

**Session du  
18 novembre 2008**



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 18 novembre 2008

### SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL .....	I à XIII
APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SESSION DU 24 JUIN 2008 .....	2
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne .....	2
DÉBAT GÉNÉRAL.....	12
 <b>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</b>	
INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE .....	47
TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES.....	47
FONDS RÉGIONAL POUR L'EMPLOI .....	47
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	50
AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT .....	51
REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL : CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CANTAL.....	52
TOURISME ET THERMALISME .....	53
AIDE AUX STRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE.....	53
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AIDE AUX MANIFESTATIONS TOURISTIQUES AIDES EXCEPTIONNELLES .....	53
REDÉPLOIEMENTS DE CRÉDITS .....	54

AGRICULTURE ET FORÊT .....	54
CONTRAT RÉGIONAL D'INSTALLATION AGRICOLE CONSEIL AUX AGRICULTEURS DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PRODUCTION DE VIANDE BOVINE MANIFESTATIONS EN FAVEUR DES PRODUITS DE QUALITÉ.....	54
PROGRAMMES EN FAVEUR DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS : ACTIONS COLLECTIVES ÉTUDES .....	55

### **RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE .....	55
INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES LYCÉES PUBLICS .....	55
FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PRIVÉS.....	56
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS.....	56
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE .....	57
INVESTISSEMENT DANS LES ORGANISMES DE FORMATION INVESTISSEMENT DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE DESTINÉES À DES PERSONNES SANS EMPLOI ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C) .....	57
PROGRAMME D'ACTIVITÉS SUBVENTIONNÉES DE L'AFPA EN 2009.....	57
CRÉATION D'UN SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG) .....	58
AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE EXTENSION ET RÉNOVATION DES CFA DU BTP ET INTERPROFESSIONNEL DE HAUTE-LOIRE .....	59
SERVICES COMMUNS.....	61
PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE SPORT EN AUVERGNE .....	61

### **RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC .....	63
CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – AUVERGNE + AIDES EXCEPTIONNELLES .....	63
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INTERRÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF CENTRAL .....	63
AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUVERDATA .....	64

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE .....	64
REQUALIFICATION URBAINE .....	64

### **RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES.....	65
REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL : COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ALAGNON .....	65
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2008.....	65
COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS .....	69
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET CONCERNANT LES TRANSPORTS EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL .....	69

### **RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION**

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE.....	71
JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE .....	71
SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.....	72
SPORT .....	72

### **RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION**

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE.....	76
COOPÉRATION INTERRÉGIONALE .....	76
GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS .....	76
SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) 2000-2006 .....	76
SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) 2007-2013 .....	77
SUBVENTION GLOBALE FEDER .....	77
SUBVENTION GLOBALE FEDER OBJECTIF COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI .....	77
FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX.....	78
SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE (SRI) INTÉGRATION DE PUBLICATIONS .....	78

DOMAINE ROYAL DE RANDAN TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU FONDS MOBILIER INTÉGRATION À L'ACTIF RÉGIONAL.....	79
ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) .....	79
VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES .....	79
TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS : MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION RÉGIONALE 2009 .....	80
RECETTES .....	80
HÔTEL DE RÉGION AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE RÉGION AUVERGNE À CLERMONT-FERRAND.....	80
GRANDE HALLE D'AUVERGNE .....	81
AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES : AXE INTERNE TIC ET SYSTÈMES D'INFORMATION .....	82
DÉPENSES DE PERSONNEL.....	82
<b>ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2008 .....</b>	<b>83</b>
<b>DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES .....</b>	<b>83</b>
 <b><i>RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION</i></b>	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC .....	84
ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE (SRADDT) ET VALIDATION DE SA CHARTE + ANNEXE.....	84
 <b>MOTION ET VŒUX.....</b>	<b>102</b>
 MOTION RELATIVE À LA POLITIQUE FRANÇAISE ET EUROPÉENNE D'INTÉGRATION DÉPOSÉE PAR L'INTERGROUPE PS, PC ET VERT PRÉSENTÉE PAR M. JEAN MALLOT .....	102
VŒU N° 1 RELATIF AU DEVENIR DE L'ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE (AIA) DE CLERMONT-FERRAND/AULNAT DÉPOSÉ PAR LE GROUPE SOCIALISTE VŒU N° 2 CONCERNANT L'AVENIR DE L'ATELIER INDUSTRIEL DE L'AÉRONAUTIQUE (AIA) DE CLERMONT-FERRAND DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE PRÉSENTÉS PAR M. ÉRIC DUBOURGNOUX .....	105
VŒU N° 3 CONCERNANT L'AVENIR DE L'AFPA DÉPOSÉ PAR L'INTERGROUPE PS, PC ET VERT PRÉSENTÉ PAR MME ARLETTE ARNAUD-LANDAU .....	107
VŒU N° 4 POUR LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DÉPOSÉ PAR LE GROUPE VERT PRÉSENTÉ PAR M. PIERRE POMMAREL .....	109

VŒU N° 5 RELATIF À LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC DE LA STATISTIQUE  
DÉPOSÉ PAR L'INTERGROUPE PS, PC ET VERT  
PRÉSENTÉ PAR M. JEAN MALLOT.....111



## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

**VICE-PRÉSIDENTS**  
élus le 13 février, le 15 mai, le 12 septembre 2006  
et le 25 septembre 2007

<b>Président:</b>	M. René SOUCHON
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président :</b>	M. Alain BUSSIÈRE
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	M <sup>me</sup> Arlette ARNAUD-LANDAU Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	M. Jean-Michel GUERRE Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	M <sup>me</sup> Christiane LAÏDOUNI
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	M <sup>me</sup> Anna AUBOIS
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Président :</b>	M. Lionel ROUCAN
<b>Puis par ordre alphabétique :</b>	M <sup>me</sup> Dominique BRU
	M. André CHAPAVEIRE
	M <sup>me</sup> Catherine HENRI-MARTIN
	M. Jacques-Bernard MAGNER
	M. Jean-Claude MAIRAL Conseiller Municipal de Creuzier-le-Vieux (Allier)
	Mme Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

## Conseil Régional d'Auvergne

### COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006,  
modifiées lors de la réunion du 23 octobre 2006 et du 25 septembre 2007

#### **1<sup>ère</sup> COMMISSION :** **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

*PRÉSIDENTE :* Mme Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jacques-Bernard MAGNER

*SECRÉTAIRE :* M. Alain MERCIER

*MEMBRES :*  
M. André CHAPAVEIRE  
M. Éric DUBOURGNOUX  
M. Yves GUEYDON  
M. Jean MALLOT  
MME Élisabeth MONTFORT  
M. Jean PRORIOL

#### **2<sup>ème</sup> COMMISSION :** **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

*PRÉSIDENTE :* MME Arlette ARNAUD-LANDAU

*VICE-PRÉSIDENT :* M. Alain BUSSIÈRE

*SECRÉTAIRE :* MME Danielle DEMURE

*MEMBRES :*  
MME Françoise BLAZY  
M. Yves CARROY  
MME Martine MAHTOUK  
MME Nicole ROUAIRE  
MME Pascale SEMET

**3<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

*PRÉSIDENTE :* MME Dominique BRU  
*VICE-PRÉSIDENT :* M. Jean-Michel GUERRE  
*MEMBRES :* M. Jean AULAGNIER  
M. Bernard FILHOL  
MME Jane GALLEAZI  
MME Yvette MERCIER  
MME Agnès MOLLON  
MME Marie-Agnès PETIT

**4<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

*PRÉSIDENT :* M. Lionel ROUCAN  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Christiane LAÏDOUNI  
*SECRÉTAIRE :* M. Serge TEILLOT  
*MEMBRES :* M. Michel BERGOUGNOUX  
M. Michel BONNEFILLE  
M. Luc BOURDUGE  
MME Françoise NOUHEN  
M. Pierre POMMAREL

**5<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

*PRÉSIDENTE :* MME Anna AUBOIS  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Catherine HENRI-MARTIN  
*SECRÉTAIRE :* MME Anne COURTILLÉ  
*MEMBRES :* MME Anne-Marie DELANNOY  
M. Jacques MIZOULE  
MME Martine MUNOZ  
MME Marie-Thérèse SIKORA

**6<sup>ème</sup> COMMISSION :**  
**FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES**

*PRÉSIDENT :* M. Jean-Claude MAIRAL  
*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Françoise MERCIER-RAYET  
*SECRÉTAIRE :* M. Brice HORTEFEUX  
*MEMBRES :* M. Jean-Paul BACQUET  
M. Claude MALHURET  
MME Danielle MULLER

**COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »**

*PRÉSIDENTE :* MME Nicole ROUAIRE

*VICE-PRÉSIDENTE :* MME Yvette MERCIER

*SECRÉTAIRE :* MME Agnès MOLLON

*MEMBRES :* M. Michel BERGOUGNOUX  
M. Michel BONNEFILLE  
MME Jane GALLEAZZI  
MME Danielle MULLER  
MME Pascale SEMET

## CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-  
LANDAU**  
Arlette

PS

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)  
**PROFESSION :** Fonctionnaire du Trésor en retraite  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseillère Municipale du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**AUBOIS**  
Anna

PS

**Date, lieu de naissance :** 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)  
**PROFESSION :** Assistante d'enseignement et de recherche

**AULAGNIER**  
Jean

UPA

**Date, lieu de naissance :** 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)  
**PROFESSION :** Universitaire  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller Municipal d'Ambert (Puy-de-Dôme)

**BACQUET**  
Jean-Paul

PS

**Date, lieu de naissance :** 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)  
**PROFESSION :** Médecin  
**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député du Puy-de-Dôme  
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

**BERGOUGNOUX**  
Michel

UPA

**Date, lieu de naissance :** 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)  
**PROFESSION :** Maître de conférences Sciences Économiques  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

**BLAZY**  
Françoise

UPA

**Date, lieu de naissance :** 16 janvier 1946 à Paris (XII)  
**PROFESSION :** Assistante Sociale  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

---

**BONNEFILLE**  
Michel

UPA

**Date, lieu de naissance :** 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)  
**PROFESSION :** Agriculteur  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

---

**BOURDUGE**  
Luc

PC

**Date, lieu de naissance :** 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)  
**PROFESSION :** Agent EDF - GDF  
**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller Municipal de Montluçon (Allier)

---

**BRU**  
Dominique

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)  
**PROFESSION :** Éducatrice Sportive

---

**BUSSIÈRE**  
Alain

PS

**Date, lieu de naissance :** 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)  
**PROFESSION :** Enseignant

---

**CARROY**  
Yves

PS

**Date, lieu de naissance :** 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)  
**PROFESSION :** Chargé de Projet

---

**CHAPAVEIRE**  
André

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Attaché Territorial

**COURTILLÉ**  
Anne

UPA

**Date, lieu de naissance :** 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

**PROFESSION :** Universitaire

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseillère Municipale de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**DELANNOY**  
Anne-Marie

UPA

**Date, lieu de naissance :** 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Masseur-Kinésithérapeute

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

**DEMURE**  
Danielle

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

**DUBOURGNOUX**  
Éric

PC

**Date, lieu de naissance :** 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agent SNCF

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont (Puy-de-Dôme)

**FILHOL**  
Bernard

UPA

**Date, lieu de naissance :** 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

**PROFESSION :** Fonctionnaire

**GALLEAZZI**  
Jane

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 février 1951 à Chambérat (Allier)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

---

**GUERRE**  
Jean-Michel

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 mai 1955 à Vichy (Allier)

**PROFESSION :** Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

---

**GUEYDON**  
Yves

Vert

**Date, lieu de naissance :** 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)

**PROFESSION :** Responsable d'entreprise d'insertion

---

**HENRI-MARTIN**  
Catherine

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 décembre 1943 à Paris (VIII)

**PROFESSION :** Directrice d'organisme de séjours linguistiques

---

**HORTEFEUX**  
Brice

UPA

**Date, lieu de naissance :** 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)

**PROFESSION :** Préfet

Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire

---

**LAÏDOUNI**  
Christiane

PC

**Date, lieu de naissance :** 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)

**PROFESSION :** Professeur de Lettres en CFA

---

**MAGNER**  
Jacques-  
Bernard

PS

**Date, lieu de naissance :** 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Directeur de la FETREP

**MAHTOUK**  
Martine

UPA

**Date, lieu de naissance :** 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

**MAIRAL**  
Jean-Claude

PC

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

**PROFESSION :** Instituteur

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller Municipal de Creuzier-le-Vieux (Allier)

**MALHURET**  
Claude

UPA

**Date, lieu de naissance :** 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

**PROFESSION :** Médecin

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Vichy (Allier)

**MALLOT**  
Jean

PS

**Date, lieu de naissance :** 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

**PROFESSION :** Contrôleur d'État

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député de l'Allier  
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

**MERCIER**  
Alain

UPA

**Date, lieu de naissance :** 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Agriculteur

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

**MERCIER**  
Yvette

PC

**Date, lieu de naissance :** 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Employée

---

**MERCIER-  
RAYET**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

**PROFESSION :** Avocat

---

**MIZOULE**  
Jacques

PC

**Date, lieu de naissance :** 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

**PROFESSION :** Retraité

---

**MOLLON**  
Agnès

Vert

**Date, lieu de naissance :** 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

**PROFESSION :** Professeur des Écoles

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

---

**MONTFORT**  
Élizabeth

UPA

**Date, lieu de naissance :** 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

**PROFESSION :** Juriste en disponibilité

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

---

**MULLER**  
Danielle

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

---

**MUNOZ**  
Martine

PS

**Date, lieu de naissance :** 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Fonctionnaire Territorial

---

**NOUHEN**  
Françoise

PS

**Date, lieu de naissance :** 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Responsable de Centre de Formation

**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

---

**PETIT**  
Marie-Agnès

UPA

**Date, lieu de naissance :** 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Conseillère en développement rural

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Conseillère Générale d'Allègre (Haute-Loire)  
Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

---

**POMMAREL**  
Pierre

Vert

**Date, lieu de naissance :** 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

**PROFESSION :** Médecin salarié

---

**PRORIOU**  
Jean

UPA

**Date, lieu de naissance :** 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

**MANDATS ÉLECTORAUX :** Député de la Haute-Loire  
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

---

**ROUAIRE**  
Nicole

Vert

**Date, lieu de naissance :** 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

**PROFESSION :** Enseignante

---

**ROUCAN**  
Lionel

Vert

**Date, lieu de naissance :** 12 février 1963 à Valence (Drôme)

**PROFESSION :** Enseignant

**SEMET**  
Pascale

PC

**Date, lieu de naissance :** 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

**PROFESSION :** Auxiliaire de Vie

**MANDAT ÉLECTORAL :** Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

**SIKORA**  
Marie-Thérèse

UPA

**Date, lieu de naissance :** 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Secrétaire de direction

**MANDAT ÉLECTORAL :** Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

**SOUCHON**  
René

PS

**Date, lieu de naissance :** 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

**PROFESSION :** Inspecteur général de l'agriculture

**TEILLOT**  
Serge

UPA

**Date, lieu de naissance :** 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

**PROFESSION :** Avocat

**MANDAT ÉLECTORAL :** Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-  
DURANTIN**  
Élisabeth

PS

**Date, lieu de naissance :** 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

**PROFESSION :** Responsable service promotion - communication



# CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

## COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

---

### SESSION DU 18 NOVEMBRE 2008

---

*La séance est ouverte à 9 heures 40  
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

*Monsieur Bussière, 1<sup>er</sup> Vice-Président, procède à l'appel des Conseillers régionaux.*

**Sont présents :**

Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Martine Mahtouk
Mme Anna Auboïs	M. Jean-Claude Mairal
M. Jean Aulagnier	M. Claude Malhuret
M. Michel Bergougnoux	M. Jean Mallot
Mme Françoise Blazy	M. Alain Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Yvette Mercier
M. Luc Bourduge	Mme Françoise Mercier-Rayet
Mme Dominique Bru	M. Jacques Mizoule
M. Alain Bussière	Mme Agnès Mollon
M. Yves Carroy	Mme Élisabeth Montfort
M. André Chapaveire	Mme Danielle Muller
Mme Anne Courtillé	Mme Martine Munoz
Mme Anne-Marie Delannoy	Mme Françoise Nouhen
Mme Danielle Demure	Mme Marie-Agnès Petit
M. Éric Dubourgoux	M. Pierre Pommarel
M. Bernard Filhol	M. Jean Proriot
Mme Jane Galleazzi	Mme Nicole Rouaire
M. Jean-Michel Guerre	M. Lionel Roucan
M. Yves Gueydon	Mme Pascale Semet
Mme Catherine Henri-Martin	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Brice Hortefeux	M. René Souchon
Mme Christiane Laïdouni	M. Serge Teillot
M. Jacques-Bernard Magner	Mme Élisabeth Thévenon-Durantin

**Est absent ou excusé :**

M. Jean-Paul Bacquet

**M. BUSSIÈRE.**- Monsieur le Président, le quorum est très largement atteint.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Mes chers collègues, je vous prierais de cesser les apartés qui créent un bruit de fond très désagréable. Je vous invite à vous concentrer sur la Session. Vous raconterez vos histoires à vos voisins ou voisines plus tard.

J'ai du mal à me faire entendre décidément ! C'est rare, mais cela peut arriver.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SESSION DU 24 JUIN 2008

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des observations à formuler sur ce compte rendu intégral ? Pas d'observations ? Il est donc adopté à l'unanimité.

*Le compte rendu intégral des débats de la Session du 24 juin 2008 est approuvé à l'unanimité.*

Avant d'aller plus loin, je voudrais signaler la présence dans le public de Monsieur le Chef de la Région de Vakinankaratra à Madagascar. Je vous demande de l'applaudir !

*Applaudissements de l'Assemblée.*

C'est une Région avec laquelle nous collaborons très efficacement. Il est accompagné du Directeur du développement de l'économie et du tourisme. Je vous demande de l'applaudir aussi.

*Applaudissements de l'Assemblée.*

Ils m'excuseront de ne pas prononcer leurs noms, mais cela est un peu compliqué pour moi, et pour vous aussi sans doute. Je préfère, plutôt que d'écorcher leurs noms, décliner leur fonction. Matthieu Barbary est un volontaire du *Progrès*, un petit jeune très efficace ! Il est le représentant de l'Auvergne à Antsirabe.

Tout à l'heure, j'ai reçu pour vous tous ce magnifique cadeau, qui est une pendule en bois. Elle témoigne bien de la qualité de l'artisanat de Madagascar, avec quelques céréales et produits locaux. Il ne manque que la pile ! Ce sera un excellent souvenir à la Région de la visite et de la collaboration efficace que nous avons avec cette Région dont le chef-lieu est Antsirabe. Merci Messieurs.

## ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mes chers collègues, en septembre, ici même, lors de la Session de rentrée, je vous avais fait part de mes inquiétudes, tant sur la situation nationale qu'internationale.

Depuis, le séisme international provoqué par la crise financière a prouvé que ces inquiétudes étaient légitimes.

Cette crise est, bien sûr, financière, économique, mais aussi écologique et sociale. Ce n'est pas un accident de parcours, ou une crise cyclique comme celles auxquelles nous sommes habitués, et dont on apprend l'arrivée régulière en faculté lorsque l'on suit des cours d'économie.

C'est une crise du système politique libéral, celui qu'ont impulsé il y a déjà pas mal de temps Monsieur Reagan, Madame Thatcher. Monsieur Bush a bien continué, lui qui faisait, il y a peu encore, l'admiration du Président de la République Française Nicolas Sarkozy.

C'est la démonstration que la dérégulation, « le marché roi » qui a pour seul objectif l'augmentation du profit de quelques-uns, ne fonctionne pas ou ne fonctionne plus.

C'est la crise d'un système qui a tout misé sur le capital et sa rémunération à des niveaux incompatibles avec l'économie réelle.

Des rendements de + 12 à + 15 %, pour les actionnaires des entreprises, n'ont été obtenus qu'au détriment des salaires et d'acrobaties financières avec des produits à risques basés sur la pure spéculation.

Notre Président multiplie les déclarations, telle une veuve outragée par ce système, s'efforçant de faire oublier que lors de la campagne présidentielle en 2007, il proposait pour une « France de propriétaires » d'introduire les subprimes dans notre système !

La réunion du G20, présentée par la presse française, et non par la presse internationale, comme un grand succès, n'est en fait – c'est un progrès, on part de tellement loin –, qu'un replâtrage du système, sans qu'il soit remis en cause.

Pas de véritable gouvernance mondiale en perspective, pas de remise en cause des paradis fiscaux, et surtout, pas le moindre sursaut dans la construction européenne par laquelle passe une partie de la solution – j'en ai la conviction profonde – à travers un vaste programme d'investissements sur les infrastructures ferroviaires ou numériques, grâce à un emprunt de la Banque Européenne d'Investissement.

Plus que jamais, l'Europe politique et économique est nécessaire.

Monsieur Aulagnier !

Une Europe capable de prendre de grandes décisions...

*Propos hors micros des Conseillers régionaux.*

Une Europe capable de prendre de grandes décisions, qui soit en mesure d'imposer à ses 27 membres, sur le plan financier, sur le plan social, des règles communes qui mettent fin au dumping social et aux délocalisations.

Les mesures prises ne sont pas à la hauteur de l'enjeu, si l'on veut une solution durable.

Comme par miracle, dans des caisses vides pour injecter du pouvoir d'achat, renouveler les voies ferrées, en particulier celles de l'Auvergne, assurer la couverture en fibre optique du territoire, développer les services publics etc., le Gouvernement vient de trouver 320 Md€ pour les banques, 10 000 € par foyer fiscal et le tout sans entrer dans le capital, donc sans contrôle. Même les Américains rentrent dans le capital !

Or, ces banques sont aujourd'hui plus pressées de régénérer leur marge que de prêter aux entreprises ou aux particuliers.

Dans le même temps, les plans sociaux pleuvent, prouvant, s'il en était besoin, que la crise financière touche de plein fouet notre pays et se transforme en crise économique et sociale dont nous ne pouvons encore malheureusement mesurer l'étendue. Le nombre des suppressions d'emplois à venir en France est estimé à 300 000.

Chaque jour apporte déjà son lot de mauvaises nouvelles : La Redoute : 675 emplois ; Adecco : 600 emplois ; Crédit Agricole : 250 emplois ; Renault : 4 900 emplois ; CAMIF : 509 emplois ; Ateliers Industriels de l'Aéronautique de Clermont-Ferrand : 400 emplois ; chômage partiel chez PSA et Renault et beaucoup d'autres entreprises. Ce ne sont là que quelques exemples.

Le chômage progresse nationalement et de façon plus importante en Auvergne, mes chers collègues ! Les derniers chiffres fournis la semaine dernière par la Direction régionale du travail et de l'emploi sont alarmants. Ainsi, de septembre 2007 à septembre 2008, le nombre d'inscriptions de demandeurs d'emplois a progressé de + 4 % contre + 0,8 % au niveau national.

La situation de la Haute-Loire est préoccupante : elle voit son taux de chômage augmenter de + 3,4 % pour le mois de septembre et de + 7 % pour la période de septembre 2007 – vous remarquerez que l'on ne parlait pas de crise mondiale à l'époque – à septembre 2008 (4,7 % dans l'Allier, 3,3 % dans le Puy-de-Dôme et 3,7 % dans le Cantal). C'est dans le Puy-de-Dôme que le chômage est donc le moins important aujourd'hui !

La politique d'allègement fiscal des heures supplémentaires ne fera pas baisser le chômage puisque, cas unique en Europe, aujourd'hui, cela coûte moins cher de payer une heure supplémentaire que d'embaucher quelqu'un !

C'est donc plus de précarité, plus de pauvreté pour les plus faibles. Je vous rappelle que nous avons sept millions de pauvres en France, et que cela ne s'arrange pas !

Or, dans le même temps, nous prenons connaissance de la rémunération toujours à la hausse des grands dirigeants français. Là encore, quelques exemples, car la liste est longue : le record revient à Jean-Philippe Thierry – AGF : 23,2 M€ ; Pierre Verlucca – Vallourec (les tubes pour transporter le pétrole) : 12,4 M€ ; Jean-Louis Beffa : 10,2 M€, etc.

Selon une étude du magazine *Capital* – puisqu'il faut tout lire, même la presse capitaliste – les 50 patrons les mieux payés de France ont augmenté leur rémunération de 20 % en 2007. Le salaire moyen de cette catégorie de travailleurs est de 383 000 €, soit 310 fois le SMIC !

Les inégalités se creusent et vont encore malheureusement se creuser, car s'il est un domaine où le Gouvernement excelle avec un prix d'honneur, c'est celui des avantages fiscaux pour les plus fortunés. Il ne touchera pas à tous les privilèges liés notamment au bouclier fiscal. S'il le faisait, ce serait une heureuse surprise pour nous !

Ainsi en 2007, le bouclier a bénéficié à 15 000 contribuables qui ont reçu un chèque de 16 000 € en moyenne, car 671 contribuables se sont vus restituer plus de 230 000 € chacun !

Les niches fiscales, même si elles ont été plafonnées cette nuit, représentent 25 000 €, plus 10 % du revenu. Quand vous avez des revenus importants, il y a de la marge. Ces niches fiscales bénéficient à des contribuables plus nombreux chaque année : 3 500 en 2005, 7 076 en 2007, qui n'ont pas payé d'impôts alors qu'ils bénéficient d'un revenu fiscal de référence de près de 100 000 €.

150 personnes ayant un revenu supérieur à 1 M€ ne paient pas d'impôt en 2008 !

Mes chers collègues, les Françaises, les Français, les Auvergnates, les Auvergnats sont inquiets. Nous le voyons tous les jours dans la rue ! Ils ont bien conscience de l'ampleur des difficultés à venir. Personne ne refuse de faire des efforts, s'ils sont partagés, et c'est sans doute pour ça qu'un homme aujourd'hui suscite l'espoir dans le monde entier, car il porte en lui les symboles d'une époque nouvelle. Permettez-moi de saluer ici la victoire historique de Barack Obama.

Sa tâche s'annonce difficile, il restera Américain, c'est-à-dire avec une vision quand même un peu particulière, mais il a avec lui toute la ferveur, le soutien d'une nation qui, je le souhaite, va le porter et le pousser à mettre en œuvre des réformes audacieuses et à développer le multilatéralisme.

Mes chers collègues, cette Session consacrée au Débat d'orientations budgétaires (DOB) a donc lieu dans un climat national et international lourd, très lourd, et pesant. Depuis plus de quatre ans et demi maintenant que nous avons des responsabilités, nous nous sommes donnés les moyens pour essayer de changer l'Auvergne en profondeur, améliorer le quotidien de nos concitoyennes et de nos concitoyens et préparer en commun un autre avenir.

Je suis fier du travail accompli par notre équipe, fier que nous ayons contribué à améliorer la vie de celles et ceux qui prennent le train, qui se forment, fier d'avoir accompagné les acteurs de la vie associative, culturelle, sportive, d'avoir aussi permis de nombreux investissements dans toute l'Auvergne et d'en avoir changé l'image. Toutes les études que nous avons à ce titre le prouvent : l'image de l'Auvergne devient très positive et ce doit être une fierté collective.

Se battre pied à pied pour l'emploi, être à l'écoute de celles et ceux qui subissent les conséquences des crises économiques, être un acteur d'un avenir meilleur est un chantier dans lequel nous sommes engagés résolument. Enragés peut-être !

Engagés, disais-je, avec détermination et passion !

Oui, notre région bouge, notre région innove, notre région mise sur l'avenir, malgré une politique gouvernementale trop souvent inspirée de considérations électoralistes.

Aujourd'hui, les collectivités territoriales et les Régions en particulier se retrouvent dans une situation qui fait perdre quasiment tout son sens à la décentralisation et qui va à l'encontre des intérêts du plus grand nombre : ceux auxquels j'ai fait référence depuis le début de mon intervention, ceux et celles qui ne profitent pas et qui, bien au contraire, sont les victimes de la politique mise en œuvre.

La volonté de l'UMP de reconquérir la majorité des Régions est légitime en démocratie. Elle ne peut pour autant justifier l'étranglement de collectivités qui assument 73 % de l'investissement public, surtout en période de crise où il faut relancer l'investissement.

L'Auvergne, en particulier, subit de plein fouet cette situation. Vous le savez, pour la première fois de son histoire et je pense que ce cas sera unique en France, le budget 2009 de l'Auvergne sera inférieur au budget 2008, pour un montant d'environ 21 M€, en baisse de l'ordre de 3,4 % !

Petit à petit, en transférant des compétences sans transférer les fonds pour les exercer, en plafonnant la taxe professionnelle, en faisant évoluer les dotations de l'État de seulement 1 % – ce que prévoit le projet de loi de finances en cours de discussion jusqu'en 2012 –, le Gouvernement met les collectivités en général, et les Régions en particulier, à genoux.

C'est aujourd'hui une imposture que d'affirmer que les Régions bénéficient d'une autonomie financière, bien qu'elle soit prévue dans la Constitution, alors que 48,8 % des recettes proviennent des dotations de l'État !

Alors oui, la limitation des recettes des Régions est un acte éminemment politique pour rendre ces Régions impopulaires. L'Auvergne est une victime de ce petit jeu, puisqu'en 2008 et pour la première fois depuis l'existence de la péréquation en 1992, nous avons à supporter la perte de cette dotation de solidarité destinée aux Régions les plus pauvres. Nous avons ainsi appris que nous faisons désormais

partie des Régions riches, ce qui, bien sûr, ne correspond à aucune réalité économique puisque le PIB de l'Auvergne est inférieur de 6 % au PIB moyen !

Ceci s'est traduit en 2008 par une perte de 6,4 M€ et pour 2009, cette perte sera voisine de 12 M€ si le Gouvernement ne modifie pas les critères de répartition, à son initiative ou à celle des parlementaires que j'ai tous saisis et qui recevront cet après-midi, au Sénat, un projet d'amendement au projet de Loi de finances 2009 (PLF). Je dois reconnaître que le Secrétaire d'État aux Collectivités locales – Alain Marleix – m'a appelé la semaine dernière pour me dire qu'il était favorable à un tel amendement.

**M. MALLOT.**- Enfin !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si cet amendement ne passait pas, la Région Auvergne serait en 2009 la seule Région de France sortie de la péréquation qui ne la retrouverait pas, car l'Aquitaine la retrouvera du simple fait de l'augmentation démographique. Nous l'avons vérifié hier avec notre consultant.

À ce stade, je voudrais tordre le cou à ce que j'entends ici ou là, y compris de la part de ministres disant que si nous avons perdu la péréquation, c'est de notre faute, parce que nous avons trop augmenté l'impôt. Cela n'a rien à voir ! La réalité est que les critères établis en 1992, lorsque la loi sur la péréquation est intervenue, n'ont pas été modifiés.

Depuis, il y a eu le plafonnement de la taxe professionnelle de 3,5 % de la valeur ajoutée. Comme la Région Auvergne a 50 % de ses bases plafonnées alors que la moyenne nationale est de 42 %, évidemment, nous sommes pénalisés sur une richesse purement virtuelle. Les règles du jeu ont été partiellement changées depuis 1992 et l'Auvergne en est victime. J'espère que la sagesse prévaudra et pour ma part, après 12 mois de lobbying intense, j'ai fait rédiger un projet d'amendement qui sera transmis cet après-midi à tous les sénateurs susceptibles de le défendre, de tous partis politiques !

Que faisons-nous dans une telle situation ? Surtout, ne pas baisser les bras et poursuivre dans la voie que nous nous sommes fixée, celle de la recherche de l'excellence, celle du volontarisme politique, celle du pari sur l'avenir d'une Région qui dispose de potentialités exceptionnelles.

Nous allons donc, et vous avez déjà constaté cette évolution dans l'examen du budget prévisionnel 2009, nous recentrer sur nos compétences à une exception : le rail.

Nous avons choisi de nous inscrire résolument et d'une façon déterminée dans la concrétisation d'un plan spécial rail. Nous avons choisi de nous engager financièrement – alors que cela, je le rappelle, n'est pas de notre compétence – dans l'amélioration du réseau auvergnat.

Notre engagement sera de l'ordre de 60 M€ supplémentaires, pour lesquels nous ferons appel à un emprunt spécifique, par rapport à nos engagements inscrits dans le Contrat de projets État-Région de 47,6 M€. Nous nous sommes déjà

engagés pour cette somme. Cela signifie, il faut être clair avec les Auvergnates et les Auvergnats, que la Région aura subventionné l'État à hauteur de 107,6 M€. Si ce n'est pas l'État, ce sera l'une de ses filiales ! C'est la réalité, nous nous sommes substitués à l'État et à Réseau Ferré de France pour plus de 107 M€.

Agissant ainsi, nous prouvons notre sens des responsabilités et de l'engagement en faveur des Auvergnates et des Auvergnats !

Je ne reviendrai pas sur la suspension, la mise au frigidaire, de la construction de l'Hôtel de Région. Vous savez, l'actualité prouve que quand on met les choses au frigidaire, on peut les sortir ! Chacun a pu prendre connaissance des motivations qui ont justifié ce choix et il est légitime que je les rappelle :

Des raisons financières, faciles à comprendre, liées à l'emprunt pour le Plan Rail. Si nous empruntons 60 M€ pour le Plan Rail sur quatre ans, car le Plan Rail ira jusqu'en 2013 – il n'est pas tout à fait prêt, mais il le sera –, nous ne pouvons pas recourir à un autre emprunt pour financer l'Hôtel de Région dans la même période. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous aurions un pic d'endettement en 2012 et 2013 absolument insupportable, c'est-à-dire qu'il hypothéquerait totalement d'autres possibilités d'intervention. Alors, il y a d'autres formules et nous les étudions, d'autres modalités de financement comme une formule de crédit-bail ou un PPP. Nous travaillons et réfléchissons à ce titre !

La raison essentielle cependant, la raison fondée sur le principe de réalité tient essentiellement au fait, qu'aujourd'hui, personne ici sur ces bancs n'est capable de décrire le paysage des collectivités de demain, ni leurs contours, ni leurs compétences.

Il y a quelques jours, j'ai bien constaté la proposition de Monsieur Warsmann, Député, Président de la Commission des Lois à l'Assemblée nationale : huit Régions en France ! Avec une Région comprenant l'Auvergne, le Limousin et le Centre. La capitale de notre Région du côté d'Orléans ou de Tours ravira sans doute la Haute-Loire et le Cantal, mais le Puy-de-Dôme ne devrait pas être en reste ! Quel périmètre de région ? Quelles compétences ? Quels moyens ? Combien de Conseils régionaux ?

- Nous avons un hémicycle aujourd'hui prévu pour 47 dans l'Hôtel de Région. Combien y aura-t-il de Conseillers régionaux demain ? Personne ne le sait ! Il me paraît de la sagesse la plus élémentaire, par-delà la contrainte financière, de reporter ce chantier et d'attendre de savoir ce qui va sortir des travaux de la Commission Balladur et des décisions du Gouvernement. Nous ne savons même pas, je le rappelle, si la Région Auvergne existera encore dans quelque temps.

En 2009, nous sommes résolus à poursuivre nos efforts sur les priorités que nous avons définies avec les Auvergnates et les Auvergnats et je souhaiterais les rappeler, parce que l'Auvergne de demain ne peut se faire sans des conditions d'enseignement de qualité, tant en ce qui concerne les locaux que les équipements mis à disposition des élèves. L'éducation est une priorité.

Nous avons l'ardente obligation d'offrir à nos jeunes les clés de leur réussite. Aussi, le montant de l'investissement dans nos lycées sera maintenu à un niveau très élevé jusqu'au terme du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) en 2015, de l'ordre de 68 M€ par an, parce que l'Auvergne de demain, c'est également avoir des hommes et des femmes plus qualifiés, mieux formés pour répondre aux attentes de nos entreprises.

Nous ne faiblirons pas sur les efforts entrepris globalement pour la formation sous ses différentes formes – apprentissage, formation, etc. –, parce que l'Auvergne de demain, c'est une Auvergne ouverte sur l'extérieur, sur ses voisins, sur la France, sur l'Europe. Nos efforts en faveur des transports, mais également de l'équipement numérique des territoires, doivent se poursuivre. En matière d'équipement numérique, l'Auvergne est aujourd'hui en tête et doit le rester, parce que c'est l'avenir que nous préparons.

Nous venons de recevoir un nouveau prix, il y a dix jours, et Monsieur Mallot l'a reçu en mon nom.

*Propos hors micros des Conseillers régionaux.*

Vous devez en être fiers comme nous tous. C'est celui du haut-débit 2008, remis par le Club des partenariats public-privé, le FIDEPPP et le Groupe Caisse d'Épargne, parce que l'Auvergne de demain, nous le savons tous, c'est une Auvergne de l'excellence, de l'innovation, avec des entreprises performantes. Notre effort en faveur de l'économie ne se relâchera pas, d'autant plus dans cette période d'incertitudes liées à la crise financière.

Au moment où tous les experts prédisent que la crise aura des incidences sur l'économie réelle, et on commence à les voir, l'Auvergne ne sera pas épargnée. C'est pourquoi nous avons choisi d'être en veille permanente.

J'ai, à cet effet, prévu de réunir avec Jacques-Bernard Magner les banques dans huit à dix jours, pour analyser la situation avec elles et voir où elles en sont. Je leur rappellerai aussi que nous avons des dispositifs très efficaces comme le FRAE et OSÉO Auvergne qui permet de garantir des emprunts jusqu'à 70 %.

Nous nous tenons prêts à adapter nos aides économiques pour pallier l'urgence et être très réactifs si cela s'avère nécessaire. À ce stade, je voudrais dire notamment au Ministre Hortefeux qu'il doit y avoir 15 mois que nous attendons que le Préfet de Région se décide à confier à la Région la gestion de JEREMIE – il l'a voulu dans le Contrat de projets État-Région. Nous étions un peu réticents, car nous étions la seule Région de France sollicitée et disposée à y aller ! Aujourd'hui, il y a des dossiers en attente et parce que le Préfet de Région ne veut pas confier la gestion, alors qu'il ne s'agit que de la gestion, la décision reste partagée entre l'État et la Région. Cela ne bouge pas. Le fonds n'est pas créé. Je veux bien que l'on réunisse les banquiers et les entreprises pour expliquer que l'État est performant, mais des millions d'euros ne sont pas dépensés pour des raisons idéologiques ! C'est un refus de donner à la Région la pure gestion, même pas la décision d'octroi ! Pourtant, nous sommes d'accord, SOFIMAC vient me voir, se lamente, mais le Préfet persiste ! Il m'a affirmé que ce serait réglé à Noël !

**M. MALLOT.**- Quelle année ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'espère que ce sera cette année. De toute façon, c'est du temps perdu, des dossiers qui s'accumulent.

Mes chers collègues, afin de poursuivre nos efforts sur toutes ces priorités, nous devons, pour équilibrer notre budget et parce que nous y sommes contraints, je le répète – et je salue à ce titre le Conseil économique et social qui a très bien compris cette position –, nous devons avoir recours à une augmentation de 10 € par cheval fiscal de la carte grise, à une hausse des impôts directs locaux de l'ordre de + 5 % au maximum. Celle-ci aurait été inutile si nous n'avions pas été privés de la dotation de péréquation.

J'entends l'opposition, depuis plusieurs semaines, annoncer que depuis notre arrivée aux commandes, nous avons perçu 170 M€ de recettes supplémentaires qui auraient été dilapidées, perdues même, en frais de personnel, de communication ou même qui auraient disparu.

Il est temps de rétablir des vérités et d'inviter les membres de l'UPA à lire le budget ! Ces 170 M€ perçus en plus ont été soit investis pour renforcer des programmes existants, soit utilisés pour de nouveaux programmes entre 2005 et 2008.

Si faire des récapitulatifs de ce type ne relève pas d'une vision très saine... J'ai fait des calculs. De ce fait, sur ces 170 M€, nous avons mis près de 59 M€ de plus pour l'éducation. Vous ne saviez pas où cela était passé !

**Mme COURTILLÉ.**- Merci !

**M. LE PRÉSIDENT.**- 58,8 M€ pour l'éducation (rénovation des lycées, gratuité des manuels scolaires et du premier équipement, déploiement des Environnements Numériques de Travail (ENT), forfait d'externat). L'effort en faveur de l'éducation est une réalité. + 34 M€ en faveur des transports, la priorité à ce secteur s'affirme à travers notamment l'achat de matériel ; + 18,7 M€ pour les TIC. S'il vous plaît...

*Propos hors micros des Conseillers régionaux.*

Mes chers collègues, soyez apaisés, on ne peut pas dire publiquement que 170 M€ ont été prélevés et ont disparu et ne pas écouter le Président quand il vous dit où ils sont allés. + 18,7 M€ pour les TIC qui permettent à l'Auvergne de faire la course en tête ; + 6 M€ en faveur de la requalification urbaine.

Auparavant, il n'y avait pas de politique de la ville. Nous nous sommes engagés au total pour 35 M€ sur les villes de Montluçon, Moulins, Clermont, Le Puy et Thiers ; on a déjà payé 6 M€ + 9 M€ au titre du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADDT) pour l'aménagement du territoire, parce que nous faisons beaucoup plus pour la solidarité des territoires.

Quand j'entends dire que l'on n'a pas de projet et que l'on n'a rien fait, actuellement 1296 projets sont en réalisation dans les Communautés de communes, avec un financement régional et nous avons mis 9 M€ de plus à travers le FRADDT par rapport à une situation antérieure. + 21,6 M€ pour Vulcania II, + 12,34 M€ au titre des non-compensations de transfert, + 5,68 M€ de perte de DGF de péréquation, soit un total de 166,12 M€, sans prise en compte de l'inflation depuis 2004 !

Les 170 M€ sont là et il n'y a pas de secret. Nous les avons bien utilisés, pour les priorités qui sont les vôtres, ou pour compenser les carences venues d'ailleurs.

Je vous invite, mes chers collègues qui siégez sur les bancs de droite, à cesser ce jeu stérile et à sortir de la caricature pour jouer franchement le rôle d'une opposition crédible. Les Auvergnates et les Auvergnats ont fait le pari de l'ambition pour leur Région et nous nous devons de répondre au mieux à leurs attentes.

C'est pourquoi, au cours de cette Session, seront présentés des orientations et des projets importants pour l'avenir :

- L'aménagement du territoire tout d'abord, avec le SRADDT. Ce schéma d'aménagement du territoire que nous proposons est fondé sur notre vision de la solidarité que nous mettons déjà en œuvre avec les Contrats « Auvergne + ». Il est basé sur une politique différenciée en fonction des territoires, afin de donner plus à ceux qui ont moins et de permettre à chacun de ces territoires, du plus petit territoire rural à la métropole, d'apporter sa contribution au développement de l'Auvergne. L'élaboration de ce schéma a fait l'objet d'une concertation très poussée avec les départements, les communautés d'agglomérations. Il est donc le reflet des grands enjeux pour l'Auvergne. Il est aussi le reflet de la méthode que nous mettons régulièrement en œuvre, faite de concertation et de dialogue.

La démographie reste notre principal problème et ensemble, avec tous nos partenaires, notamment les départements, nous devons poursuivre nos efforts pour rendre l'Auvergne plus attractive et ainsi attirer des populations nouvelles.

- Cette Session nous permettra également de parler économie avec le soutien apporté au fonds commun de placement à risques « technologie et santé », soutien à la recherche en faveur de la santé avec le projet porté par le CLARA (Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes).

- Autre sujet majeur, l'AFPA. La volonté du Gouvernement de soumettre l'AFPA à la concurrence est symbolique de l'idéologie du tout marché, comme si la formation des femmes et des hommes pouvait faire l'objet, dans tous les cas, d'une mise en compétition des organismes de formation. La dimension humaine de tout acte de formation ne saurait être prise en compte par le marché. Puisse le bon sens inspirer Monsieur Wauquiez qui a en charge ce dossier !

- Enfin, pour rester dans le domaine de la formation, notons une nouveauté essentielle dans notre action : le premier Contrat d'objectifs pour le développement des métiers et de la formation professionnelle dans le Sport.

Autant de sujets qui démontrent que plus que jamais le Conseil régional choisit de se battre pied à pied et d'être aux côtés des Auvergnates et des Auvergnats.

Je vous remercie mes chers collègues de votre attention et je donne sans plus tarder la parole à Monsieur Hortefeux.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

## DÉBAT GÉNÉRAL

**M. HORTEFEUX.**- Monsieur le Président, chers collègues, « morose et inquiétant », c'est par ces termes que vous qualifiez le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget régional 2009. Sur ce constat, à vrai dire, nous pouvons nous rejoindre, mais nous divergeons profondément sur la méthode et les moyens pour répondre à cette situation.

Oui, le contexte est morose et inquiétant. Nous traversons, vous l'avez dit et je vous rejoins, une crise, financière pour le moment, mais qui peut se transformer hélas en crise économique. Dans ces conditions, naturellement, beaucoup seraient touchés, mais nous devons nous engager, chacun dans nos responsabilités, afin de surmonter ce qui est aujourd'hui un défi presque incontournable.

Pour y répondre, une piste a été tracée et je regrette que vous ne l'ayez pas citée : la Révision Générale des Politiques Publiques voulue par le Président de la République. C'est une idée que vous auriez pu souligner, car dès 2001, dans le Gouvernement Rocard, Roger Fauroux avait indiqué que si notre État « s'avère incapable d'accélérer sa réforme, il ne lui restera qu'à choisir sur quel récif il se condamne à échouer ».

Cela signifie que la politique d'aujourd'hui, ce n'est pas moins d'État, c'est mieux d'État. Cette discipline que l'État s'impose – pardon de ne pas être en accord avec vous sur ce point – ne pénalise ni l'Auvergne, ni le Conseil régional. Le différentiel entre ce que l'État prélève en Auvergne et ce que l'État distribue s'élève à 2,5 Md€, message compréhensible par vos compatriotes. Cela signifie que l'État joue la solidarité et s'engage pour l'Auvergne. Trois exemples illustrent l'engagement de l'État. Je ne reviens pas sur le premier, car les uns et les autres, nous en avons débattu.

- L'État s'engage résolument pour l'amélioration du système de santé, notamment avec la construction du nouvel hôpital d'Estaing, responsabilité exclusive de l'État, et c'est une opération de l'ordre de 97 M€ hors taxes, ce qui n'est pas négligeable, ou le plan Hôpital 2012 qui permettra à l'Auvergne de bénéficier de 28,8 M€ pour le Centre Jean Perrin. On n'insiste pas sur les éléments positifs. Cela sauve l'existence du Centre anticancéreux Jean Perrin. C'est le cas du Centre Étienne Clémentel, du Centre de réadaptation fonctionnelle Michel Barbat et des Centres Hospitaliers de Saint-Flour et Vichy.

▪ Un autre exemple : l'engagement en faveur du désenclavement ferroviaire de l'Auvergne et de la modernisation de son réseau. Au titre du Plan Rail, vous l'avez d'ailleurs souligné, vous dites qu'il faut écarter naturellement les jeux politiques. Vous avez dit : « C'est bien, mais on peut toujours faire plus ». Vous avez reconnu que l'État s'était engagé et c'était une surprise pour vous. Vous aviez parié qu'il n'y aurait pas grand-chose. En réalité, l'engagement qui a été apporté est massif.

Vous citez souvent les Ministres auvergnats pour les interpeller. De temps en temps, vous pourriez aussi souligner en toute objectivité que cela sert à quelque chose d'avoir des Ministres auvergnats.

L'engagement en faveur du désenclavement ferroviaire représente 153 M€ supplémentaires et au total 264 M€. Je ne veux pas polémiquer, mais il faut reconnaître que dans le précédent Contrat de plan, cela représentait 53 M€. Nous sommes ici dans une autre dimension.

Par ailleurs, la Région Auvergne bénéficie de l'abattement sur les références d'usage à RFF accordées aux Régions qui investissent dans le cadre d'un Plan Rail pour la remise à niveau des voies ferrées d'intérêt régional.

▪ Je rappellerai aussi l'inscription effective dans la loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement de la ligne TGV Paris/Clermont-Ferrand/Lyon. Je comprends que vous n'ayez pas insisté, car ce n'est pas l'objet de cette séance, mais il faut souligner les bonnes nouvelles et c'est nous finalement, opposition, qui cultivons l'optimisme volontariste dans cette Assemblée.

Cette réalisation n'est plus renvoyée à plus long terme comme indiqué dans le texte initial. Comme vous le savez, le nouveau texte fait expressément mention aux études engagées en vue du débat public. Je souhaite d'ailleurs remercier, j'imagine au nom de l'ensemble de l'Assemblée régionale, ceux de nos collègues qui siègent à l'Assemblée nationale, et qui ont défendu ce projet qui devrait nous tenir tous à cœur !

Je remercie naturellement à la fois Jean Proriot et Jean-Paul Bacquet, présents dans ce débat, pour leur contribution.

Voilà quelques exemples de ce que fait l'État pour l'Auvergne. Son action d'ailleurs ne se résume pas aux seules dotations qu'il verse au Conseil régional ! Celles-ci ne diminueront pas en 2009, contrairement à ce que vous prétendez. Elles augmenteront, certes moins que ce que vous aimeriez, c'est tout à fait logique, mais plus que ce que l'État se consent à lui-même. Les dépenses de l'État ne progresseront qu'au rythme de l'inflation prévue, soit 1,5 %, alors que la Loi de finances prévoit une augmentation globale de 2 % des dotations aux collectivités locales.

Si le budget de la Région baisse de 3,5 % comme vous le prévoyez, c'est en réalité la conséquence d'un effet mécanique de la transition entre deux générations de Fonds européens et de leurs nouvelles modalités de délégation de gestion. Il faut dire la vérité : ce ne sont pas des crédits en moins pour l'Auvergne, ce sont des crédits qui seront désormais gérés différemment.

Il est vrai que vous avez pris l'habitude depuis quatre ans de faire systématiquement – il suffit de reprendre tous les procès-verbaux – porter sur d'autres et d'ailleurs particulièrement sur l'État, la responsabilité de tous vos renoncements par rapport à vos engagements pris devant les électeurs en 2004. Les propos que vous venez de tenir n'échappent pas à la règle, Monsieur le Président :

- Premièrement, renoncement à votre engagement de diminuer la dette régionale. Elle devrait passer de 296 € à plus de 370 € à la fin de cette année, et à 420 € si on prolonge vos orientations budgétaires.

- Deuxièmement, renoncement à l'engagement de ne pas toucher la fiscalité ! Vous avez augmenté les impôts de 62,5 % depuis 2005. Vous n'aimez pas qu'on le rappelle. C'est bien la vérité et elle doit être là pour être soulignée devant les Auvergnats. Vous vous préparez, en réalité, à de nouvelles augmentations pour 2009, à moins que vous nous indiquiez plus tard que votre souhait est celui que l'augmentation des impôts de la région se limite au taux de l'inflation. Nous serions évidemment très heureux et attentifs si cela est le cas.

Depuis 2005, vous avez prélevé près de 170 M€ supplémentaires dans la poche des contribuables auvergnats. Ce n'est pas un jugement, mais une simple observation factuelle. Vraisemblablement, nous atteindrons 240 M€ de produit fiscal supplémentaire en cinq ans. Il serait intéressant de rappeler quels sont les investissements utiles, structurants, nécessaires à l'avenir de l'Auvergne que vous avez mis au regard de cette somme supplémentaire.

Vous nous annoncez aujourd'hui l'ajournement de la construction de l'Hôtel de Région, en parlant de frigidaire. Ce sont des subtilités qui regardent la majorité régionale. Nous n'avons absolument pas compris de quoi il s'agissait, cela va de soi !

Où sont passées ces augmentations d'impôts ? Je vous rappelle que l'augmentation d'impôts permet de financer quatre Hôtels de Région. Il est curieux d'avancer cela comme argument. Il y a donc un problème dans la cohérence de votre explication.

En réalité, et là vous avez raison, le contexte économique nous oblige à réfléchir à une action publique plus efficace et moins coûteuse. En réalité, depuis quatre ans, vous avez privilégié les dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement. Nous aurions choisi exactement la voie inverse. C'est donc une grande différence entre vous et nous. Notre section de fonctionnement a en réalité, en faisant abstraction des transferts, des lois SRU, démocratie de proximité, etc., progressé de 12 % par an, tandis que les investissements stagnent.

Cela signifie, très concrètement, que l'on ne pourra accepter un budget 2009 qui ne renouerait pas avec une politique d'investissements en faveur des priorités essentielles pour l'Auvergne : son développement économique, son désenclavement routier ou un aménagement ambitieux des territoires.

Aujourd'hui, après quatre années de pouvoir, nous constatons que l'Auvergne est plutôt tirée vers le bas qu'aspirée vers le haut et nous vous demandons pour le budget de renouer avec la tradition d'action de notre Région. Je n'y reviens pas.

Par exemple, vous nous dites vouloir le TGV, ce qui est formidable. Vous nous expliquez avoir joué un rôle majeur, avec une pétition qui arrive après l'annonce, peu importe... Seulement, le TGV est le grand projet d'avenir pour l'Auvergne. Très bien ! Pouvez-vous nous dire ce que vous consacrerez à cette réalisation ? J'ai lu les documents et à aucun moment n'est évoqué ce grand projet que vous qualifiez de « grandissime » pour l'Auvergne. Je ne connais toujours pas les intentions de la Région à ce sujet.

Vous avez formulé quelques critiques sur l'opposition. Alors oui, l'opposition se veut positive et constructive. Nous vous faisons régulièrement des propositions concrètes. Par exemple, lorsque nous avons formulé des propositions pour améliorer la vie des Auvergnats, nous avons proposé en septembre 2007, la réalisation d'un Plan Rail. Pourquoi n'avez-vous pas dit par honnêteté que c'était une bonne proposition, puisqu'en réalité, un an après, vous la reprenez ?

Cela aurait été mieux de le faire immédiatement. Il est vrai que nous avons perdu un an. Vous dites : « Le Fonds européen complique la gestion d'un certain nombre de dossiers », mais les tergiversations dont vous avez fait preuve nous ont fait perdre un an. Il aurait été à votre honneur de dire que cette idée venait de l'opposition, qu'elle était bonne et que vous la repreniez.

En revanche, je n'ai rien entendu sur les questions agricoles et notamment sur les éleveurs ovins. Le 23 septembre, vous vous en souvenez certainement, nous vous avons demandé de mettre en œuvre un plan d'urgence. Vous nous avez répondu que cette responsabilité était celle de l'État.

Justement, l'État a agi et a annoncé seize mesures pour un plan d'urgence en faveur de l'agriculture, mobilisant 250 M€. Le 23 septembre, vous nous aviez dit : « Il faut que l'État assume ses responsabilités ». L'État les a assumées la semaine dernière. Quelles propositions avance le Conseil régional aujourd'hui, précisément pour accompagner l'effort de l'État en faveur des agriculteurs et des éleveurs de notre région ? Nous ne l'avons pas entendu dans votre intervention.

Enfin – et je terminerai par cela, pardon pour Jean Proriol, car j'ai été un peu long –, simplement, votre attitude n'est ni une réponse, ni une solution. L'État s'engage et le Conseil régional demeure statique, campé sur des positions anachroniques et un peu idéologiques. Pardon de vous retourner le compliment.

Ce qui m'a frappé dans votre intervention, c'est le pessimisme conduisant au renoncement et à la passivité. Rejeter systématiquement les difficultés de la Région sur l'État est à l'évidence facile, si facile, mais c'est à la fois faux et injuste. L'opposition vous demande de retrouver le chemin de la vérité et de l'action, merci !

*Applaudissements dans les rangs de l'opposition.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Proriol, il vous reste 7,36 minutes.

**M. HORTEFEUX.**- Monsieur le Président, juste un mot pour vous dire que je vais être obligé de m'absenter pour aller aux Journées de la Gendarmerie à Montluçon, mais je serai naturellement de retour tout à l'heure, à votre plus grand plaisir j'imagine.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, à mon grand plaisir ! Il est dommage que vous ne soyez pas là quand je pourrais vous répondre.

**M. HORTEFEUX.**- Un peu plus tard.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous ne débattons pas toute la journée. La parole est à Monsieur Proriol.

**M. PRORIOL.**- Merci. Monsieur le Président. Mes chers collègues, les principales informations que vous nous livrez dans votre rapport sur les orientations budgétaires pour 2009 sont de trois ordres :

- premièrement, une nouvelle hausse de 5 % des impôts directs locaux,
- deuxièmement, une augmentation de 33 % de la carte grise,
- troisièmement, l'abandon de votre seul projet phare, celui de la construction de l'Hôtel de Région.

Je ne reviendrai que quelques instants sur les augmentations de la fiscalité locale directe et indirecte, qui s'élèveront, après le mois de janvier prochain, respectivement à 70,60 % et 63,9 % depuis votre arrivée : beau score pour une majorité, il faut le reconnaître, qui s'était fait élire sur la promesse de ne pas toucher les impôts !

Un mot sur ce que vous avez dit plus haut, Monsieur le Président, concernant les 170 M€ d'impôts supplémentaires que vous avez prélevés – et ce n'est pas fini – dans la poche des contribuables avec autant, bien entendu, de pouvoir d'achat en moins.

En face de ces 170 M€, vous aviez rappelé quelles étaient les affectations pensables. En fait, en face de ces dépenses, Monsieur le Président, il faudrait plutôt mettre les emprunts que vous avez réalisés, puisqu'il s'agissait d'investissements de longue durée et votre volume d'emprunt est de 233 M : 170 M€ en plus et 233 M€ d'emprunts supplémentaires pour faire face, j'imagine, à des investissements.

Je les affecte très volontiers, plus justement que vous, je crois, aux dépenses que vous avez citées plus haut, sur l'éducation, les transports, les TIC et même sur Vulcania et l'aménagement du territoire. Ne nous trompons pas de logique : les emprunts sont pour les investissements et les impôts pour tout à fait autre chose.

À ce titre, je rappellerai qu'en matière de dépenses de fonctionnement, en quatre ans, le surplus par rapport aux années antérieures est de 26 M€.

Plus haut, Brice Hortefeux a décortiqué, plus longtemps que je ne vais le faire bien entendu, ces dépenses de fonctionnement. Un mot, Monsieur le Président, puisque vous avez été très discret à ce titre, même si vous n'avez pas épargné l'État, mais ce jeu est devenu habituel, nous y sommes confrontés chaque fois. Les dotations de l'État – que vous fustigez depuis 2004 – sont un produit supplémentaire de 77 M€. Monsieur le Président, je ne sais pas si vous avez totalement raison d'imputer à l'État tous les défauts que vous lui prêtez.

Voilà la mise au point que je tenais à faire au sujet de votre remarque de tout à l'heure.

Un mot sur le projet d'arrêt ou de suspension. Que signifie le terme de suspension ? Pour combien de temps le projet est-il suspendu ? Un mois ? Un an ? Nous avons compris que ce serait plus court. Nous aurons un débat sans doute plus tard. Le choix du maître d'œuvre est respectable. Nous nous interrogeons à nouveau – et j'imagine que vous le faites sans le dire – sur le problème de la surface du terrain par rapport aux extensions futures.

Déjà en 2005, lorsque vous aviez commandé un pré-programme, les spécialistes avaient pointé l'exiguïté du terrain qualifié de « juste suffisant » pour accepter le programme et son extension. Ils suggéraient d'engager la recherche d'emprises foncières supplémentaires à proximité. J'ai l'impression que le problème continuera d'être posé.

L'arrêt du projet d'Hôtel de Région tombe quand même un peu mal. Vous venez de lancer l'appel d'offres. Les entreprises vont-elles répondre, sachant que le projet est suspendu ? Vont-elles investir leur matière grise pour travailler sur les meilleures conditions de réalisation, quand elles ne savent pas à quelle période cela se fera ? Il faudra avoir à ce titre des explications plus élaborées que celles que nous avons entendues jusqu'à présent.

Je terminerai en disant un mot sur l'agriculture, Monsieur le Président, car nous avons constaté que depuis quelques mois, votre plume est d'une grande agilité : lettre aux parlementaires, courrier à votre Ministre préféré ou votre Secrétaire d'État préféré Laurent Wauquiez puisque vous l'avez cité. Il est devenu votre interlocuteur. Je ne sais pas s'il est devenu votre ami en revanche ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- En tout cas, ce n'est pas le vôtre !

**M. PRORIOL.**- Vous nous avez transmis des courriers qui n'allaient pas dans cette direction : lettre aux parents d'élèves des écoles privées, lettre aux agriculteurs, etc.

Monsieur le Président, les agriculteurs sont tous surpris d'avoir reçu un courrier de deux pages. Ils manifestent quelques réactions et nous disent : « Vraiment, nous contestons la réalité des chiffres que nous donne le Président Souchon ». Ils s'interrogent sur votre volonté d'aider l'agriculture auvergnate.

Je sais que votre préférence se porte sur l'agriculture biologique, mais il y a aussi le terrain et la réalité. Vous n'êtes pas le seul à penser à l'agriculture biologique, puisque le Gouvernement voudrait arriver à un taux de production, de 25 % en 2020.

Monsieur le Président, notre interrogation sur votre politique agricole est confirmée par la lettre que vous leur avez adressée et qui ne les a pas du tout convaincus.

Je terminerai, Monsieur le Président, car il me reste 38 secondes. Que pouvons-nous dire par exemple sur la filière ovine auvergnate qui est en péril ? Que proposez-vous ?

En tout cas, il me semble que votre hésitation est patente même si vous vous êtes déplacé au marché de Saugues, où le député de la circonscription aurait été heureux de vous accueillir. J'imagine que ce n'était pas une visite électorale, et ma présence alors n'aurait pas été justifiée, mais j'aurais été heureux de vous accompagner sur un site que je connais bien, dans des exploitations qui sont à l'honneur de la Margeride.

Ce sont, Monsieur le Président, des petites interrogations dans le peu de temps qui m'est imparti ! Il ne me reste plus que cinq secondes, même pas...J'arrête mes propos et bien entendu, la course continue !

*Applaudissements dans les rangs de l'opposition.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Proriol. La parole est à Lionel Roucan.

**M. ROUCAN.**- Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie de me donner la parole, puisque j'ai le privilège d'intervenir au nom du groupe Vert. Je ne sais pas si la course continue, on fera en sorte.

Tout d'abord je ne reviendrai pas sur l'analyse des finances de la Région. Vous avez développé les contraintes budgétaires dans lesquelles la Région se débat aujourd'hui, afin de rester avant tout un organisme de mission et pas seulement un organe de gestion. C'est un changement dans lequel la politique du Gouvernement tente de nous cloisonner, avec comme outil une désastreuse décentralisation.

Cette mission de programmation et d'organisation territoriale, en tant qu'élus régionaux, nous y sommes très attachés. Constatons ensemble que cela a permis de construire et de faire vivre des politiques d'avant-garde. À ce propos, puisque l'on a beaucoup parlé de l'Hôtel de Région, je trouve dommage que nous soyons contraints de suspendre ce chantier, car ce bâtiment est, et restera j'espère, exemplaire dans sa construction, dans sa façon d'aborder enfin la construction du XXI<sup>ème</sup> siècle, économe en énergie et conviviale. Cela aurait pu être et cela devra l'être, le symbole d'une politique régionale différente.

En tant qu'écologiste, et grâce au travail de l'ensemble de la majorité, nous nous réjouissons de voir que les lignes politiques ont vraiment bougé. L'éco-conditionnalité des aides, les schémas régionaux d'aménagement durable du

territoire, des transports, le FRAE, indiquent aujourd'hui clairement la volonté de la majorité régionale de ne pas faire feu de tout bois, mais d'être enfin pertinent dans l'attribution de nos aides.

L'Agenda 21 est en passe d'être labellisé par le Ministère, à peine un an après avoir été adopté par l'Assemblée. Des déclinaisons existent déjà : la formation des cuisiniers et des intendants aux repas bio, les appels à projets pour des Agendas 21 de lycées et de CFA, pour la mobilité et pour 2009, le plan climat et le plan biodiversité.

Citons encore les Contrats « Auvergne + » qui ont été et qui sont de véritables leviers de développement, faisant passer la politique territoriale du guichet au projet. Ce sont des démarches qui resteront, je l'espère, et qui modifieront définitivement le paysage de l'Auvergne. Même si à l'avenir, le fait régional est mis à mal par un charcutage électoral, ce travail restera ! Et il restera dans toutes les régions. Cela marquera le fait que nous sommes entrés dans le XXI<sup>ème</sup> siècle, quant à la façon d'aborder les prises de décisions, conscients que les changements climatiques, la crise énergétique, l'urgence sociale, sont là, et que le monde change. Plus de chèque en blanc, mais du partenariat.

Mes chers collègues, si tout le monde aujourd'hui a acté les enjeux pour la planète, la mise en œuvre est à la peine : comme toujours, l'urgence efface le projet à long terme, l'élection efface la politique, l'effet est plus intéressant que le fond. Bref, des gesticulations et peu d'actes !

La loi Grenelle aurait pu être un véritable moteur de développement pour notre pays. C'était sans compter sur la volonté rétrograde de certains, « têtes de béton » qui voient que l'écologie est encore une régression économique et sociale. Faudra-t-il aller chercher les modèles ailleurs ? Faudra-t-il attendre que les États-Unis nous montrent la voie dans cette nouvelle donne écologique ?

Au moment où le nouveau Président Obama annonce vouloir faire un contrat avec les constructeurs automobiles pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, ici en France, nous nous apprêtons à mettre sous perfusion la filière automobile, après avoir mis sous oxygène la filière bancaire ; encore un chèque en blanc ! L'argent public va soutenir encore un secteur d'activité voué à l'échec. Le tout-bagnole, c'est fini, mais qu'avons-nous anticipé ? Sinon qu'en Région Auvergne, le SRIT cherche à trouver une nouvelle mobilité pour ses habitants de manière beaucoup plus moderne.

Il est évident que « la main invisible du marché », panacée du système libéral, ressemble de plus en plus à « un bras cassé » pour ce qui est de favoriser et de réguler le système économique de notre pays.

Il faut croire, chers collègues, que parfois tout est possible : il n'y a qu'à voir le tour de magie proposé sur la rénovation des lignes SNCF. Je cite : « au total, l'État consacrera 13 Md€ à la rénovation de l'infrastructure entre 2008 et 2015 » se félicite le Ministre Bussereau. « Il s'agit d'un effort absolument sans précédent » chantent d'une même voix les Ministres Borloo et Woerth. Si l'on en croit le Plan, l'État

consacre déjà 1 Md€ par an à la rénovation des lignes, et cela devrait monter jusqu'à 1,7 Md€ en 2012, ce qui, en cumul, nous amène à 13 Md€ jusqu'en 2015 !

Sauf qu'en réalité, l'État n'augmente pas son effort. Alors où est la différence ? L'État mise sur le gain de productivité, on fixe les charges (entretien, gestion...) et comme RFF sous-traite les travaux à la SNCF, c'est là que portera l'effort ! Puis, on trouve des ressources du côté des péages : la part des péages passera de 48 % des coûts totaux en 2008, à 60 % en 2015. Ce sont les Régions qui subiront l'augmentation des péages. Bien joué, si j'ose dire !

Ce qui fait dire au Président Malvy, dont la Région s'est tout de suite engagée dans la rénovation des voies ferrées : « Je vais devoir payer plein pot des péages en hausse pour ces nouveaux trains, alors que c'est la Région qui a financé les travaux ». Et de rajouter : « Le contrat de performance donne la priorité à la rénovation des voies rapides classées de 1 à 6, alors que les TER utilisent des voies classées de 7 à 9 ! ».

Une de mes collègues me disait tout à l'heure : « C'est un peu comme si un locataire embellissait son appartement et que le propriétaire lui demande une augmentation parce qu'il est plus agréable à vivre ». L'État s'en sort à moindre frais et n'augmentera pas ses propres contributions. C'est cela un effort sans précédent ? La suite risque effectivement d'être sans précédent !

Aussi, nous les élus Verts, nous nous réjouissons du retard pris sur le projet du chantier du barreau de Balbigny. La dépense d'1,3 Md€ pour 50 kilomètres est inutile et contradictoire avec le développement durable et l'urgence climatique. Le Gouvernement serait bien inspiré d'affecter cette somme à la modernisation des voies ferrées. Cela serait enfin cohérent avec le Grenelle de l'Environnement.

En Auvergne, s'il y a quelqu'un de cohérent, c'est bien notre ancien Président de Région et ancien Président de la République, qui part aujourd'hui en croisade contre les éoliennes, après avoir doté la France du plus grand parc électronucléaire du monde, privant ainsi la recherche publique sur les économies d'énergies et sur les renouvelables, des moyens qui lui auraient permis de hisser notre pays aujourd'hui en pionnier du développement sobre. J'ai l'impression en lisant La Montagne que le Ministre Borloo vient de découvrir l'eau chaude.

Au moment où est annoncée la construction d'un second réacteur EPR, vous ne serez pas surpris du vœu présenté par le groupe Vert pour soutenir la filière éolienne. Nous en reparlerons cet après-midi.

Pour terminer cette intervention, chers collègues, j'aborderai un sujet qui nous tient à cœur. Souvenez-vous, lors de la Session du 23 septembre, Pierre Pommarel dénonçait la politique du Gouvernement en matière d'immigration et appelait au contre-sommet de Vichy. Monsieur Hortefeux s'en est ému, et par courrier nous a expliqué que le seul thème à l'ordre du jour était l'intégration, et non l'immigration, légale ou non. Une nuance qui aura échappé à beaucoup, y compris à Madame Courtillé – je vous renvoie à son blog – et à Monsieur Wauquiez dans ses discours.

Monsieur Hortefeux est absent, mais vous lui direz qu'au contre-sommet et dans la manifestation de Vichy, nous, les élus Verts, y étions. Nul besoin de visionner des vidéos ou d'appeler comme le Préfet de l'Isère à la délation en ligne. Notre position sur l'immigration est claire : les Verts réaffirment aujourd'hui que l'enjeu n'est pas de faire de l'Europe une forteresse hermétiquement close aux réalités du monde.

Pour des millions de personnes, émigrer est souvent la dernière solution. C'est toujours une contrainte et toujours un déchirement. Il est grand temps de changer de cap, il est temps de poser les bases d'une politique basée sur le respect et les droits de tous les habitants de la planète, de poser enfin les bases du co-développement.

*Propos hors micro de Monsieur Malhuret.*

Monsieur Malhuret, nous en reparlerons !

**M. GUERRE.**- Cela suffit les amalgames, Monsieur Malhuret !

**M. MALHURET.**- Merci pour les casseurs !

**M. MALLOT.**- Monsieur Malhuret est un calomniateur, manifestement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Roucan poursuit. Mes chers collègues, un peu de calme !

*Propos hors micros des Conseillers régionaux.*

Monsieur Malhuret !

**M. MALHURET.**- Je ne calomnie personne. Je dis simplement que les casseurs ont tout cassé à Vichy et que vous étiez dans le même cortège !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Arrêtons !

**M. MALLOT.**- Vous connaissez la définition d'une calomnie ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Malhuret, voulez-vous encore que je suspende la séance ? Respectez l'orateur ! Monsieur Roucan ne vous a pas agressé ! Quand bien même il l'aurait fait, vous pourriez demander la parole pour un fait personnel au titre du règlement intérieur ! Je vous invite à arrêter les invectives. Monsieur Roucan, poursuivez !

**M. ROUCAN.**- Merci, Monsieur le Président.

Pour les Verts, le combat n'est pas nouveau. L'écologie apporte plus que jamais des réponses de solidarité, de partage des ressources et de vivre ensemble.

Dans ce contexte, l'élection de Barack Obama prend un relief tout particulier. Après 200 ans d'esclavagisme légal, 150 ans de ségrégation légale, et 50 ans d'intégration (ni positive, ni choisie, ni ouverte...), cette élection est le symbole d'un

pays qui ose évoluer, en renforçant son identité. Il aura fallu des morts, des combats pour les droits civiques, utilisant l'arme de la désobéissance civile et de la contestation. Devrons-nous nous contenter dans notre pays de faire de la Marseillaise un critère d'intégration ?

De notre côté, nous considérons que la terre d'Auvergne est une terre accueillante. Aux étrangers, avec ou sans papiers, qui frappent à la porte, comme il est coutume en Auvergne, nous disons « Finissez d'entrer ». Ce qui, en occitan (la langue de notre région et dont la République peut s'enorgueillir) se dit "atsabà d'entrar".

J'en ai fini, Monsieur le Président. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Roucan.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

La parole est à Monsieur Bourduge.

**M. BOURDUGE.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Session, avec son volet sur le Débat d'orientations budgétaires pour 2009, se situe dans un contexte national et international inédit, alors que l'économie mondiale vit l'une de ses plus graves crises depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les deux visages du capitalisme sont aujourd'hui mis à nu :

- d'un côté, une folie financière avec la spéculation sur les crédits, et les exigences de rentabilité financière des entreprises portées par des actionnaires déconnectés des réalités de la production,
- de l'autre, les restrictions salariales pour le plus grand nombre, le recul généralisé du pouvoir d'achat, la progression massive du chômage et de la misère.

Je pense aujourd'hui à ces merveilleux prévisionnistes de la finance qui encensaient hier encore sur toutes les chaînes de télévision les décisions gouvernementales de libéralisation totale des échanges commerciaux, qui galvanisaient les plus libéraux avec la loi de modernisation de l'économie, qui chantaient les louanges des traités européens et de la concurrence libre et non faussée. Ils devraient en être aujourd'hui pour leur compte, mais au lieu de cela, ils se complaisent dans leur rôle de gigolos gouvernementaux, en se raccrochant pitoyablement au 0,1 % de croissance du dernier trimestre.

Ce qu'ils n'osent pas dire en revanche, c'est que la situation actuelle n'est que le produit de plus de 30 années de politiques néolibérales menées à l'échelle mondiale par les grandes institutions financières internationales, de politiques de dérégulation économique à l'échelle communautaire, l'effacement des barrières fiscales, la destruction des systèmes de protection sociale et du droit du travail à l'échelle des États. C'est le produit d'un capitalisme qui n'a qu'un seul but : l'enrichissement d'une minorité.

Pourtant, les alertes sur l'absurdité du système s'étaient succédé ces dernières années. Rien n'arrête la course effrénée des libéraux vers leur idéal morbide. Dopés au viagra présidentiel, nos Ministres auvergnats n'ont d'ailleurs pas manqué une seule occasion d'apporter leur contribution à cette politique honteuse au cours de l'année écoulée.

Puis, est venu le temps de la fausse repentance, où l'hypocrisie devient religion. Surfant sur son activisme de façade, le Président de la République s'est soudainement transformé en évangéliste de la régulation avec son discours de Toulon, puis en prestidigitateur mondial avec la convocation du sommet du G20. Nous ne sommes pas dupes de ce tour de passe-passe médiatique qui consiste à prôner une moralisation du capitalisme pour mieux poursuivre ses desseins.

C'est d'ailleurs d'un plan fantôme que vient d'accoucher la montagne. La révolution financière sera sans doute pour demain.

Dans ce contexte, tout est bon pour mettre un peu plus au pas les finances des collectivités locales, pour les condamner comme responsables des déficits publics et de l'endettement de la France, pour opérer un encadrement forcé de leurs recettes et de leurs dépenses, pour les faire passer pour de mauvais gestionnaires, pour responsables de la situation. La méthode est connue, et traduit tout l'archaïsme des stratégies politiques de la droite.

Tout en débloquant sans aucune contrepartie, ni garantie, plus de 300 Md€ pour renflouer ceux qui ont joué au jeu du « plus rentable que moi tu meurs », le Gouvernement oppose aux collectivités un véritable contrat unilatéral de décroissance et d'instabilité. Contrat qui ne s'applique d'ailleurs pas aux dépenses de l'Élysée qui progressent de 11,5 % en 2009 par rapport à 2008, un budget qui devrait doubler en cinq ans.

C'est donc cela, mieux d'État, comme vient de le dire notre cher Ministre qui a quitté cette salle.

Les caisses sont extensibles pour les spéculateurs sans foi ni loi et les services du Président de la République, mais mystérieusement à sec pour répondre aux besoins élémentaires de formation professionnelle et continue, de transports collectifs performants pour les Auvergnats, de l'accès à la santé.

Monsieur le Ministre, il y a quelques instants, faisait l'éloge de l'intervention de l'État dans les centres hospitaliers de notre région. Pour mon bassin – Montluçon – le choix est plutôt inverse : zéro euro pour venir en aide à une structure qui affiche aujourd'hui un déficit de 8 M€ dû à la mise en place de la Tarification à l'Activité (T2A) et en contrepartie, il y a une quinzaine de jours, il vient d'être débloqué 1 M€ d'aide à une clinique privée, du groupe Générale de Santé qui affiche un bénéfice de 380 M€.

C'est donc l'austérité généralisée pour le peuple qui va devoir payer en plus la facture de l'asphyxie générale des collectivités territoriales par l'État et le projet de loi de finances pour 2009, après celui de 2008, égraine les mesures anti-collectivités. Vous avez, Monsieur le Président, énoncé dans votre rapport

d'orientations budgétaires toutes les mesures néfastes qui vont grever les budgets de la Région, je n'y reviens pas.

Je formulerais simplement la conclusion suivante : le projet de loi de finances pour 2009 pourrait porter comme sous-titre : « On achève bien les collectivités locales », sans doute parce qu'elles restent le dernier rempart démocratique de proximité. La formule pourrait par ailleurs s'appliquer aux services publics et au rôle de solidarité nationale et d'égalité entre les citoyens que devrait tenir l'État, car les dégâts provoqués par la fameuse « Régression Générale des Politiques Publiques » sont dramatiques et profondément injustes.

C'est dans cette situation d'asphyxie minutieusement orchestrée par l'État que nous devons préparer le budget 2009, et nous ne sommes pas les seuls à la dénoncer publiquement, puisque Monsieur Roche, Président du Conseil général de la Haute-Loire qui a augmenté de 30 % la taxe d'habitation, déclarait dans la presse locale, il y a quelques jours : « Il va falloir faire des coupes sombres, en particulier en matière d'aide aux entreprises ! » Jean-Pierre Marcon – Vice-Président – quant à lui évoque la baisse des aides de l'État. Un budget régional qui, nous le savons déjà, sera pour la première fois de son histoire en recul par rapport à l'année précédente.

Un budget arbitrairement contraint par l'État, qui ne sera pas sans opérer des coupes dans nos différents domaines de compétences, malgré notre volonté résolue de permettre à tous les Auvergnats de disposer de services publics de qualité, notamment en matière de formation professionnelle et de transport ferroviaire.

Dans ce tableau sombre, nous avons aussi quelque matière pour nous réjouir ! Si, je vous l'assure, ces bonnes nouvelles nous viennent, une fois n'est pas coutume, de la part de Monsieur le Préfet de Région lui-même, qui affirmait le 1<sup>er</sup> novembre dans les colonnes de *La Montagne*, je le cite : « Nous avons tous les éléments pour sortir de cette crise économique », et il rajoute : « Pour faire face, les fonds sont dans les caisses des banques en Auvergne ».

Voilà qui vient conforter la vision que nous avons toujours portée au sein du groupe Communiste, celle d'un financement de l'activité et de la dynamique économique par le secteur bancaire dont c'est la mission première, à l'opposé des pressions pour la réintroduction des aides directes.

Voilà l'occasion, avec cette traduction préfectorale, de confier l'essentiel des aides directes aux entreprises au secteur bancaire, enfin mis face à ses responsabilités, et désormais à même, nous sommes ravis de l'entendre, de répondre à toutes les attentes des entrepreneurs.

Voilà l'occasion de dégager les collectivités territoriales d'une compétence de financement des entreprises qui n'est pas la leur !

L'heure est également à la mobilisation sans précédent. Il faut sonner le tocsin pour la survie des collectivités locales et des services publics. Les citoyens seront, avec les élus, porteurs d'une exigence, politique nouvelle qui place enfin les êtres humains avant le profit. Les populations des territoires ruraux en ont fait une belle démonstration lors de la manifestation clermontoise du 25 octobre pour la défense

des services publics, en rassemblant plus de 3 000 personnes à Clermont-Ferrand. Nous poursuivrons ce combat en relayant massivement la manifestation pour le maintien du service public postal ce samedi 25 novembre, à 14 heures 30.

Il faut se battre pour une véritable réforme de la fiscalité locale, comme nous ne cessons de le répéter. En appliquant un taux modeste de 0,5 % sur les actifs financiers, ce sont 15 Md€ qui seraient immédiatement disponibles pour les collectivités locales. Ce serait une première étape dans la refonte d'une fiscalité directe inadaptée et dans la construction d'une plus grande justice sociale.

Oui, la crise du capitalisme appelle les acteurs politiques à faire preuve d'audace dans la recherche d'une autre alternative. C'est ce à quoi les communistes veulent s'employer dans la prochaine période. C'est ce à quoi devrait s'employer la gauche dans son ensemble, car ne comptons pas sur ce gouvernement réactionnaire, à la solde de la finance, pour apporter des solutions.

Enfin, vous m'autoriserez à dire quelques mots sur les Assises régionales du transport ferroviaire que nous avons tenues le vendredi 7 novembre dernier à Aubière. Le public présent a véritablement exprimé la nécessité d'un développement conséquent du transport collectif à travers les TER, mais a clairement tenu à remettre l'État et RFF face à ses responsabilités en matière d'infrastructures.

Nous nous devons à ce sujet d'être clairs devant les Auvergnats face au Plan Rail annoncé à hauteur de 180 M€, dont seulement 120 M€ seraient à la charge de l'État et de RFF. Comment ne pas anéantir les efforts consentis en matière d'investissements par la Région sur les TER devant l'obstination de l'État d'abandonner notre réseau ferré ?

Déjà, lors de la Session de janvier 2007, Christiane Laïdouni avait clairement évoqué la nécessité, je la cite : « de demander aux pouvoirs publics un plan d'urgence pour l'Auvergne ». Face à leur refus persistant, la bataille s'est poursuivie pour forcer l'État et RFF à la résolution d'un Plan Rail qui constituerait aujourd'hui une première avancée.

Malgré cela, la somme débloquée, très insuffisante, imposera des priorités. Et l'engagement régional sur une compétence qui n'est pas la sienne ne sert que d'amorce, et ne constitue qu'un pansement temporaire pour nos voies. Au-delà, c'est une véritable bataille politique, ainsi qu'un plan de développement du rail sur le long terme qu'il nous faut conduire à l'échelle nationale, mais aussi européenne.

Je vous remercie.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup Monsieur Bourduge. La parole est à Monsieur Mallot.

**M. MALLOT.**- Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce Débat d'orientations budgétaires intervient dans le pire contexte auquel nous ayons été confrontés depuis l'origine de la création des Régions.

Crise financière, crise économique, crise sociale, crise morale..., la faillite du capitalisme et du libéralisme est totale. Les apôtres de la déréglementation des marchés financiers, du désengagement de l'État, de la défiscalisation outrancière des plus fortunés, du surendettement forcé des ménages, du développement des prêts hypothécaires sont les responsables de cette débâcle qui nous conduit dans une récession sans doute malheureusement durable.

D'un côté, la surrémunération du capital (10 à 15 %, voire plus) a conduit au mécanisme des subprimes et à la surenchère entre les banques. De l'autre, la sous-rémunération du travail a poussé au surendettement. Cela devait bien éclater un jour ! La crise est là, et à quel prix !

Des milliers de milliards injectés dans cette débâcle abyssale, des ménages expulsés de leur logement, des populations entières exsangues qui ne peuvent plus désormais consommer et ainsi alimenter la croissance. Ces mêmes responsables aujourd'hui démasqués courent après l'intervention de l'État, supplient et obtiennent, sans coup férir, le soutien de la puissance publique, et en appellent sans vergogne au contribuable...

Le Gouvernement – Messieurs Sarkozy et Fillon – se contorsionne pour expliquer aux Français qu'il débloque aujourd'hui des fonds gigantesques pour réparer les fautes majeures de financiers irresponsables, alors qu'il les refuse ou les restreint pour les salariés, pour les retraités, pour les fonctionnaires, tout cela au nom d'une prétendue maîtrise vertueuse du budget de l'État.

Le maquillage éhonté des prévisions de croissance comme de l'évolution des recettes de l'État ; la sous-évaluation volontaire des déficits qui en découlent pour le projet de budget de l'État de 2009 ; les estimations fantaisistes du déficit de la Sécurité Sociale ; les promesses répétées d'un retour prochain à l'équilibre des comptes sociaux : tout cela participe d'une vaste supercherie et d'une manipulation des statistiques et des hypothèses économiques, avec pour conséquence le transfert sur les générations futures du poids de la dette et des déficits.

Nous aurions tort de ne pas voir que la crise financière de septembre dernier n'est venue qu'amplifier – et comment ! – un phénomène en cours depuis 2002 et singulièrement accentué depuis 18 mois, ajoutant ainsi de la crise à la crise, car le chômage était reparti bien avant la crise financière dans notre pays, avec l'augmentation de la précarité et le tassement du pouvoir d'achat.

Cette crise est bien celle des libéraux de tout poil qu'il nous arrive aussi d'entendre ici, régulièrement, sur les bancs de la droite régionale.

Ses soutiens sans faille du Gouvernement de Monsieur Sarkozy dont elle justifie au fil des Sessions les décisions : le cadeau fiscal de 15 Md€ pour les plus aisés des citoyens de notre pays, l'instauration d'un bouclier fiscal qui évitera aux plus riches de participer au financement du RSA, l'endettement des ménages par la mise en place de l'hypothèque rechargeable, la tolérance des parachutes dorés récompensant les échecs industriels, la baisse du pouvoir d'achat des salariés et des retraités, l'âge limite de départ à la retraite porté à 70 ans, au nom du soi-disant libre

choix, l'asphyxie orchestrée des collectivités locales. Voilà bien nos collectivités locales étouffées à dessein par ce Gouvernement. Le rapport de Débat d'orientations budgétaires présenté aujourd'hui par le Président Souchon en atteste, lui qui nous invite à mesurer pour l'Auvergne l'impact du plafonnement de la taxe professionnelle qui nous prive de 14 M€ de recettes annuelles, la non-équivalence entre les ressources transférées et les charges liées aux compétences nouvelles qui viennent de l'État, la fin du pacte de croissance et de solidarité qui assurait aux collectivités une évolution normale des dotations de l'État, l'injuste perte d'éligibilité de l'Auvergne à la dotation de péréquation censée corriger les écarts de richesses entre Régions et le coût qui l'accompagne.

Je pourrais ajouter à cette longue liste toute une série de mesures techniques prises par le Gouvernement Fillon qui, immanquablement, au fil des ans, amputeront les recettes des collectivités locales.

Je vous renvoie pour cela au rapport du Président qui les énumère de façon exhaustive.

Bref, l'étranglement continue, qui oblige désormais l'exécutif à tailler dans les budgets, à renoncer à certains projets, à en différer d'autres – en clair, à freiner nos investissements qui sont pourtant sources d'activités pour nos entreprises, sources de travail, donc de revenus pour les salariés, et, de ce fait, outils de soutien à l'économie.

Ainsi, l'État étrangle-t-il le premier investisseur public que sont les collectivités locales pour lesquelles le projet de Loi de finances pour 2009 prévoit une politique de rigueur draconienne.

Après avoir mené des politiques défavorables au retour de la croissance, au pouvoir d'achat et à l'emploi, après avoir dilapidé les marges de manœuvre dont il pouvait disposer à travers des cadeaux fiscaux aux plus privilégiés, le Gouvernement persiste dans ses politiques contraires aux besoins fondamentaux de l'économie et de l'intérêt général de la France.

Les collectivités locales réalisent, vous le savez, 73 % de l'investissement public, près des trois-quarts et l'impact de cet investissement est essentiel pour l'aménagement du territoire, pour la quantité d'emplois générés par les marchés portés par les collectivités, au premier rang desquels le BTP.

Le Gouvernement prétend que les collectivités seraient dispendieuses et responsables de l'endettement de notre pays. C'est à cette idée fautive, véhiculée par un discours démagogique, qu'il faut tordre le cou !

Les dépenses des administrations locales ne représentaient en 2007 que 11,2 % du PIB et 13 % des prélèvements obligatoires, ces transferts subis (75 % des dépenses totales) relèvent de compétences obligatoires pour les départements.

À titre d'exemple, les transferts ne sont pas compensés : on évalue entre 1,8 et 2,3 Md€ la dette que l'État a contractée envers les départements pour la mise en œuvre du RMI depuis 2004.

L'endettement des collectivités ne représente que 10 % de l'endettement national, soit 0,39 % du PIB, endettement qui a baissé.

Il s'agit donc bien d'une imposture du Gouvernement qui consiste à vouloir faire porter à d'autres la responsabilité des échecs de sa politique antiéconomique, antisociale, creuset d'inégalités entre les hommes et entre les territoires.

L'emploi, parlons-en ! Puisque malheureusement, depuis juillet 2008, c'est-à-dire avant même la débâcle financière et bancaire, tous les voyants ont viré au rouge, notamment en Auvergne.

À commencer par la baisse de 29 % des contrats d'intérim, par la hausse désormais continue du nombre de demandeurs d'emploi, malgré la réapparition précipitée, vous l'avez notée, d'une partie des emplois aidés, détruits par pulsion idéologique du Gouvernement de droite quelques mois auparavant.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Madame Blazy !

**M. MALLOT.**- Accroissement des cohortes d'exclus qui ne doivent leur salut qu'à quelques minima sociaux et des aides d'associations caritatives alimentaires.

Dans ces conditions, comment comprendre que les crédits pour l'emploi baissent de 6 % dans le projet de budget 2009 du Gouvernement Fillon ? Comment ne pas être consterné par les propos de Monsieur Wauquiez qui considère que la fusion ANPE/UNEDIC viendrait résoudre les problèmes ?

En réalité, mes chers collègues, pour que le service public de l'emploi puisse satisfaire les demandes, encore faudrait-il qu'il y ait des emplois à pourvoir. Alors qu'il faudrait au moins augmenter les salaires et le pouvoir d'achat pour relancer la machine économique, la politique inverse est appliquée.

Quant à l'État employeur, sans doute au nom de la RGPP si chère à Monsieur Hortefeux, l'État supprime 30 000 postes de fonctionnaires, dont 900 dans la recherche, au lieu de développer l'emploi public, par exemple dans les hôpitaux, dans le cadre d'un plan de sauvetage exceptionnel ou encore dans l'éducation où les besoins restent immenses.

On mesure bien l'inadéquation totale entre la politique du Gouvernement et les besoins du pays et de notre économie, car, que font, depuis un an, le Gouvernement et sa majorité de droite ? Ils subventionnent les heures supplémentaires de ceux qui ont déjà un emploi pour s'étonner, quelques mois plus tard, que le chômage remonte, quelle surprise ! Ils mettent en place une machine à radier les chômeurs qui refuseraient une offre raisonnable d'emploi, alors qu'il n'y a pas d'emploi à leur proposer. Ils favorisent le cumul emploi-retraite, sans doute pour donner un signal aux jeunes qui peinent à entrer sur le marché du travail ! Ils portent le droit à la retraite à 70 ans et refusent de s'attaquer résolument à la question de la pénibilité des emplois qui pourrait être prise en compte dans le choix du moment de départ en retraite.

Monsieur Sarkozy propose l'extension de formules qui existent déjà : le contrat de transition professionnelle, la possibilité de recourir sans limite aux contrats à durée déterminée, le retour du CNE ?

Ces mesures, en fait, ne sont pas à la hauteur de la crise sociale qui s'annonce : pas un mot sur l'augmentation des salaires, notamment du SMIC, pas une seule mesure sérieuse destinée à encourager la négociation sociale sur cette question.

Quand le chômage redevient malheureusement la principale préoccupation des Français, quelle crédibilité accorder à un Gouvernement qui, en supprimant 30 000 emplois de fonctionnaires, organise le plus grand plan social de France ?

Mes chers collègues, ce ne sont pas ni les propos lénifiants, ni les types de mesures mis en place par le « Secrétaire d'État à l'augmentation du chômage » que notre pays retrouvera le plein-emploi promis pourtant par le candidat Sarkozy.

Il suffit d'égrener au quotidien la longue liste de plans sociaux, de suppressions massives d'emplois, de fermetures d'entreprises, comme le Président Souchon l'a dit plus haut, pour confirmer ce jugement.

Il suffit, aussi, de constater l'acharnement du Gouvernement à détruire l'appareil public de formation, au premier rang duquel figure l'AFPA, pour comprendre que la forte augmentation du chômage, les besoins grandissants de formation, d'adaptation, et de mutation des personnes touchées, ne sont pas considérés comme prioritaires par ce Gouvernement.

Nous pensons, avec vous, Monsieur le Président, que la crise financière actuelle et la crise économique qu'elle engendre, rendent au contraire plus que nécessaire le renforcement du service public de formation professionnelle continue, au même titre que des actions nationales très fortes en faveur de l'industrie.

Nous sommes au cœur des compétences de la Région : formation professionnelle, emploi, action économique et je crains que notre Région, sur ce plan-là aussi ne paye un lourd tribut, tant se trouve aujourd'hui fragilisée une partie de son tissu industriel.

C'est donc dans le contexte financier, économique et social que je viens de décrire, que s'inscrit notre Débat d'orientations budgétaires. Ce débat nous place devant la seule attitude possible : celle d'envisager une réduction du budget régional en faisant le tri entre des investissements pourtant nécessaires.

À propos d'investissements, j'ai bien entendu Monsieur Proriot qui établissait un subtil distinguo entre le financement des investissements par l'emprunt et le financement par l'impôt, mais que sont les impôts, sinon le moyen, le moment venu, de rembourser l'emprunt ? À défaut de cela, c'est la faillite, ce qu'avait oublié la majorité précédente, avant 2004, et c'est comme cela qu'elle nous avait livré une région surendettée !

**M. PRORIOL.**- Vous avez fait pire !

**M. MALLOT.-** Revenez aux fondamentaux, vous y verrez plus clair et cela vous évitera de crier pour essayer d'avoir raison.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Proriol, respectez l'orateur !

**M. PRORIOL.-** Il dit des contrevérités, Monsieur le Président, et vous l'approuvez !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Proriol, je vous rappelle au règlement et au respect, parce qu'à la dernière Session, vous m'avez vous-même indiqué que vous étiez parfaitement libre de dire des contrevérités, que c'était la démocratie.

**M. PRORIOL.-** Moi ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, à la dernière Session, vous regarderez le compte rendu. Je vous invite à respecter l'orateur et à arrêter constamment de faire des interruptions. Vous n'êtes pas à l'Assemblée nationale !

**M. PRORIOL.-** Monsieur le Président, je n'ai pas traité Monsieur Mallot de calomniateur, comme il vient de le faire à l'égard de Claude Malhuret.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Mallot est invité à poursuivre et chacun est invité à ne pas invectiver tel ou tel !

**M. MALLOT.-** Je crois que Monsieur Proriol ferait bien d'ouvrir son dictionnaire et de regarder le mot calomnié. La définition du Larousse est la suivante : « *Atteindre quelqu'un dans sa réputation, dans son honneur par des accusations que l'on sait fausses.* » C'est exactement ce qu'a fait Monsieur Malhuret.

**M. MALHURET.-** Vous répétez votre accusation.

**M. MALLOT.-** Exactement, c'est la définition même de la calomnie ! Cela consiste à dire des choses que l'on sait fausses !

*Propos hors micro de Monsieur Malhuret.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Malhuret !

**M. AULAGNIER.-** Faites taire Monsieur Mallot !

**M. MALHURET.-** Ne soyons pas les seuls à qui il faut reprocher d'intervenir ! Juste après votre intervention, il recommence ses accusations !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous demande de vous calmer, nos débats gagneront en sérénité et je demande à Monsieur Mallot d'éviter certaines provocations. Il va le faire, j'en suis convaincu.

**M. MALLOT.-** Monsieur le Président, veuillez simplement à ce que nos débats se fondent sur le vocabulaire tel que le dictionnaire de l'Académie Française en définit les termes ; on se comprendra mieux.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Malhuret, arrêtez !

*Propos hors micros des Conseillers régionaux.*

Nous allons être obligés de suspendre la séance !

**M. MALHURET.-** Vous saurez d'où cela vient si elle est interrompue !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Malhuret, pouvez-vous vous calmer et retrouver votre sérénité ?

**M. MALHURET.-** Les Vichyssois sont aussi peu calmes que moi en ce moment !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Poursuivez, Monsieur Mallot.

**M. MALLOT.-** Bien sûr, Monsieur le Président. Je poursuis sur le Débat d'orientations budgétaires et je voulais simplement dire aux responsables de cet étranglement financier – direct et indirect – de la Région qui siègent sur les bancs de la droite, de ne pas venir haranguer les mécontents de tout poil pour que la Région vienne soutenir tel ou tel. Cette démagogie ne serait pas tolérable.

On ne peut soutenir la politique que je viens de décrire et voter à l'Assemblée nationale – pour certains d'entre eux – des mesures contre les Régions, pour venir ensuite sur ces bancs réclamer sans vergogne toujours plus de dépenses. Il faut être un peu cohérent !

Nous adopterons donc, contraints et forcés par la politique gouvernementale, une plus forte sélectivité dans les choix de nos programmes, en faveur de ceux qui sont les plus porteurs d'avenir et dont nous avons la responsabilité. Il s'agit d'investissements :

- les travaux et les équipements de nos lycées ;
- les actions de formation professionnelle continue, à destination principalement des demandeurs d'emploi dont le nombre est en forte hausse ;
- le développement économique axé sur les filières d'avenir, en veillant à ce que les aides régionales aient un véritable effet de levier auprès de l'ensemble des partenaires et notamment auprès des banques qui ne devraient pouvoir se dérober, si j'ai bien compris les instructions qu'elles ont reçues ;
- le soutien de l'État à un Plan Rail permettant la suppression des ralentissements ;
- le renforcement du Plan régional en faveur d'une Auvergne numérique.

Les contraintes auxquelles nous soumet l'État ne peuvent qu'entraîner des annulations ou la suspension de projets. Malheureusement, ce sera le cas de l'Hôtel de Région et de 50 M€ de travaux pour nos entreprises, donc pour les emplois en Auvergne.

Je sais combien ce report décevra les agents du Conseil régional dispersés dans de trop nombreux sites. Je sais aussi combien ce report décevra les adeptes des constructions exemplaires de très haute qualité environnementale. Je sais enfin combien ce report décevra les attentes des entreprises du BTP, mais avons-nous aujourd'hui un autre choix ? Je ne le pense pas.

Concernant le Plan Rail – qui, de toute évidence, si l'on s'en tient aux textes sur les compétences, ne devrait pas être à la charge de la Région Auvergne, mais bien à celle de l'État et de RFF propriétaire des voies –, vous prévoyez d'inscrire 60 M€ de financement.

L'emprunt spécifique à long terme est la seule voie possible pour dégager ces fonds, mais la contrepartie de notre engagement sera la dégradation de notre capacité de désendettement, alors que nous avons réussi à rétablir sur ce plan-là une situation catastrophique laissée par nos prédécesseurs, ce que j'ai exactement décrit plus haut.

Grâce à l'intervention régionale sur le Plan Rail, le réseau ferré auvergnat pourrait rapidement ne plus connaître de ralentissements, à la condition que RFF procède annuellement à la mise en chantier des travaux d'entretien que nécessite ce type d'infrastructures.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais préciser sur les conditions d'élaboration de notre budget pour 2009.

Reste que notre Session d'aujourd'hui nous amène à procéder aux derniers ajustements budgétaires pour 2008 : la décision modificative n° 2. Ces ajustements sont mineurs et se résument à quelques virements de crédits de ligne à ligne, ce qui atteste de la qualité du calibrage de notre budget 2008, voté en fin d'année dernière.

Je note cependant plusieurs dossiers attendus par les acteurs du développement régional, à commencer par le monde sportif qui se trouvera doté d'un Projet de Contrat d'Objectifs pour le développement des métiers et de la formation professionnelle dans le sport en Auvergne. Contrat d'objectifs très ambitieux dont nous débattons plus tard.

Nous validerons aussi la Charte de notre Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, charte pour laquelle nous pouvons nous féliciter d'avoir abouti, après une large concertation avec l'ensemble de nos partenaires publics et associatifs.

Je ne saurai cependant conclure sans vous demander de porter votre attention sur les vœux et motions de notre majorité régionale dont nous aurons à discuter. Ces vœux examinés en fin de Session n'attirent pas forcément l'attention qu'ils méritent.

Ils sont destinés, pour deux d'entre eux, à prévenir les menaces qui pèsent sur le devenir de l'AFPA et sur celui du Service public de la statistique.

Un autre de ces vœux – une motion plus précisément – porte sur la politique d'immigration française et européenne après la récente Conférence européenne de Vichy qui a été réunie à l'initiative de notre collègue Hortefeux, qui devrait nous rejoindre plus tard, conférence à l'issue de laquelle celui-ci s'est livré à des propos et amalgames indignes à l'égard de plusieurs élus du Département de l'Allier et de la Région Auvergne.

Je tiens à m'élever ici contre ces accusations et calomnies qui qualifient, d'abord et avant tout, l'état d'esprit de leur auteur.

Oui, Monsieur Hortefeux, la liberté d'émettre pacifiquement des opinions contraires à celles d'un homme politique, fut-il ministre, est un droit heureusement garanti dans notre République. Nous n'avons pas attendu Monsieur Hortefeux pour condamner les agissements inadmissibles des casseurs lors de la manifestation de Vichy.

Je veux dire ici que le choix de Vichy pour tenir cette conférence n'est pas en cause, n'en déplaît à Monsieur Wauquiez. Cette conférence aurait pu se tenir à Lille, à Bordeaux ou à Toulouse, cela n'aurait rien changé à notre désapprobation de la politique du Gouvernement Sarkozy, car les propos indignes tenus à l'égard de certains d'entre nous par Monsieur Hortefeux et Monsieur Malhuret ne nous empêcheront pas d'exprimer notre désaccord et de considérer :

- que toute politique de l'immigration nécessite une approche humaine qui passe certes par la maîtrise des flux migratoires, mais aussi par une approche humaine et par des régularisations fondées sur des critères clairement établis, en particulier pour celles et ceux qui disposent d'un travail ou qui sont, de fait, intégrés à notre société ;
- qu'une politique de l'immigration digne de la France et de ses valeurs doit être fondée sur un juste équilibre entre vie familiale, travail et asile ;
- que le pacte signé par les ministres européens le 4 novembre 2008 tourne le dos à une conception humaniste de l'immigration en optant pour la marchandisation et la sélection des hommes, par le recours à la politique des quotas dont une des conséquences est le pillage intellectuel et économique des pays d'origine ;
- qu'un Gouvernement qui trouve 360 Md€ pour sauver le système bancaire devrait pouvoir trouver les crédits nécessaires pour honorer ses engagements en matière d'aide au développement des pays les plus déshérités ;
- que la récente Conférence de Vichy confirme le choix d'une approche coercitive et répressive pour envisager le phénomène migrant sous l'angle d'un grand déséquilibre entre les droits et les devoirs des immigrants, ce qui n'est pas acceptable ;

- que l'intégration des migrants n'est possible qu'en leur assurant une égalité en droits, tant en matière d'accès à la santé, à l'aide médicale d'État, à l'éducation, aux services publics, au logement, au regroupement familial, au droit de vote aux élections locales... ;

- que la diminution drastique des crédits consacrés à l'intégration des migrants dans le budget de l'État révèle les véritables intentions du Gouvernement.

C'est pour toutes ces raisons que nous proposons au Conseil régional qu'il affirme solennellement sa position sur des points conformes aux valeurs de notre République.

J'ajouterai que quand on se proclame Ministre auvergnat, on se préoccupe aussi de l'image que l'on donne de notre région. Sans qu'il soit besoin d'invoquer Georges Brassens, pour nous, la Région Auvergne est et veut être une région d'accueil respectueuse de celles et ceux qu'elle reçoit chez elle.

Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur Mallot.

Quelques éléments de réponse. L'orateur principal du groupe UPA est Monsieur Hortefeux et ce dernier n'est plus parmi nous. Cela est dommage, même s'il a des excuses. C'est la démonstration même que l'on peut difficilement être ministre et conseiller régional, puisqu'il y a constamment quelque chose qui l'amène ailleurs. Monsieur Proriot et ses collègues lui rapporteront les réponses que je vais donner.

**M. PRORIOL.**- Avec fidélité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Elles sont exhaustives, mais je vais essayer. Nous avons remarqué, tout particulièrement, que pour démontrer que l'État ne se désengageait pas, il faut faire référence à des compétences qui n'ont rien à voir avec celles de la Région. L'hôpital de Saint-Flour m'est sympathique, celui de Murat tout autant, ainsi que celui de Massiac, quant à l'hôpital d'Estaing, c'est une très belle réalisation et ce n'est pas jusqu'à nouvel ordre une compétence régionale, même si nous avons apporté, hors compétence, 10 M€ d'avance sans intérêt pour l'hôpital d'Estaing.

Le problème n'est pas de savoir si l'État paye bien des fonctionnaires en Auvergne, que le Préfet, comme Monsieur Hortefeux, pour évoquer le non-désengagement de l'État, inclut les salaires de tous les fonctionnaires de l'Auvergne, y compris les gendarmes qu'il est allé voir à Montluçon, les professeurs, etc. Cela n'a pas beaucoup de sens. Heureusement qu'il y a plus d'argent globalement de l'État sur l'Auvergne que l'inverse, parce que nous sommes quand même petits.

Il est question du désengagement réel de l'État, par rapport aux compétences régionales, par rapport à la Région en tant que telle, alors qu'il lui apporte 49 % de ses recettes.

Je voulais rappeler cela et il est quand même curieux et excessif de présenter comme quelque chose d'extraordinaire l'intervention de l'État sur le réseau ferré alors que c'est son rôle – rappeler qu'il faut 600 M€ pour remettre à niveau le réseau ferré d'Auvergne et que l'État n'en amènera jamais que 60 M€.

Le Plan spécial Rail représentera 213 M€, avec 60 M€ de l'État, 60 M€ de Réseau Ferré de France, plus 33 M€ unilatéralement sur Gannat/Montluçon et le reste, c'est la Région. Nous avons actuellement une discussion terrible avec l'État, parce que mes chers collègues, savez-vous ce qui nous est demandé ? On nous demande de n'intervenir que sur les voies ferrées sur lesquelles il y a plus de 10 trains par jour – TER. Évidemment, à ce régime-là, nous ne risquons pas d'aller très loin.

Aujourd'hui, il faut savoir que dans la discussion avec l'État, la première chose qui m'a été proposée est celle de ne rien faire sur Le Puy/Clermont. La deuxième qui est toujours en débat est de faire epsilon, c'est-à-dire pratiquement rien sur Aurillac/Brive.

Cela vous dit quelle est la conception de l'aménagement du territoire que l'on peut avoir. Nous discutons et j'ose espérer que nous arriverons à un bon résultat. Je dois reconnaître que le Préfet de Région n'a pas tout à fait la même vision que l'administration centrale. Les Parisiens sont les Parisiens, et pour eux, l'Auvergne n'a pas grande importance. Il y a une différence d'appréciation entre Bercy, ce qui est habituel, et la Région Auvergne. Nous essayerons d'en venir à bout, mais je voulais rappeler que la régénération des voies ferrées est quand même la compétence de l'État et que ce n'est pas exceptionnel que ce dernier y mette un peu d'argent. Il devrait en mettre beaucoup plus.

Les dépenses de fonctionnement : ces jours-ci, j'entends dire à la télévision, à la radio, dans les journaux et ici tout à l'heure que nous aurions fait exploser les dépenses de fonctionnement. Quand je suis devenu Maire d'Aurillac, il y a un certain temps, la première chose que m'a dite l'opposition est que je faisais exploser les dépenses de fonctionnement. On m'a répété la même chose pendant 30 ans. La droite vis-à-vis de la gauche a le même discours : il faut des investissements productifs et structurants. On ne nous a jamais dit lesquels, mais il faut en faire. Lesquels, on ne le sait pas, peut-être un jour nous le saurons...

Simplement, ce discours est habituel et idéologique. De plus, nous ne sommes pour rien si le législateur a changé la nature de l'institution régionale en 2004. Nous étions une administration de mission, il ne fallait pas beaucoup de personnel pour cela. Nous sommes devenus une administration de gestion. Le Gouvernement a choisi de faire ainsi : on ne gère pas 250 personnes comme on en gère 1 508. Oui, il faut les gérer ces personnes et encore nous avons de grandes difficultés.

Oui, il a fallu recruter deux assistantes sociales – il n'y en avait aucune ! Oui, il faut payer des médecins pour les visites médicales ! Je ne vous ferai pas toute la liste. Quand un agent de la Région est absent dans un lycée, il faut le remplacer ! Quand il part à la retraite ou demande sa mutation, il faut le gérer et cela demande quand même un peu de personnel.

Nous avons et je le répète, même si cela ne veut pas être entendu – nous vous donnerons les chiffres actualisés à la Session budgétaire – la Région la plus économe de toutes les Régions de France en matière de gestion de personnel par rapport à son budget de fonctionnement.

Autre refrain, cher à Monsieur Proriot : les dépenses de communication. J'ai remarqué un député UMP parce qu'il est de la Lozère, mon département d'origine. Il est de Fournels et a déposé une proposition de loi – il n'y a jamais que deux députés en Lozère – qui n'a pas pour l'instant abouti, demandant à ce qu'il n'y ait pas plus de 2 % d'un budget de fonctionnement consacré à la communication.

**M. PRORIOL.**- Monsieur Morel-A-L'Huissier, votre compatriote lozérien !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui. Monsieur Proriot, j'ai le plaisir de vous dire que le budget de communication de la Région est tout à fait dans la norme proposée par l'UMP : 2 % du budget de fonctionnement. Vous criez après certaines pages de *La Montagne*. Savez-vous combien nous avons payé à l'ensemble des journaux depuis 2004 ? 188 000 € ! Vous voyez, cela va changer la face de l'avenir de la Région. Je pourrais continuer encore comme cela, mais je ne peux pas résister à la tentation de ne pas comparer notre budget de communication de l'ordre de 2 M€ à celui de 7,5 M€ du Conseil général des Hauts-de-Seine, pour lequel il n'y a rien à dire bien entendu, puisque c'est le département de Monsieur Sarkozy.

On nous dit qu'il y a trop de personnel à la Région : il y a eu des recrutements que j'ai indiqués et quand on regarde la masse salariale de 2004 et qu'on la compare à celle de 2008, on s'aperçoit qu'il y a 6 M€ de plus, c'est-à-dire, mes chers collègues, que même si on supprimait et il faudrait me dire où, 10 % du personnel de la Région, on économiserait 600 000 €.

**M. AULAGNIER.**- Ce n'est pas rien.

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'aimerais que l'on me dise où ? On me dit qu'il y a trop de directions, alors qu'il y en a moins que dans toutes les autres Régions ! Admettons que l'on en supprime une, deux, trois... Lesquelles et combien gagnerons-nous ? Ce n'est jamais que le salaire d'un directeur multiplié par un, deux, voire trois, des sommes ridicules par rapport aux problèmes qui sont les nôtres aujourd'hui.

Il faut arrêter, mes chers collègues, je vous le dis avec sincérité, d'évoquer constamment les frais de fonctionnement.

Je voudrais en arriver maintenant à quelques contradictions et incohérences. C'est pour cela que dans mon discours introductif, je vous ai appelé à jouer le rôle d'une opposition crédible et constructrice.

L'endettement : avez-vous remarqué, mes chers collègues, qu'il nous est reproché, parfois dans la même Session, une chose et son contraire : d'être trop endettés, et on nous dit en même temps, pourquoi arrêtez-vous l'Hôtel de Région ? Empruntez ! Je ne sais pas faire ! Je ne sais pas à la fois contenir l'endettement, même si j'ai indiqué que le Plan Rail allait nous obliger à aller très loin, aux limites de ce qui est acceptable. Nous avons consulté beaucoup de spécialistes en France

pour savoir jusqu'où nous pourrions aller. L'année dernière, j'avais rappelé qu'il ne faudrait pas dépasser quatre ans. Un travail a été fait par Monsieur Klopfer, disant que les Régions pourraient aller jusqu'à huit ans pour se désendetter, mais c'est le maximum.

Nous y arriverons et je ne veux pas que nous le dépassions, sauf qu'il y a encore les 60 M€ du Plan Rail. Essayez messieurs d'y ajouter 60 M€ TTC de plus, à peu près, pour l'Hôtel de Région, bien que les coûts n'aient pas évolué en euro et vous verrez que tout explose ! Arrêtez de nous reprocher l'endettement et de nous demander en même temps de nous endetter.

Quant à l'augmentation de l'impôt, on est dans la pire des démagogies, car on fait peur à l'opinion publique, lorsque Monsieur Proriot affirme qu'en cinq ans on aura augmenté l'impôt de 70,7 %. Oui, mais cela ne veut rien dire, pour une raison simple...

**M. PRORIOL.**- Ah bon !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, cela ne veut rien dire. Je vous prie de m'écouter sur quelque chose que vous savez parfaitement. Sur 100 € d'impôt local, 62 € vont aux communes et communautés de communes, 23 € vont aux Conseils généraux. Le Conseil général de la Haute-Loire, et vous trouverez cela très bien, augmentera de 10 % son impôt, quand nous proposons 5 %, sauf que cela n'a pas la même répercussion sur la feuille d'impôt. L'État prélève 7,7 € de frais de gestion de l'impôt local. La Région prélève 7,35 €

C'est la réalité, même en augmentant un peu. Grosso modo, sur 100 € prélevés en 2008, il y en aura huit, mes chers collègues, pour la Région. Évidemment, quand vous faites les pourcentages, quand on passe d'1 à 1,5, cela fait un gros pourcentage. En réalité, je m'adresse à l'intelligence des Auvergnates et des Auvergnats en leur demandant de regarder leur feuille d'impôt, de comparer la colonne Région avec celle de leur commune et de leur département.

**M. AULAGNIER.**- Pourquoi, Monsieur le Président, avez-vous annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation d'impôt ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Aulagnier, vous avez une fâcheuse habitude d'intervenir de façon intempestive. Je vous répondrai quand même avec beaucoup de calme...

**M. AULAGNIER.**- Je ne suis pas Monsieur Mallot.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si la péréquation est rétablie avant que nous ayons voté le budget, je ne proposerai pas l'augmentation de 5 % et nous passerons à 0 %. Voilà, c'est tout simple ! La clef, c'est Monsieur Marleix qui l'a, c'est également le Gouvernement, ce sont les députés et les sénateurs UMP qui l'ont. Cet après-midi, ils auront l'amendement de la Région. On nous rétablit la péréquation dans les délais, je ne propose pas l'augmentation de 5 %. Cela ne fait jamais que 3 M€

Je poursuis, parce qu'il est important d'essayer d'aller jusqu'au bout. Je voudrais évoquer maintenant le Plan Rail, il en est beaucoup question. Quand Monsieur Hortefeux nous dit : « Pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ? » Reprenons le problème, là où il aurait dû être pris : les compétences de l'État et de RFF. Vous nous dites : « Financez ! ». Autrement dit, que le contribuable local, sans avoir la moindre proposition de l'État, finance. Notre réponse a été négative. Nous avons fait une pression très importante sur l'État qui a abouti à la proposition d'un Plan spécial Rail.

Contrairement à ce que j'ai entendu ici ou là, la Région Auvergne ne sera non pas la dernière, mais la première et la seule avant la fin de l'année, à avoir un avenant au Contrat de projets mettant en œuvre un Plan spécial Rail. Nous serons les premiers. Il fallait quand même bien attendre que l'État et Réseau Ferré de France disent ce qu'ils étaient prêts à faire en plus, avant éventuellement de décider de les accompagner et non l'inverse.

**M. AULAGNIER.**- Ce sont des contrevérités, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Aulagnier, cela suffit ! Ce n'est pas une contrevérité. Vous irez consulter le Préfet de Région, Monsieur Schmitt, qui le dit régulièrement : « L'Auvergne sera la première Région à avoir un avenant au Contrat de projets État-Région. La Région Midi-Pyrénées a fait des investissements sur ses voies et n'a rien à voir avec le Contrat de projets. La Région Limousin a mis quelques euros n'ayant rien à voir avec le Contrat de projets. Nous avons beaucoup plus que vous des contacts avec nos collègues et encore une fois, je vous répète, c'est le Préfet de Région qui le dit : « La Région Auvergne sera la première ». Il ne peut pas y avoir une réponse officielle qui vous va très bien à l'extérieur, quand elle est médiatisée, et qui ne vous convient plus quand on est dans cette enceinte. J'explique pourquoi nous n'avons pas répondu plus tôt.

**M. PRORIOL.**- Le résultat est le même !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Quant aux péages, quand j'entends Monsieur Hortefeux nous dire que nous aurons une réfaction sur les péages, très bien, mais qui l'a proposée ? C'est votre serviteur ! Si vous le niez, c'est quand même un peu fort ! Je me rappelle Monsieur Proriol se gaussant de la proposition de la Région dans cette enceinte, indiquant que ce que je demandais était impossible et que je le savais bien. L'impossible est en train maintenant de devenir possible et il faudrait rendre à César ce qui appartient à César !

Aujourd'hui, mes chers collègues, personne n'est capable de dire à RFF de combien sera la fameuse réfaction des péages. Ni le Préfet, ni le Ministre, ni le Président de RFF ne savent le montant de cette réfaction si nous faisons des investissements.

Il se dit que si nous investissons, on nous diminuera sensiblement les péages, et nous n'arrivons pas à avoir de chiffre, la question n'étant pas arbitrée.

L'Hôtel de Région. Monsieur Proriol, nous n'avons pas fait d'appel d'offres.

**M. PRORIOI.**- Ah ?

**M. AULAGNIER.**- Ah bon !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons fait un appel à candidature aux entreprises, ce qui n'est pas du tout la même chose et ce qui ne coûte rien à la Région. Il n'y a pas eu un euro investi par la moindre entreprise sur ce dossier. Nous sommes des gestionnaires, même si vous voulez faire la démonstration que ce n'est pas vrai. J'ai un passé suffisamment important en la matière et je puis vous dire que nous n'engagerons pas la Région dans des dépenses qui seraient remises en cause. Nous sommes parfaitement conscients que l'appel à candidatures aux entreprises consiste à avoir une liste d'entreprises que l'on choisira sans qu'elles aient le moindre investissement à faire en l'état. L'appel d'offres, c'est tout à fait autre chose.

Quant au terrain choisi par mon prédécesseur, il est suffisant, y compris pour un éventuel agrandissement. Vous en jugerez cet après-midi, si vous venez à la réunion technique de présentation, car aux deux derniers comités de pilotage, Monsieur Proriol, vous n'étiez pas là ! Monsieur Bonnefille était présent et a d'ailleurs rendu hommage au travail que nous avons fait. C'était le seul représentant de l'UMP. C'est pour cela que j'ai souhaité, puisque vous êtes là aujourd'hui, qu'il y ait une présentation qui vous permettra de voir que cela est tout à fait possible, y compris l'agrandissement.

J'en viens à l'agriculture qui vous passionne – moi aussi – pour des raisons qui ne sont pas forcément les mêmes. L'agriculture est une compétence de l'Europe. Je vous rappelle que l'Europe consacre 9 Md€ à l'agriculture française chaque année. Le Gouvernement français y consacre 5 Md€. Budget en baisse sur la durée, il augmente légèrement cette année. Dans le projet de loi de finances que vous avez étudié à l'Assemblée, Monsieur Proriol, les évolutions futures sont indiquées et c'est une baisse. La Région, c'est grosso modo 10,5 M€, ce qui est dérisoire et pourtant important dans notre budget.

Pourquoi je précise cela ? Il n'appartient pas à la Région et je regrette que cela ait été fait dans le passé, de se substituer à l'Europe et à l'État. Ce que nous consacrons à l'agriculture, qui n'est pas une compétence régionale – nous avons une compétence économique large mais pas en matière d'agriculture –, cela doit être une valeur ajoutée particulière à la Région Auvergne, à la mesure d'un budget très modeste sur des créneaux qui apportent véritablement quelque chose, ce que nous avons fait.

Je rends hommage à notre Vice-Présidente, Élisabeth Thévenon-Durantin, qui avec compétence et courage, a proposé, à la suite de Monsieur Mallot qui avait bien tracé la voie, de recadrer le budget agricole.

Comme je m'y étais engagé, mes chers collègues, il y aura un débat de fond sur un rapport qui vous sera soumis à la Session de décembre sur l'agriculture, comme il y a eu en Bretagne par exemple. Nous serons en divergence, je n'en doute pas, car, quand j'écoute les uns et les autres, plutôt les uns que les autres, je vois bien que certains sont toujours dans la culture du guichet. Pour eux, la Région est une banque, ce que j'appelle le supplétif de la politique de l'État ou de l'Europe.

Pour d'autres, l'agriculture est une activité économique à part entière, à répercussion importante sur le développement durable que nous devons traiter dans l'ensemble des politiques régionales pour apprécier la plus-value qu'elle apporte au développement de l'Auvergne. De ce côté-là, les choses sont très nettes.

Comme nous mettons le paquet sur l'agriculture biologique et pas seulement – ce serait une erreur que de croire cela, – mais pour vous montrer l'effort que nous faisons, nous allons apporter à l'agriculture biologique en Auvergne 1,2 M€ en 2010. Le budget du Ministère de l'Agriculture pour l'agriculture biologique sur l'ensemble de la France est de 12 M€. À nous seuls, nous faisons 10 % de l'effort national en matière d'agriculture biologique, c'est dire combien cela est important.

Sur la fièvre catarrhale ovine, il n'y a que quatre Régions actuellement qui interviennent en France. Nous avons une position à l'ARF qui est celle de ne pas intervenir. Deux de ces Régions intervenaient déjà avant que nous débattions de la question, les deux autres l'ont fait plus récemment avec une difficulté majeure, celle que les interventions sont dorénavant réglementées par l'Europe. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le plafond d'intervention sur des exploitations est de 7 500 € pour une période de trois ans, c'est la règle de minimis.

La Région Picardie, par exemple, qui a mis en place une aide à la fièvre catarrhale ovine, en 2007, précise avoir au final géré des sommes ridicules, les éleveurs ayant pour la plupart quasiment atteint leur droit de tirage. On fait cette analyse en Auvergne, Élisabeth Thévenon-Durant et les services l'ont fait. Le droit de tirage est déjà atteint, surtout dans l'Allier, on ne pourrait même pas les aider, même si nous le voulions.

Il y a un autre article du règlement européen : l'article 10 du règlement d'exemption du 15 décembre 2006, pour les aides relatives aux maladies animales et végétales et infestations parasitaires. Ce règlement d'exemption est aujourd'hui le seul cadre réglementaire d'intervention pertinent, parce qu'il n'y a pas de plafond comme pour l'aide de minimis, sauf que dans l'état actuel des choses, en France, une seule collectivité a obtenu au bout de six mois l'autorisation d'intervenir : le Département de l'Allier. Aucune Région ne l'a à ce jour obtenue, y compris celles qui interviennent depuis longtemps comme la Picardie.

Voilà, mes chers collègues, expliquées les contraintes administratives, réglementaires qui font que l'on peut peut-être dire n'importe quoi, mais que l'on ne peut pas faire n'importe quoi. Les éleveurs ovins sont en grande difficulté et ce n'est pas la Région Auvergne, même si elle y consacrait la moitié de son budget, qui réglerait le problème. C'est un choix de politique au plus haut niveau de l'Europe et de l'État. Quand on me dit qu'il faut attendre 2010, au niveau de l'État, pour pouvoir intervenir au titre de l'article 68 du règlement européen sur le sauvetage ou sur la prime ovine, on se moque du monde !

On peut le faire immédiatement, sauf que les agriculteurs ne sont pas d'accord entre eux. Voilà le problème, les céréaliers tirent les ficelles depuis toujours et je n'entends pas me faire dicter la loi par les céréaliers, ni par d'autres d'ailleurs, car nous décidons ici librement !

Les céréaliers, les éleveurs bovins ne veulent pas venir en aide aux autres. Il suffit de les écouter et vous remarquerez, mes chers collègues, que l'Europe ne consomme pas son budget agricole, n'est-ce pas ? Alors que l'on ne vienne pas nous dire que ce n'est pas possible, puisque l'on commence à dire que l'on pourrait transférer les restes du budget agricole sur des investissements d'infrastructures pour essayer de résoudre les problèmes de crise.

Situons les choses comme elles sont : aujourd'hui, si l'élevage ovin n'a pas les aides qu'il doit avoir de la part de l'Europe et de l'État, c'est qu'il n'y a pas de volonté politique de le faire. Nous ne sommes pas les supplétifs des incapacités européennes et nationales.

J'en arrive à ma conclusion pour dire à Monsieur Hortefeux que je suis en effet très pessimiste quant à l'avenir de notre pays, parce que si nous voulons que ce pays retrouve confiance, si nous voulons qu'il reparte de l'avant, il faut réduire les inégalités et ne pas les accroître. Les gens qui manifestent tous les jours dans la rue, ceux qui n'arrivent pas à boucler leur budget, comment voulez-vous qu'ils aient confiance ? Comment voulez-vous qu'ils aient envie de faire un effort supplémentaire quand on le demande toujours aux mêmes ? Non !

Si au plus haut niveau de l'État, des mesures sont prises pour résorber la fracture à la fois entre les individus et les territoires, alors le pays reprendra confiance et on pourra retrouver de l'optimisme. Nous n'y sommes pas. Je ne suis pas, avec mes collègues, optimiste sur cette question, mais nous sommes très volontaires et très déterminés pour l'avenir de l'Auvergne. Simplement, nous n'avons pas la même conception de l'avenir qu'à droite, c'est vrai !

Quand on nous demande d'investir, sur quoi ? Vous avez remarqué quand même qu'il faudrait faire des investissements structurants, mais lesquels ? Je n'entends pas de proposition et on passe sous silence ce que nous faisons.

Quand on passe sous silence qu'il y a 30 M€ par an de plus sur les lycées, c'est quand même grave, parce que les lycées sont des investissements structurants, c'est là que l'on forme la jeunesse de demain. Quand, dans le Contrat de projets État-Région, on vient en aide à l'Université, on prépare l'avenir ; quand, avec Jacques-Bernard Magner, Alain Bussière et les services, nous nous penchons sur ce que pourrait être l'adaptation de notre programme d'aide à la recherche et à l'innovation, proposition que nous vous ferons prochainement, nous préparons l'avenir ! Quand on discute, comme nous le ferons plus bas, du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, et que l'on regarde ce que nous venons de faire depuis 2005 sur l'aménagement du territoire, nous préparons l'avenir !

On n'a jamais mis autant d'argent sur l'aménagement du territoire et jamais donné autant aux communautés de communes les plus petites et les plus faibles, pas pour faire du bitume, mais pour construire des projets de développement, pour rendre l'Auvergne plus attractive. Je vous en prie, ne passez pas cela sous silence.

Concernant les équipements touristiques, le tourisme représente 7,5 % du PIB, ce qui est considérable. Qu'allons-nous faire ? Nattitude, que l'on prépare depuis un peu plus d'un an, c'est parti ! Le 12 novembre, nous avons reçu des investisseurs, pour l'un des premiers projets possibles sur Le Mont-Dore et le Sancy ; c'est du concret ; il faudra y mettre des moyens.

Hier soir, j'évoquais avec le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme comment relancer à travers Nattitude le lac Chambon qui est, à côté de Murol et du Sancy, un élément important du patrimoine et du potentiel touristique de cette région. Quand nous nous battons pour essayer d'avoir des liaisons aériennes à bas coût sur le nord de l'Europe, comme nous essayons de le faire en trouvant des ressources, nous travaillons pour l'avenir de l'Auvergne.

Mes chers collègues, quand on réussit comme nous l'avons fait, le désenclavement numérique de l'Auvergne, nous travaillons pour l'avenir et cela a un prix, même s'il est beaucoup moins important que celui que mettent d'autres Régions. Pourquoi passer cela sous silence ? Pourquoi refuser de reconnaître que nous faisons la course en tête en France, nous petite Région Auvergne, sur le désenclavement numérique de notre territoire.

Voilà quelques éléments que je voulais apporter en réponse. Nous n'avons pas la même vision des choses, en effet, mais nous oeuvrons de façon déterminée et résolue pour l'avenir de l'Auvergne avec un sens aigu des responsabilités. Mes chers collègues, nous n'avons pas de leçon à recevoir en matière de gestion. Des conseils, peut-être, des leçons sûrement pas, car les uns et les autres, nous avons fait nos preuves en la matière. Je vous remercie.

*Applaudissements dans les rangs de la majorité.*

**M. BERGOUGNOUX.**- Monsieur le Président, puis-je vous poser une question ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Posez-la !

**M. BERGOUGNOUX.**- Je me permets de vous le demander, car lorsque Monsieur Aulagnier est intervenu, vous lui disiez qu'il intervenait fort mal à propos. Je sais bien qu'il n'y a pas de discussion, habituellement, après votre intervention, mais permettez-moi cependant de vous faire une observation : depuis que je suis élu dans cette Assemblée, et cela fait maintenant quatre ans, c'est la première fois que j'observe que dans les discours de politique générale, vous-même et vos amis – votre majorité – vous consacrez l'essentiel de vos propos à une critique qui est d'ordre national. Je sais bien que le contexte national, pardonnez-moi...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ne refaites pas un discours !

**M. BERGOUGNOUX.**- Monsieur, permettez-moi d'intervenir ! Je ne le fais que rarement et je respecte ce que les uns et les autres disent.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous allez continuer. Simplement, je remarque que cette intervention est tout à fait hors du cadre du règlement intérieur. Je l'accepte par

bienveillance et dans un esprit de démocratie, à condition qu'elle se limite à une minute.

**M. BERGOUGNOUX.-** Permettez-moi, néanmoins, de rappeler dans quel contexte j'interviens, parce que vous ne pouvez pas, comme vous l'avez fait plusieurs fois ce matin, demander que l'opposition soit raisonnable, intelligente – ce mot semble-t-il vous convient. En tant que Président de cette Assemblée, vous avez des responsabilités.

Vous avez écrit dans un magazine, *Modergnat* pour ne pas le citer. Je ne sais pas si c'est une presse capitaliste comme vous le disiez plus haut, mais il n'empêche, Monsieur, que dans ce magazine, vous avez dit que l'opposition au Conseil régional était le degré moins 10 de l'intelligence.

Je ne sais pas quelle est votre qualité pour juger du degré d'intelligence de votre opposition, je ne me permettrai jamais de faire ce genre d'observation. De la même manière ce matin, dans les interventions, j'ai entendu le représentant du Parti Communiste – Monsieur Bourdige – qui m'a habitué dans le cadre des commissions à beaucoup plus d'amabilité, nous traiter de « gigolos gouvernementaux ». Monsieur le Président, il faut demander aussi à vos propres troupes d'être respectueuses de l'opposition.

Dernière chose, admettez quand même que nous ne nous comportons pas systématiquement comme des idiots, des bons à rien, et des gens qui seraient incapables de faire des propositions. L'an dernier, j'étais longuement intervenu sur le problème du financement de l'investissement dans le rail et je vous avais dit que nous ne vous attaquerions jamais, si la Région prenait la décision de faire ce type de démarche.

Bien entendu, c'est de votre responsabilité de négocier les conditions dans lesquelles cela doit se faire, nous ne vous demandons pas d'emprunter immédiatement, mais rendez à César ce qui est à César et essayez vous-même et vos amis d'être plus respectueux de l'opposition à l'avenir.

*Applaudissements dans les rangs de l'opposition.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Bergougnoux, je suis d'autant plus respectueux de l'opposition que je vous ai permis d'intervenir à l'instant, hors tout règlement intérieur, et vous avez pu préciser votre pensée.

Je vous invite à poursuivre.

**M. MALHURET.-** Monsieur le Président, pour un fait personnel.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quel article ? Je ne vous embête pas davantage, mais pour un fait personnel, Monsieur Malhuret, vous avez 30 secondes.

**M. MALHURET.-** Monsieur le Président, il s'agit non seulement d'un fait personnel, mais d'un fait personnel grave : j'ai été traité de « calomniateur », ce qui me paraît relever de la définition de l'injure. Par conséquent, je souhaite m'exprimer

complètement sur ce qui m'a été reproché. Bien entendu, à partir du moment où Monsieur Mallot – le Président du groupe Socialiste – a exprimé et détaillé ce qu'il entendait par calomniateur en citant le dictionnaire et en disant que les calomniateurs sont des gens qui allèguent des choses fausses qu'ils savent fausses, il est évident que j'ai besoin d'exprimer les choses vraies, que je sais vraies et dont j'attends les preuves qu'elles sont fausses. Cela prendra un peu plus de trente secondes, j'en suis désolé ! Je ne vois pas comment faire autrement.

Très calmement, je vais donc exprimer un certain nombre de choses vraies, et dont j'attends avec beaucoup d'impatience que Monsieur Mallot me prouve qu'elles sont fausses.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Malhuret, ne commencez pas comme cela, car si vous commencez à interpellé Monsieur Mallot pour qu'il vous prouve que les choses sont fausses, nous ne nous en sortirons pas, car nous sommes en train de refaire le débat et je ne peux pas l'accepter.

Sur un fait personnel, il est logique que je vous donne la parole. Vous avez l'habitude des Assemblées, cela doit être très bref, aller aux faits, sans interpellé à nouveau qui que ce soit.

Vous vous adressez à l'Assemblée, rectifiez ce qui vous semble bon, mais soyez bref, sinon je serai obligé d'arrêter, car nous refaisons le débat et il n'est pas possible de travailler de cette façon. Il y a un débat général ; vous avez un problème, d'accord, mais vous avez 30 secondes.

**M. MALHURET.**- On nous dit que cette manifestation n'était pas une mise en cause de la ville de Vichy, mais de la politique du Ministre de l'Immigration. Je voudrais citer ce fait : cette conférence était la troisième, exactement les mêmes ont eu lieu en juillet et en septembre à Paris et à Cannes. Dieu sait que le sujet à Paris était beaucoup plus important et global que celui de Vichy, puisqu'il s'agissait du pacte européen sur l'immigration.

Avant la conférence, il n'y a eu d'intervention sur aucun blog, il n'y a eu aucune manifestation, aucun appel des partis qui ont appelé à manifester à Vichy contre le sommet de Paris et contre celui de Cannes. C'étaient pourtant les mêmes réunions et les mêmes ministres.

Premièrement, pourquoi cela s'est-il passé de cette façon à Vichy et peut-on vraiment dire que la ville n'était pas en cause, mais simplement la politique du Ministre ?

Deuxièmement, il y a eu des casseurs à Vichy et depuis plusieurs semaines, chacun savait qu'il y aurait des casseurs à Vichy. Tous les blogs des alters le disaient et aucun responsable politique ne pouvait ignorer qu'il y aurait des casseurs à Vichy et que des amalgames Vichy-Pétain étaient sur tous les blogs. C'est un fait et j'attends que l'on me démontre le contraire.

Troisièmement, les casseurs ont été admis librement au sein d'une manifestation qui disposait d'un service d'ordre de 150 personnes, alors que depuis

plusieurs heures, ils se livraient dans la ville à des dégradations, affrontements et harcèlements avec la police. Ils ont été admis librement par leur service d'ordre dans cette manifestation. C'est un fait et j'attends que l'on me démontre qu'il est faux, que je calomnie !

Quatrièmement, il est un fait que dans cette manifestation se trouvaient des élus locaux et régionaux – notamment Monsieur Mallot – qui à aucun moment n'ont quitté la manifestation. C'est un fait, et j'attends que l'on me démontre le contraire.

Cinquièmement, le fait que le lendemain de cette manifestation, Monsieur Hortefeux et moi-même sommes allés rendre visite aux riverains et aux commerçants victimes : aucun des organisateurs de cette manifestation, aucun des responsables politiques et notamment ceux qui me traitent de calomniateur, ne sont allés manifester la moindre solidarité ou la moindre compassion aux riverains et aux commerçants victimes. C'est un fait.

En définitive, le seul fait qui compte, c'est l'opinion des Vichyssois et des Cussétois – car on est allés aussi brûler à Cusset – qui font parfaitement la différence et la feront longtemps, entre un Ministre qui, la première fois depuis 60 ans...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Arrêtez ! Je ne peux plus travailler de cette façon. Vous êtes à 2,46 minutes, je vous ai donné 30 secondes, bien au-delà de tout règlement. Monsieur Bergougnoux a commencé avant. Le résultat est que Monsieur Mallot relève la main pour un fait personnel répondant au fait personnel.

Cela ne peut pas continuer comme cela. Vous avez exprimé, Monsieur Malhuret, ce que vous souhaitiez. Je vous ai demandé 30 secondes, et nous sommes à 2,45 minutes. De ce fait, je déduirai ce temps des interventions du groupe UPA à la prochaine Session.

*Interventions hors micros des Conseillers régionaux.*

On ne peut pas, mes chers collègues, travailler de cette façon ! Il y a un règlement, on le respecte !

**M. PRORIOL.-** On n'est pas dans le règlement, Monsieur le Président ! Citez-moi l'article du règlement prévoyant une réduction ? Je l'ai dans les mains, ils s'appuient sur l'article 33.

**M. LE PRÉSIDENT.-** L'article 33 et les faits personnels, nous le savons très bien et vous siégez à l'Assemblée depuis assez longtemps, pour savoir qu'on répond à un fait personnel en 30 secondes.

**M. PRORIOL.-** Depuis 30 ans !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je donne la parole à Monsieur Mallot, pour un fait personnel sans doute.

Vous dites non Monsieur Malhuret ! Pourquoi commencez-vous comme cela ? Pour un fait personnel, en démocratie, on doit donner la parole, mais vous n'avez pas répondu sur un fait personnel, sauf au début. Vous êtes en train de justifier la politique de Monsieur Hortefeux, ce n'est donc plus un fait personnel.

La parole est à Monsieur Mallot.

**M. MALHURET.-** Non, Monsieur le Président !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous avez parlé pendant 2,45 minutes. Monsieur Mallot, vous avez 20 secondes.

**M. MALHURET.-** Vous me coupez, alors que ce qui s'est passé à Vichy est grave !

*Interventions hors micros des Conseillers régionaux.*

**M. MALLOT.-** Je vais faire une intervention très brève, sans mentionner le nom du précédent intervenant, pour éviter le rebond. Simplement, j'observe que ses propos sont très en retrait, même très en retrait... par rapport à ce qu'il avait déclaré à la presse jusqu'ici. J'en prends acte.

**M. MALHURET.-** Très en retrait.

**M. MALLOT.-** Par rapport à ce que Monsieur Hortefeux a dit à la télévision, propos auxquels j'avais eu le droit de répondre d'ailleurs tout à fait normalement sur France 3. Ce Monsieur m'avait donc dit qu'il savait qu'il y avait des casseurs longtemps avant la manifestation dans Vichy.

Je note cette observation, et n'en tire aucune conclusion particulière, tout le monde a compris ce que je voulais dire : on peut être étonné qu'aucune mesure n'ait été prise.

Je relève qu'il a observé que nous étions nombreux à la manifestation. 4 000 personnes ont défilé pacifiquement, avec de très nombreux élus de la Région Auvergne, de plusieurs parlementaires de l'Allier, du Puy-de Dôme et d'autres départements, des Conseillers généraux, régionaux, des maires, très nombreux et heureusement d'ailleurs. Cela a sans doute contribué à ce que la fin de la manifestation et du meeting au Chambon se déroule correctement, on aurait pu craindre le pire. Que Monsieur mentionne que nous n'avons pas, en tant qu'élus, quitté la manifestation, je lui en donne acte, car les casseurs ont quitté la manifestation pour aller casser.

Je note que ce Monsieur vient de dissocier les casseurs et les manifestants paisibles que nous étions. Je vous remercie !

*Propos hors micro de Monsieur Malhuret.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous arrêtons ce débat. J'appelle l'examen des rapports, pendant environ 30 minutes. Prenez le bordereau des affaires. Rapport n° 1, Monsieur Jacques-Bernard Magner.

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION  
présidée par Mme Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES  
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES

*Rapport n° 1 présenté par M. Jacques-Bernard Magner*

**M. MAGNER.**- Le rapport n° 1, page 1, concerne l'attribution de 500 000 € en crédits de paiement sur le Programme Régional d'Actions Innovatrices – en retirant ces 500 000 € d'autres programmes – notamment le Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles et l'aide régionale aux études en faveur des parcs d'activité. Il vous est proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 16 000 € au pôle fromager AOC Massif Central, pour un projet intitulé « productions fromagères AOC du Massif Central : vers une meilleure utilisation et une valorisation des prairies » ; de créer un nouveau dispositif de financement des établissements académiques ou des industries porteurs de projets labellisés « preuve de concept » par le CLARA ; d'accorder une subvention de 50 000 € à l'Université d'Auvergne, afin d'accompagner le projet labellisé « preuve de concept » que je viens d'évoquer, avec le CLARA.

Ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Première Commission, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'avis contraires ? Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant, Monsieur Magner.

FONDS RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

*Rapport n° 2 présenté par M. Jacques-Bernard Magner*

**M. MAGNER.**- Le rapport n° 2, page 8, concerne la participation du Conseil régional au fonds de garantie qui est créé par SOFIMAC PARTNERS et qui nous

permet d'autoriser le Président à souscrire à un Fonds Commun de Placement à Risques « TECHNOLOGIES et SANTÉ 1 » géré par SOFIMAC PARTNERS, en attribuant un montant d'1 M€ en crédits de paiement. Il est donné délégation au Président pour entreprendre les actions nécessaires au paiement de notre participation au fonds et notamment pour signer un avenant à la convention correspondante.

Vous avez normalement sur vos bureaux un alinéa supplémentaire qui n'a pas été inscrit dans le cartouche à la page 11. Je vous propose donc d'ajouter ce troisième alinéa : « de verser cette participation sous forme d'avance participative à SOFIMAC SA qui gèrera la participation régionale en l'injectant progressivement dans le fonds commun de placement, en fonction des projets d'investissements dans les entreprises, et au maximum dans les cinq années suivant le lancement du fonds ». Bien entendu, nous ne versons pas ce million d'euro au début, mais à la demande. Cela nous permet de participer à un nouveau dispositif mis en place par SOFIMAC PARTNERS concernant le domaine médical.

Ce rapport a été voté avec une abstention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bien. La parole est à Monsieur Gueydon.

**M. GUEYDON.**- Dans le cadre de la commission, j'ai posé beaucoup de questions, notamment sur l'utilisation de ces fonds d'investissements, afin de savoir notamment s'ils étaient bien investis et s'il y avait eu des placements financiers ces dernières années.

Je me suis interrogé sur la capacité des entreprises à demander des fonds, alors qu'aujourd'hui nous savons très bien que l'autofinancement dans les entreprises diminue. Souvent, les bénéficiaires d'entreprise profitent avant tout aux actionnaires, et diminuent leurs fonds propres.

Je ne vois donc pas pourquoi les collectivités locales contribueraient à cette diminution des capacités d'autofinancement. À ce titre, je me suis beaucoup interrogé. J'ai eu des réponses, notamment techniques, lors de la commission. Je ne suis pas convaincu et n'ai pas les moyens de vérifier aujourd'hui si ces fonds sont abondés par la Région, mais aussi par d'autres collectivités et si les banques ont toujours servi à l'investissement productif en Auvergne.

Nous avons beaucoup parlé ce matin du capitalisme, je m'en suis réjoui. Cependant, je dois signaler que le capitalisme n'est pas uniquement, à Paris, mais aussi dans notre région, notamment véhiculé par de grands groupes industriels, mais aussi par des petites entreprises, souvent des filiales des grands groupes. En n'aidant pas ces grands groupes, ne faisons-nous pas fonctionner ce capitalisme, dont nous avons fait abondamment le procès ce matin ?

Pour toutes ces raisons, je ne veux pas voter contre, mais je m'interroge. Un million d'euro, ce n'est pas rien, quand on connaît la disette budgétaire et les difficultés financières que l'on rencontre aujourd'hui, que l'on a beaucoup de peine à répondre à des demandes importantes sur le territoire. Pour des projets structurants

et des petites sommes, la réponse est négative alors qu'un million d'euro, ce n'est pas rien !

Je ne néglige pas et ne remets pas en cause le fonds de garantie entre les banques qui me paraît être un très bon levier. En revanche, au niveau du fonds d'investissements, il est vrai qu'avec les difficultés rencontrées, que l'on rencontrera de plus en plus dans les années à venir, il faudra faire plus de choix si l'on veut rester juste par rapport à toutes les demandes.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais m'abstenir pour les raisons évoquées.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bien. La parole est à Madame Montfort.

**Mme MONTFORT.**- Il ne s'agit pas d'un amendement qui demandera un vote, mais d'une précision et d'un ajout : il est noté « amendement au rapport n° 2 », ce n'est donc pas un amendement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Un ajout, d'accord. La parole est à Monsieur Bergougnoux.

**M. BERGOUGNOUX.**- Premièrement, en réponse aux propos de Madame Montfort, la loi prévoit que, pour ce qui concerne les fonds de ce type, l'argent collecté – peu importe sa provenance, en l'occurrence la Région – n'aille pas dans les mains de celui qui va gérer, pour des raisons de sécurité. Il y a un dépositaire des fonds et des titres, les actifs et les ressources.

Deuxièmement, sur le fond, en réponse à Monsieur Gueydon. Il ne faut pas perdre de vue quel est l'objet du financement de ce type de fonds, qui est celui d'apporter une aide, une incitation, un effet de levier à l'investissement dans des secteurs qui, à un moment donné, présentent un risque.

Seulement, si la Région veut être cohérente avec elle-même – le Président l'a rappelé plus haut, je ne veux pas essayer de le défendre – mais si la Région investit dans la recherche, par exemple, il faut bien, si nous voulons la valoriser, que ce ne soit pas concrètement des élucubrations intellectuelles, que cela débouche sur des créations d'emplois.

Or, il faut au préalable que les entreprises aient un capital apporté par les actionnaires. Dans ce cas-là, la Région a tout intérêt à y participer, elle peut elle-même en tirer un profit à terme, même dans un raisonnement purement mercantile.

Monsieur Gueydon, le gros problème du financement des économies n'est pas propre à la France. Quand vous dites : « C'est le rôle des banques », oui, mais d'où tirent-elles leur argent ? Elles ne le créent pas ! Faut-il encore qu'il y ait la confiance et il est vrai que le secteur public peut leur apporter. C'est strictement encadré par la loi et ce ne sont pas des fonds spéculatifs au sens de ceux que l'on a pu connaître par ailleurs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tout à fait exact. Monsieur Proriot avait demandé la parole.

**M. PRORIOL.-** Je croyais que l'on avait pratiquement convaincu Monsieur Gueydon de se rallier. Je constate que son scepticisme est toujours ambiant et récurrent.

Nous pouvons dire que la Région est au comité d'engagement de SOFIMAC. À cet égard, elle a avec cette participation un poids plus important que si elle était un observateur qui n'apporte rien. Par ailleurs, SOFIMAC n'intervient pas pour des multinationales, mais pour des PME, et le fonds est fait pour cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Je dois préciser à Madame Montfort, qu'intellectuellement, c'est un ajout. Cependant, institutionnellement et administrativement, cet ajout s'appelle un amendement. Ce n'est pas possible autrement.

**Mme MONTFORT.-** Ce sont les articles 35, 36 et 37.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, c'est un amendement de précision. Je mets le rapport aux voix : y a-t-il des avis contraires ? Il n'y en a pas. Monsieur Gueydon n'est pas convaincu, donc une abstention.

*Le rapport n° 2 est adopté : abstention de Monsieur Yves Gueydon.*

Monsieur Magner, poursuivons avec le rapport n° 3.

## FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

*Rapport n° 3 présenté par M. Jacques-Bernard Magner*

**M. MAGNER.-** Le rapport n° 3, page 12, vous propose d'attribuer à l'association Collectif Régional pour le Développement des Initiatives Solidaires (CRÉDIS) une subvention de 33 340 €, en qualité de contrepartie publique attribuée aux projets soutenus dans le cadre de la sous-mesure 4.2.3. du Programme Opérationnel du FSE pour « l'accès au financement européen – micro-projets » et une subvention de 6 670 € destinée à financer une partie des coûts de fonctionnement de cette association pour gérer cette sous-mesure.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la Première Commission, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observations ? Le rapport est adopté à l'unanimité de l'Assemblée.

*Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 4 : avances remboursables à l'artisanat.

## AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT

*Rapport n° 4 présenté par M. Jacques-Bernard Magner*

**M. MAGNER.**- Le rapport n° 4, page 15, concerne une proposition qui pourrait être faite de transformer une avance remboursable en subvention, pour l'EUURL CSF de la ROCHE. Suite à un dépôt de bilan et un conflit avec le cédant, la société a engagé des poursuites judiciaires. L'avance remboursable de la Région de 14 400 €, si l'Assemblée le souhaite, pourrait être transformée en subvention, car on sait aujourd'hui que cette société ne peut pas honorer ses échéances. Il y a des abstentions de la part des membres de l'UPA et la demande d'un débat en Session.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bien. L'avance remboursable à l'artisanat, page 15, fait l'objet de débats. Qui souhaite intervenir ? Madame Delannoy.

**Mme DELANNOY.**- Je ne fais pas partie de cette commission, mais étant donné que je suis élue de terrain à Saint-Rémy-sur-Durolle, je me permets d'intervenir sur le dossier. Nous avons déjà demandé à ce qu'il soit retiré.

Aujourd'hui, alors que la Cour d'Appel de Riom demande une expertise complète sur ce dossier, le Conseil régional propose de changer l'aide en subvention. Je vous rappelle que le Tribunal de Commerce avait condamné la cédante. Madame Belmokh avait gagné, mais ne s'est pas contentée de ce résultat et a refait appel. C'est pour cela que le dossier traîne.

Cependant, aujourd'hui, honnêtement, nous ferions mieux de retirer le dossier, d'attendre le jugement de la Cour d'Appel de Riom puisque la réunion a eu lieu en septembre et le dossier a été reporté au 30 avril. Nous pourrions peut-être retirer ce dossier et nous prononcer à la fin de l'expertise.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous m'en avez parlé tout à l'heure, ainsi qu'à Monsieur Magner. Nous avons eu rapidement une concertation avec Monsieur Magner et nous sommes d'accord, Madame, pour le retirer.

**Mme DELANNOY.**- Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Aulagnier, allez-vous perdre un jour, malgré votre âge, votre aptitude à perturber ?

**M. AULAGNIER.**- Jamais !

**M. PRORIOL.**- Il est d'une verdeur juvénile !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Proriol, je pourrais vous faire le même compliment ! Monsieur Gueydon a une observation à faire.

**M. GUEYDON.**- Je suis un peu surpris que l'on retire le dossier, car nous avons eu une discussion hier assez dense en commission, avec un vote majoritaire pour maintenir le dossier et on acceptait de transformer l'avance en subvention.

Je trouve dommage que l'on soit toujours très exigeant vis-à-vis des petits – car ici, c'est une petite entreprise artisanale et commerciale – qui prennent souvent de gros risques, et beaucoup moins exigeant vis-à-vis des grandes entreprises, auxquelles on donne des subventions plus importantes. On n'a pas souvent les moyens de contrôler si les emplois affichés qu'elles doivent créer sont bien créés. On a vu récemment des entreprises à Thiers – voire pas très loin d'ici, une laiterie – auxquelles la Région avait donné beaucoup de subventions et il y avait eu des fraudes fiscales de la part de l'entreprise. L'entreprise de Thiers n'a pas du tout respecté les engagements...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Gueydon, restez-en au fait !

**M. GUEYDON.**- Encore une fois, on est dur vis-à-vis des petits et peu vis-à-vis des gros.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je propose, à la demande de Madame Delannoy et avec l'accord de Monsieur Magnier, de retirer le dossier. De toute façon, cela coûtera à la région *in fine*.

*Le rapport n° 4 est retiré.*

Nous passons au rapport suivant qui est un rapport complémentaire. Représentations du Conseil régional : Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique du Cantal. Monsieur Mallot, vous avez la parole.

REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL :  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'INSERTION  
PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CANTAL

*Rapport complémentaire présenté par M. Jean Mallot*

**M. MALLOT.**- Nous vous proposons de remplacer Monsieur Roucan par Madame Dominique Bru.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est un accord entre ces deux personnes. Aucune objection à ce titre ? Adopté à l'unanimité.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Nous enchaînons avec les rapports du Tourisme et du Thermalisme : aide aux structures à vocation régionale. Monsieur Chapaveire.

## TOURISME ET THERMALISME

### AIDE AUX STRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE

*Rapport n° 5 présenté par M. André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE.-** Rapport n° 5, page 17. Actuellement, le thermalisme classique connaît, chacun le sait, des difficultés. L'Association de la Route des Villes d'Eaux, connue de tous, mène des actions visant à développer des outils novateurs, entre autres des actions de mise en réseau, de promotion, de communication, de développement et d'assistance aux porteurs de projets.

Nous sollicitons pour cette association une subvention de 15 000 €. Cela a été adopté à l'unanimité en commission, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 5 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 6. Monsieur Chapaveire.

### DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AIDE AUX MANIFESTATIONS TOURISTIQUES AIDES EXCEPTIONNELLES

*Rapport n° 6 présenté par M. André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE.-** Dans le rapport n° 6, page 19, il s'agit de deux congrès nationaux : le premier concerne l'Association Nationale des Élus de la Montagne. Son congrès s'est tenu à Saint-Flour du 23 au 25 octobre dernier. Vous connaissez tous cette association. Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 15 000 € et d'accepter que cette manifestation se soit déroulée antérieurement à la décision d'attribution.

Le deuxième concerne le Congrès National de l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie, qui s'est déroulé à Polydôme du 9 au 11 novembre dernier. Il se déroulait pour la première fois en Auvergne. Nous proposons une subvention de 6 000 € et d'accepter que cette manifestation se soit déroulée antérieurement à notre décision. Il y a une abstention du groupe UPA.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien. Y a-t-il des observations sur le rapport ? Non. Le rapport n° 6 est mis aux voix : je note alors que l'UPA s'abstient, est-ce bien cela ?

**M. PRORIOL.-** Sur la deuxième.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord, donc un vote par division : la première manifestation – le Congrès des Élus de la Montagne – est adoptée à l'unanimité ; la

deuxième – le Congrès de l'Union Régionale Consommation Logement et Cadre de Vie –, avec l'abstention du groupe UPA.

**M. PRORIOL.**- Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Très bien.

*La première partie du rapport n° 6 est adoptée à l'unanimité. La deuxième partie du rapport n° 6 est adoptée : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Nous poursuivons avec le rapport n° 7 sur les redéploiements de crédits.

## REDÉPLOIEMENTS DE CRÉDITS

*Rapport n° 7 présenté par M. André Chapaveire*

**M. CHAPAVEIRE.**- Rapport n° 7, page 22. En redéploiement de crédits, il vous est proposé d'enlever 99 065 € en études pour les reporter aux programmes suivants : Aide aux Structures à Vocation Régionale : 9 000 €; Accompagnement des Agences Locales de Tourisme : 55 981 € et Aide aux manifestations touristiques : 34 084 €. Cela a été adopté à l'unanimité par la commission, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'observations ? Adopté.

*Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.*

Agriculture et forêt, rapport n° 8, Madame Élisabeth Thévenon-Durantin.

## AGRICULTURE ET FORÊT

### CONTRAT RÉGIONAL D'INSTALLATION AGRICOLE CONSEIL AUX AGRICULTEURS DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PRODUCTION DE VIANDE BOVINE MANIFESTATIONS EN FAVEUR DES PRODUITS DE QUALITÉ

*Rapport n° 8 présenté par Mme Élisabeth Thévenon-Durantin*

**Mme THÉVENON-DURANTIN.**- Monsieur le Président, le rapport n° 8, page 23, porte sur des ajustements budgétaires et comptables entre programmes relatifs à l'agriculture. Il s'agit de transformer principalement des crédits d'investissement en crédits de fonctionnement pour faire face au paiement des dossiers. Il a reçu l'unanimité de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 9.

PROGRAMMES EN FAVEUR DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS :  
ACTIONS COLLECTIVES  
ÉTUDES

*Rapport n° 9 présenté par Mme Élisabeth Thévenon-Durantin*

**Mme THÉVENON-DURANTIN.**- La mécanique est la même pour le rapport n° 9, page 25, en faveur de la filière forêt-bois. Il s'agit d'ajustement de crédits et de transformation d'investissement en fonctionnement. La commission a donné l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité.*

Avant d'aller déjeuner, je propose que nous passions les rapports de l'enseignement de Monsieur Bussière. Rapport n° 10.

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION  
présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES LYCÉES PUBLICS

*Rapport n° 10 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Ce rapport n° 10, page 27, a été adopté à l'unanimité de la commission. C'est une modification d'autorisations de programme pour ajuster des évaluations un peu anciennes en matière de travaux : la revalorisation des coûts et l'ajustement de programmes pour deux lycées clermontois.

Concernant les crédits de paiement, 2 M€ sont sollicités. En fait, c'est une anticipation de paiement de travaux pour le lycée du bâtiment de Riom, dont je vous

confirme que l'état d'avancement devrait permettre l'ouverture, comme prévu, à la rentrée 2009.

Je précise aussi que nous sommes bien sûr, et le Président l'a rappelé plus haut, autour d'une enveloppe stabilisée de 68 M€ dans le PPI. Les sommes que nous mobilisons en DM ne seront bien évidemment pas sollicitées le mois prochain au titre du budget prévisionnel 2009. Il s'agit simplement d'un ajustement de paiement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.*

Fonctionnement des lycées privés, rapport n° 11.

## FONCTIONNEMENT DES LYCÉES PRIVÉS

*Rapport n° 11 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Ce rapport n° 11, page 29, a été adopté à l'unanimité. Il s'agit techniquement d'un ajustement de paiement, suite aux calculs intégrant notamment les effectifs des élèves de l'enseignement privé transmis après notre délibération.

Je me permettrai juste de faire une toute petite remarque : nous parlions de frais de fonctionnement ; vous avez là une petite partie de l'explication de nos augmentations de frais de fonctionnement suscitées par l'application rigoureuse de la loi, et non dans le cadre d'un transfert.

J'ai entendu parler plus haut de 600 000 € comme des 10 % des emplois supplémentaires de la Région. Les 600 000 € sont mobilisés pour les établissements privés. Ce sont des frais de fonctionnement et d'ailleurs nous aurons un rattrapage sur le budget prochain. Tout ceci fait dériver nos frais de fonctionnement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, cela fait dériver les frais de fonctionnement, mais nous l'avons quand même fait dans l'intérêt général. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

*Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant : équipement des lycées publics.

## ÉQUIPEMENT DES LYCÉES PUBLICS

*Rapport n° 12 présenté par M. Alain Bussière*

**M. BUSSIÈRE.**- Le rapport n° 12, page 30, a été également adopté à l'unanimité. Il s'agit d'un ajustement de paiement pour les équipements.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Mes chers collègues, il ne nous reste que dix minutes !

**M. BUSSIÈRE.**- 300 000 € sont sollicités pour nos équipements, en particulier l'équipement de nos livraisons bâtementaires nouvelles et nos équipements informatiques.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté.

*Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.*

Formation professionnelle continue et apprentissage, Madame Arlette Arnaud-Landau, rapport n° 13.

## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

INVESTISSEMENT DANS LES ORGANISMES DE FORMATION  
INVESTISSEMENT DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL  
ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
DESTINÉES À DES PERSONNES SANS EMPLOI  
ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C)

*Rapport n° 13 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- Il s'agit simplement dans ce rapport n° 13, page 33, de transformation de crédits d'investissement en crédits de fonctionnement représentant 389 000 € qui seront transférés aux actions collectives de la formation professionnelle pour les demandeurs d'emplois. Il a été adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant.

## PROGRAMME D'ACTIVITÉS SUBVENTIONNÉES DE L'APFA EN 2009

*Rapport n° 14 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- Ce rapport n° 14, page 35, concerne l'AFPA. Nous en parlerons plus tard en présentant un vœu. Comme vous le savez, devant le manque de clarification de la position de l'État, la Région Auvergne, comme l'unanimité des Régions de France, a décidé de continuer en 2009 le subventionnement de l'AFPA.

À propos des actions débutées en 2008 et se terminant en 2009, la Région Auvergne signera un avenant à la convention tripartite. Pour les actions se situant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 1<sup>er</sup> septembre 2009, la Région signera une convention spécifique avec l'AFPA.

Dans ce rapport, nous vous demandons de valider ces principes, sachant que nous aurons peut-être plus de clarifications en mars, afin de savoir comment sera traitée l'AFPA, car je vous rappelle, qu'à ce jour, nous ne savons pas, parmi d'autres choses, si l'immobilier sera transféré.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 15.

#### CRÉATION D'UN SERVICE D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL (SIEG)

*Rapport n° 15 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- Vous avez, dans le rapport n° 15, page 43, le transfert des compétences concernant l'organisation des stages AFPA dans leur globalité, l'ensemble des formations pour les demandeurs d'emplois, mais également les prestations annexes, que ce soit l'orientation, le suivi psychologique, l'hébergement, la restauration, etc., qui représentent 31 % de la subvention annuelle transférée.

Une réflexion a eu lieu avec les Régions de France, afin de savoir comment régler ces prestations annexes. Cela pouvait être soit sous forme de régie, soit une délégation de service public.

Il s'est avéré que le principe d'un Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) était le meilleur, avec une définition commune pour la majorité des Régions et ces dernières ont jusqu'en novembre pour déclarer à l'État les SIEG qu'elles mettent en place. Il faut qualifier le SIEG, et après nous ferons peut-être un appel d'offres ou une procédure de marché négocié.

C'est simplement une délibération de principe pour simplifier la procédure de contractualisation avec nos prestataires de formation dans l'avenir, lorsque l'on aura clarifié la situation de l'AFPA.

Je suis persuadée que vous avez tout compris.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bien sûr, Madame Arlette Arnaud-Landau. Le Service d'intérêt général est familier pour ceux qui ont étudié l'Europe et ici il n'y a que des gens qui ont étudié l'Europe !

Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 16 sur lequel nous terminerons.

AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE  
EXTENSION ET RÉNOVATION DES CFA DU BTP ET  
INTERPROFESSIONNEL DE HAUTE-LOIRE

*Rapport n° 16 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau*

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- Dans le rapport n° 16, page 47, il s'agit simplement d'inscrire dans la DM2 la participation financière complémentaire du Fonds National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage (FNDMA) de 1 890 455 € qui avait été prévue au Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) Apprentissage.

Lors de la dernière Commission permanente, nous avons déjà réparti ces sommes sous forme de subventions aux différents partenaires qui offrent l'application de l'apprentissage. Il s'agit de valider cette affectation, et également de transférer 500 000 € d'investissements non utilisés en crédits de fonctionnement pour l'apprentissage.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 16 est adopté à l'unanimité.*

La séance publique reprendra à 15 heures. Vous êtes conviés à 14 heures, dans la petite salle. Faites l'effort d'être là !

*La séance, suspendue à 12 heures 28, est reprise à 15 heures 02.*

**Sont présents :**

Mme Arlette Arnaud-Landau	Mme Martine Mahtouk
Mme Anna Aubeis	M. Jean-Claude Mairal
M. Jean Aulagnier	M. Claude Malhuret
M. Michel Bergougnoux	M. Jean Mallot
Mme Françoise Blazy	Mme Yvette Mercier
M. Michel Bonnefille	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Luc Bourdige	M. Jacques Mizoule
Mme Dominique Bru	Mme Agnès Mollon
M. Alain Bussière	Mme Élisabeth Montfort
M. Yves Carroy	Mme Danielle Muller
M. André Chapaveire	Mme Martine Munoz
Mme Anne Courtillé	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne-Marie Delannoy	Mme Marie-Agnès Petit
Mme Danielle Demure	M. Pierre Pommarel
M. Éric Dubourgoux	M. Jean Proriol
M. Bernard Filhol	Mme Nicole Rouaire
Mme Jane Galleazzi	M. Lionel Roucan
M. Jean-Michel Guerre	Mme Pascale Semet
M. Yves Gueydon	Mme Marie-Thérèse Sikora
Mme Catherine Henri-Martin	M. René Souchon
M. Brice Hortefeux	M. Serge Teillot
Mme Christiane Laïdouni	Mme Élisabeth Thévenon-Durantin
M. Jacques-Bernard Magner	

**Sont absents ou excusés :**

M. Jean-Paul Bacquet	M. Alain Mercier
----------------------	------------------

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous propose de poursuivre les rapports de la DM2 et de présenter le SRADDT à la fin. Le quorum est-il atteint ?

**M. BUSSIÈRE.**- Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous passons la parole à Madame Aubeis pour le rapport n° 17.

## SERVICES COMMUNS

### PROJET DE CONTRAT D'OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MÉTIERS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE SPORT EN AUVERGNE

*Rapport n° 17 présenté par Mme Anna Auboïs*

**Mme AUBOIS.**- Chers collègues, ce rapport n° 17, page 49, vous présente ce nouveau Contrat d'objectifs sur les métiers du sport que nous allons voter aujourd'hui. Nous sommes la deuxième Région en France à nous munir d'un tel Contrat d'objectifs ; la première Région est la Région Rhône-Alpes qui bénéficie déjà d'une expérience de cinq ans et qui va voter son deuxième Contrat d'objectifs.

Il s'agit d'un travail de collaboration et de concertation très important avec toutes les institutions qui travaillent sur les métiers du sport, c'est-à-dire aussi bien l'État, avec la DRJS, la DRAF, la DRTEFP, mais également les OPCA, c'est-à-dire la branche professionnelle. Suite à ces réunions de concertation, et comme vous pouvez le constater dans le rapport, l'emploi sportif en Auvergne représente pratiquement 5 000 emplois, mais reste un secteur qui rencontre des soucis par rapport à la précarité et à la pérennisation de l'emploi. Un des objectifs de ce contrat est de coordonner les actions au profit de l'emploi et de la formation, de professionnaliser les acteurs, de mettre en place une formation tout au long de la vie, parce qu'il est difficile pour certaines catégories d'emplois de pouvoir faire toute leur carrière professionnelle dans le domaine du sport. Il faut penser à la réinsertion, mais également à la réintégration de certains personnels dans d'autres domaines d'activités, objectifs que nous visons dans la lutte contre les exclusions avec nos programmes de formation au Conseil régional.

J'aimerais présenter un point très spécifique sur quelques domaines très expérimentaux, sur lesquels le Ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi que les OPCA ont apporté leur satisfecit. C'est le guichet unique « FORMATION SPORT AUVERGNE » qui est la continuité du guichet unique porté par AGEFOS-PME. Ce guichet unique Sport Auvergne sera géré par les OPCA que sont AGEFOS-PME et UNIFORMATION. Ce sera un lieu uniformisé dans lequel toutes les catégories de personnes travaillant ou œuvrant pour le milieu sportif pourront se rencontrer, que ce soient les bénévoles, les salariés, les demandeurs d'emplois, les sportifs de haut niveau ou les personnes en demande de reconversion par rapport aux métiers du sport.

La grande nouvelle pour la Région Auvergne tient au fait que ce guichet unique répond à des objectifs fixés par le FSE. C'est la raison pour laquelle nous avons l'assurance que ce guichet unique sera financé par le FSE pendant trois ans.

Par ailleurs, je souhaiterais mettre en avant d'autres points tels la fiche Action n° 8 qui est le DIF « BÉNÉVOLAT SPORT ». Les OPCA que sont UNIFORMATION et AGEFOS-PME ont des contrats particuliers avec certaines entreprises. AGEFOS-PME discute par exemple avec la société Michelin, afin que les salariés

suivent une formation de bénévoles du milieu sportif dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF), de façon à ce que ces personnes soient formées à la professionnalisation de leur métier, c'est-à-dire être des cadres dirigeants.

Maintenant qu'il existe une convention collective nationale du sport, c'est aussi appliquer le droit du travail. Le cadre de ce DIF « BÉNÉVOLAT SPORT » permettrait une formation des dirigeants bénévoles qui ne peuvent pas bénéficier d'un DIF dans le cadre de la structure sportive.

Un autre point important concerne un portail Internet spécifique Métiers du sport sur lequel nous avons travaillé avec le CARIF-OREF dans le cadre des missions qui lui sont actuellement dévolues par le Conseil régional, en liaison avec le guichet unique Sport Auvergne. Ce portail permettra à tous les publics que j'ai déjà cités, les salariés, les bénévoles, les sportifs de haut niveau, de bénéficier de toutes les connaissances et informations relatives à la formation tout au long de la vie, ou à une première formation dans le cadre de ces métiers.

De façon expérimentale, nous allons également travailler à la pérennisation de l'emploi sportif. Comme vous le savez, nous avons un programme Emplois-tremplins, mais ce ne sont pas les seuls contrats aidés qui existent en France. De nombreux autres contrats aidés sont destinés au milieu associatif, mais des problèmes portent sur la pérennisation de ces emplois associatifs et plus particulièrement des emplois sportifs.

Un important travail est à fournir dans les missions du Contrat d'objectifs avec les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) pour l'accompagnement des associations à la pérennisation de leurs emplois, afin de les aider sur les projets que ces associations peuvent porter.

Une réforme des modes de qualification et de certification dans le domaine sportif est prévue, dans le cadre du rapport Bertsch présenté dernièrement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est la raison pour laquelle nous allons travailler à des modes expérimentaux de certification dans le domaine sportif, ce que fait déjà la branche professionnelle dans le cadre équestre. Nous poursuivrons ce travail avec elle et nous le diffuserons.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en place une exemplarité en matière de handicap, c'est-à-dire financer avant tout les formations qui auront une UV (Unité de Valeur) sur les publics qui ont un handicap, mais aussi sur l'insertion des personnes handicapées dans le domaine sportif, car les métiers du sport ne se résument pas à l'éducation. Cela concerne aussi les secrétaires administratives, comptables, etc. dans une association. Les personnes en situation de handicap peuvent aussi accéder à l'emploi dans le domaine sportif en occupant des métiers administratifs et techniques.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Le rapport est mis aux voix. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons aux rapports de la Troisième Commission, Aménagement du territoire et plus précisément au rapport n° 18 de la page 85.

<p>RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION</p> <p>présidée par Mme Dominique BRU</p>
--

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DU TERRITOIRE – AUVERGNE +  
AIDES EXCEPTIONNELLES

*Rapport n° 18 présenté par M. Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE.-** Monsieur le Président, ce rapport n° 18, page 85, concerne les CRDDT et les aides exceptionnelles, pour lequel je vous propose d'inscrire 4 M€ en autorisations de programme et 1 358 000 € en crédits de paiement, afin de pouvoir honorer les opérations déjà programmées.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets ce rapport aux voix. Pas d'observations, pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 20.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS  
AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC INTERRÉGIONAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF CENTRAL

*Rapport n° 20 présenté par M. Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE.-** Dans ce rapport n° 20, page 89, il s'agit de la désignation de nos représentants au GIP pour le développement du Massif Central. Nous en avons discuté lors d'une précédente réunion. Nous proposons, Monsieur le Président, de désigner un Conseiller régional pour siéger au Conseil d'administration de ce GIP interrégional pour le développement du Massif.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Plus le Président.

**M. GUERRE.**- Plus le Président, ce qui fait deux élus régionaux.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Mallot, qui est proposé ?

**M. MALLOT.**- C'est Monsieur Guerre qui est proposé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des oppositions ?

Le Groupement d'Intérêt Public Massif Central sera officiellement porté sur les fonds baptismaux au Congrès de l'ARF dans quelques jours et sera opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Je mets ce rapport aux voix. Pas d'objections ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Les propositions sont adoptées à l'unanimité.*

Ajustements budgétaires Auverdata, rapport n° 21.

#### AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES AUVERDATA

*Rapport n° 21 présenté par M. Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE.**- Dans ce rapport n° 21, page 101, il s'agit d'ajustements à la baisse, puisque nous vous proposons de retirer 477 000 € avec un réajustement que vous trouverez dans le cartouche de la page 102. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets ce rapport aux voix. Pas d'objections, pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant sur la requalification urbaine, Madame Bru.

#### POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

#### REQUALIFICATION URBAINE

*Rapport n° 22 présenté par Mme Dominique Bru*

**Mme BRU.**- Monsieur le Président, le rapport n° 22, page 103, concerne la politique de la ville. Il s'agit simplement d'inscrire des crédits supplémentaires pour honorer les engagements. Ce rapport a été voté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets ce rapport aux voix. Pas d'objections, pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité.*

Nous avons ensuite les rapports de la Quatrième Commission. Monsieur Roucan.

<p>RAPPORTS DE LA QUATRIÈME COMMISSION</p> <p>présidée par M. Lionel ROUCAN</p>
---

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL :  
COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ALAGNON

*Rapport n° 23 présenté par M. Lionel Roucan*

**M. ROUCAN.**- Monsieur le Président, dans le rapport n° 23, page 105, il s'agit de désigner un représentant de notre Assemblée à la Commission Locale de l'Eau du Sage Alagnon. Nous proposons la candidature de Monsieur Pommarel. Sans avis contraire de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets ce rapport aux voix. Pas d'objections, pas d'avis contraires, pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Rapport n° 24.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2008

*Rapport n° 24 présenté par M. Lionel Roucan*

**M. ROUCAN.**- Le rapport n° 24, page 106, est un rapport d'ajustement budgétaire à la baisse. Vous en trouverez le détail dans les cartouches. Il porte sur les études, sur l'élaboration du plan d'élimination des déchets dangereux qui a différé le plan régional pour la qualité de l'air, la sensibilisation à la rivière Allier, l'Établissement Public Loire, le projet de parc, entre autres.

Ce rapport n'a pas fait l'objet de remarques en commission.

**M. GUEYDON.**- Je souhaite revenir sur le dossier parce que je regrette, je déplore même, que l'on puisse retirer 200 000 € de crédits de paiement pour l'environnement et l'énergie, alors qu'il en est tant question aujourd'hui. Sans vouloir polémiquer, cela traduit une politique régionale assez peu dynamique en la matière.

Pour ne pas rester dans le négatif, je pense que la rivière Allier mérite mieux que cela et je trouve que ce projet n'avance pas beaucoup depuis son lancement en 2004.

Quant au projet de parc, il avance aussi lentement. Je ferais une proposition : j'ai appris hier que pour des raisons budgétaires, 15 000 € avaient été retirés des crédits du Parc Livradois-Forez sur un projet très intéressant de remise en état d'une ligne ferroviaire, projet intéressant en termes économiques. Les 15 000 € étaient destinés à lancer le projet et à commencer à financer un chef de projet. Je propose que les moins 19 000 € des projets des parcs soient reversés au Parc Livradois-Forez. Je serai alors d'accord pour voter ce rapport, même si je trouve dommage de retirer 200 000 €.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Roucan souhaite-t-il répondre ?

**M. ROUCAN.**- Oui.

Je répondrai sans enthousiasme à ce genre de discussion. Nous savons pertinemment que des ajustements budgétaires de fin d'année ne sont pas forcément corrélés aux impulsions de la Région en matière d'environnement. Il est plutôt question de gestion de bon aloi. Peu importe.

Nous avons évoqué dernièrement, avec son directeur et son président, le problème du Parc. Il n'a pas été question, lors de cette discussion, de l'abandon de ce projet par la Région, ni de supprimer l'argent qui lui est destiné. Il a été dit que la situation du Parc Livradois-Forez – avec une augmentation de 300 000 € et une augmentation de 4 % de la cotisation cette année qui est le taux maximum – reflétait un effort suffisant, et qu'il revenait au Syndicat mixte du Parc de faire le choix de son budget à l'intérieur de cette enveloppe, de désigner les priorités et les actions phares qu'il devait mener. Le budget de fonctionnement du Parc Livradois-Forez ne baisse pas, il augmente. À eux de faire un choix. Nous leur avons également proposé de rentrer ce projet dans des Contrats « Auvergne + ».

Je pense que c'est à eux d'étudier aujourd'hui cela. En période de révision de Charte, il est intéressant de dire si ces projets sont prioritaires. C'est un choix que le Syndicat mixte peut porter. Nous n'avons pas de tutelle à exercer sur ce choix. Ils le feront en concertation, je l'espère. Cette ligne n'est pas fermée.

Je suis surpris de la formulation qui a été employée dans le document d'accompagnement de la dernière réunion d'hier faite par le Syndicat mixte du Livradois qui annonce : « Vu les restrictions budgétaires imposées par la Région, ce projet ne verra pas le jour ». Je suis désolé, mais au contraire, la discussion a été ouverte du côté de la Région. Quant à fondre les 19 000 € sur les projets des parcs en particulier Aubrac ou Haut-Allier, cela n'a pas d'importance aujourd'hui budgétairement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci pour ces explications. La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

**M. DUBOURGNOUX.-** Nous avons effectivement voté hier un rapport formulé dans les termes annoncés par Monsieur Roucan. Nous y avons appris des informations différentes de celles transmises aujourd'hui.

Ceci étant, l'objet du débat d'hier portait sur des crédits pour l'affectation d'un poste de porteur de projet dans le but de mettre en action l'exploitation de cette ligne ferroviaire dont le Syndicat mixte des communes va devenir acquéreur. Le coût du rachat s'élève à 100 000 € négociés avec RFF. Aujourd'hui, la difficulté du projet tient au fait que le Syndicat mixte de la ligne ne possède strictement aucun moyen, le Président est seul. L'idée est que le Parc affecte une partie de ses moyens techniques pour animer le travail autour de la mise en action de cette future ligne après que ce Syndicat mixte en soit devenu acquéreur, ce qui n'est toujours pas fait. Le manque de moyens est évident.

Nous avons lu dans le rapport d'hier que le poste était supprimé pour des raisons budgétaires. Une concertation devra être menée avec le Parc. Le problème est majeur parce que si les crédits ne sont pas très élevés, un enjeu important gravite autour d'eux, car nous sommes pris par le temps. La rénovation de la ligne s'inscrivant dans le pôle d'excellence rurale, les crédits doivent être très rapidement utilisés. Il est donc exact qu'il y a un enjeu important autour de la ligne. Le débat du Syndicat mixte d'hier s'est focalisé là-dessus. C'est une réalité. Il faut néanmoins tenir compte du fait que le Syndicat mixte ne possède aucun moyen administratif alors que pour le lancement du projet, il faut que nous puissions compter sur un animateur de projet.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER.-** Pour avoir été, pendant de nombreuses années, Président du Syndicat mixte, je sais les moyens dont il dispose ; j'étais moi-même secrétaire, trésorier, etc.

**M. PRORIOU.-** Machiniste !

**M. AULAGNIER.-** Certainement pas, je n'ai aucune compétence dans ce domaine !

Pour revenir sur le fond du projet, si nous voulons aller de l'avant sur un projet d'intérêt général et particulièrement utile à ce secteur géographique de notre territoire régional, il nous faut aujourd'hui la collaboration de quelqu'un capable d'accompagner le Parc et le Syndicat dans la réflexion, la mise en place d'une structure juridique réunissant notamment l'ensemble des Communautés de communes.

Le Président du Parc a bien annoncé hier qu'en raison de l'enjeu, le Parc fournirait un effort nécessaire pour prélever en partie sur ses ressources courantes, le financement de la personne dont il avait besoin. Si le Parc amène 5 000 €, il serait de bon aloi que le Conseil régional s'engage à financer 10 000 €, ce qui permettrait de financer une personne à temps partiel pour l'année 2009. Je ne pense pas que ce soit un engagement très fort à vous faire prendre aujourd'hui, mais je vous demande de le prendre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Aulagnier, nous ne sommes pas dans le budget 2009.

**M. AULAGNIER.**- J'entends bien.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous avons à peine vu les orientations budgétaires ce matin, nous sommes dans la liquidation du budget 2008. C'est la raison pour laquelle Monsieur Roucan a bien fait de dire que nous ne remettons pas en cause les orientations prises en début d'année dans une DM. Nous faisons l'inventaire des crédits disponibles et nous les utilisons au mieux pour éviter de recourir à l'excès à l'emprunt en décembre. Nous en sommes là.

Le problème que vous posez porte sur l'année 2009. Monsieur Roucan l'examinera naturellement dans le cadre de notre négociation avec les Parcs. Je ne veux pas que nous en préjugions dès à présent et que nous prenions des décisions déconnectées d'une vision globale et partenariale avec le Parc.

**M. ROUCAN.**- D'autant que nous parlons d'un effort de 10 000 € sur 1,3 M€ de cotisations.

*Propos hors micro de Monsieur Aulagnier.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le rapport est mis aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Deux abstentions. Le rapport est adopté.

*Le rapport n° 24 est adopté : abstention de Monsieur Jean Aulagnier du groupe Union Pour l'Auvergne et de Monsieur Yves Gueydon.*

Je laisse la présidence à Monsieur Bussière pendant quelques instants, afin que j'aie vu quelques élèves de lycée qui nous rendent visite aujourd'hui.

*Le Président René Souchon quitte la salle d'Assemblée.*

*La séance est présidée par Monsieur Alain Bussière.*

Passons au dernier rapport de la Quatrième Commission que Madame Laïdouni va nous présenter.

## COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

### DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET CONCERNANT LES TRANSPORTS EXPLOITATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS D'INTÉRÊT RÉGIONAL

*Rapport n° 25 présenté par Mme Christiane Laïdouni*

**Mme LAÏDOUNI.**- Le rapport n° 25 présente la décision modificative n° 2 du budget concernant les transports. Tous les Conseillers régionaux savent que la Région Auvergne verse à la SNCF, son exploitant, une contribution d'exploitation qui s'élevait à 79 M€, inscrite au budget 2008. Or, la SNCF doit des pénalités à la Région pour services non faits, en particulier pour des suppressions de train. C'est une des clauses de l'ancienne convention Région-SNCF qui se termine fin 2008.

Cette année 2007, la SNCF nous doit donc presque 2 M€ de pénalités pour trains supprimés. Il convient donc d'enlever au budget 2008, 2 M€ ; 400 000 € ont déjà été enlevés au budget, toujours pour le même principe de services non exécutés en juin. Il convient maintenant de diminuer de 1,4 M€ sur le budget 2008.

Je voudrais rappeler que la contribution d'exploitation de 79 M€ qui baissera de 2 M€ sur le budget 2008, a été augmentée de 30 % en cinq ans. À ce propos, je conseillerais à tous les Conseillers régionaux et en particulier à ceux de l'opposition, de lire un rapport récent extrêmement intéressant qui est le rapport de Monsieur Hubert Haenel, sénateur UMP du Rhin, qui écrit : « L'acte II de la révolution ferroviaire régionale. » Il est dit dans ce très intéressant rapport : « La réussite de la régionalisation est essentiellement due à l'engagement des élus régionaux, c'est un service public transfiguré par son transfert aux Régions ». Il parle du « renouvellement spectaculaire du matériel roulant » mais, parlant des dépenses pour le TER, il ajoute : « ces dépenses ont augmenté de 7 % en cinq ans, c'est une moyenne pour les Régions, alors qu'en contrepartie, les compensations de l'État incluses dans une dotation globale dite de décentralisation voient une augmentation de 2,5 % en moyenne ».

**M. DUBOURGNOUX.**- Seulement ?

**Mme LAÏDOUNI.**- « Entre les 7 % d'augmentation des dépenses des TER et les 2,5 % d'augmentation de la dotation de l'État, nous avons mathématiquement une réalité du désengagement de l'État dans le domaine du ferroviaire ».

Je vais plus loin. Parlant du Plan Rail sur lequel nous aurons le temps de discuter de façon plus approfondie lors de la prochaine Session, Monsieur Haenel écrit : « Si ce volontarisme des Régions doit être salué, il doit être rappelé » – ce que nous avons toujours dit ici en Auvergne – « que les Régions ne peuvent ni ne doivent se substituer à l'État ». Il poursuit par : « Il n'est pas acceptable que les efforts des collectivités puissent servir d'éventuels prétextes à un désengagement progressif de l'État ». Pour conclure, il écrit : « Tout ceci rappelle, s'il en était besoin, la nécessité

pour l'État d'assumer ses responsabilités financières au profit du réseau ferré national ».

Voilà ce que j'avais à dire, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci pour ces compléments utiles. Monsieur Proriol.

**M. PRORIOL.**- Le sénateur UMP Haenel a été chargé par le Gouvernement d'établir un rapport sur les transferts concernant le rail. Il énonce des vérités, je ne vois pas pourquoi, dans l'opposition, ici au Conseil régional et dans la majorité de la nation, nous irions contre ce rapport. Je connais personnellement le sénateur Haenel, il est certainement l'un des parlementaires les plus compétents en matière de décentralisation et il dit des vérités qui sont, hélas, connues de tous.

**Mme LAÏDOUNI.**- Mon but était de montrer un cas concret du désengagement de l'État dans un domaine pour lequel la Région est compétente et pour lequel elle s'apprête à emprunter 60 M€, c'est tout.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Madame Laïdouni, nous avons parfaitement compris votre propos.

**M. PRORIOL.**- Monsieur le Président, le rapport Haenel annonce que l'État s'est désengagé sur la partie ferroviaire depuis 30 ans et que depuis cette date, l'entretien et la régénération des voies n'ont pas été faits. La situation est reconnue par tout le monde, sommes-nous d'accord ? Je reconnais votre habileté, Madame Laïdouni ! Nous sommes quittes !

**Mme LAÏDOUNI.**- Je reconnais l'habileté politicienne que vous mettez en œuvre en Haute-Loire depuis des années !

*Propos hors micros des Conseillers régionaux.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous sommes tout à fait d'accord sur votre propos comme le Président l'a indiqué en d'autres occasions. Nous le soumettons au vote.

**Mme LAÏDOUNI.**- Je précise qu'il y avait unanimité de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Le rapport est adopté.

*Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité.*

*Retour du Président René Souchon dans la salle d'Assemblée.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur le Président, je vous repasse la main.

Merci. Madame Auboïs pour le rapport suivant.

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

présidée par Mme Anna AUBOIS

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

*Rapport n° 26 présenté par Mme Anna Auboïs*

**Mme AUBOIS.**- Rapport n° 26, page 111. Ce sont des ajustements de crédits pour pouvoir bénéficier ensuite aux lignes Sport.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Chapaveire.

**M. CHAPAVEIRE.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, le 6 octobre dernier, le Ministre de l'Éducation nationale a décidé, sans aucune information préalable, de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées au titre de 2008 de huit associations reconnues et agréées par le Gouvernement comme étant complémentaires de l'école publique. Il s'agit des CEMEA, les Éclaireurs de France, de l'AROEVEN, de Jeunesse au Plein Air (JPA), des Francas, de la Ligue de l'enseignement, de l'Office Central de la Coopération à l'École, des Pupilles de l'Enseignement Public.

Ces associations agissent au quotidien sur tous les territoires dans le champ scolaire et périscolaire, en se fondant sur les valeurs de citoyenneté, d'éducation, de laïcité et de solidarité. La décision brutale et unilatérale du ministère de leur supprimer ces 25 % de financement, alors même que leurs actions avaient été conventionnées et les charges financières engagées, met en péril leur devenir.

Le ministère a également décidé, et toujours sans concertation, de supprimer au 1<sup>er</sup> septembre 2009 l'aide partielle apportée au financement de la rémunération des enseignants détachés, affectés au sein de ces huit associations. Ces annonces sont en totale contradiction avec les propos récents du Président de la République sur l'apport irremplaçable des actions des associations. Elles portent en germe la réduction très importante du potentiel d'intervention des associations notamment en direction de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Le 14 novembre dernier, le CESR a adopté un vœu qui demande au Préfet de Région de saisir le Gouvernement, afin que soient suspendues les deux mesures annoncées et soit engagée une concertation sérieuse avec les huit organisations pour trouver une solution compatible avec la pérennité des actions conduites et pour respecter les engagements pris avec et par le ministère.

Notre Assemblée, Monsieur le Président, pourrait apporter son soutien à ce vœu.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Monsieur Chapaveire. Nous enregistrons avec intérêt cette déclaration. Le rapport n° 26 est mis aux voix. Il n'y a pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 26 est adopté à l'unanimité.*

Sport, rapport n° 27.

## SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

### SPORT

*Rapport n° 27 présenté par Mme Anna Auboïs*

**Mme AUBOIS.**- Dans ce rapport n° 27, page 113, les 78 000 € ajustés sur le programme Jeunesse et Vie associative sont crédités sur le programme Sport. Il y a 15 000 € sur le programme Groupements d'employeurs, car comme vous le constaterez lors de la prochaine Commission permanente, nous avons trois nouveaux groupements d'employeurs qui peuvent bénéficier du programme. Un ajustement porte sur les manifestations sportives de haut niveau, car nous devons soutenir quelques manifestations d'ici la fin de l'année. Nous avons fait un ajustement de programme sur le conventionnement avec les ligues sportives pour pouvoir aider et soutenir les Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature pour lesquelles nous avons été candidats en janvier dernier auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Notre candidature a été retenue par ce même ministère.

Les deux premières Rencontres nationales avaient eu lieu à Millau et étaient directement soutenues par la mairie de Millau. Les 3<sup>èmes</sup> Rencontres s'étaient déroulées dans le Doubs et étaient soutenues par son Conseil général. C'est la première fois qu'un Conseil régional candidate à l'organisation de ces Rencontres nationales du tourisme et du loisir sportif.

Ces rencontres permettent de mobiliser plus de 800 personnes sur ces thématiques en rapprochant de façon transversale les personnes qui œuvrent directement dans le cadre du sport, dans celui de l'environnement, dans celui du tourisme et dans celui des territoires. C'est en fait une mission transversale qui a été donnée au Ministère de la Jeunesse et des Sports pour organiser ces rencontres nationales. L'État participe à ces Rencontres nationales à hauteur de 50 000 €, 30 000 € par le biais du Ministère de la Jeunesse et des Sports et 20 000 € par le biais du Ministère chargé du Tourisme.

Nous participerons à ces rencontres régionales et soutiendrons cette manifestation à hauteur de 220 000 €. Elle est portée par l'Agence de Développement des Activités de Pleine Nature. Par ailleurs, cette agence travaille

dans les missions qui ont pu lui être déléguées par les services sport, mais également par le CRDTA (Comité régional de développement touristique) sur des missions relatives au développement des activités de sport nature et notamment sur des activités économiques.

C'est la raison pour laquelle ils ont la mission de construire un Schéma régional de développement des activités de pleine nature. Cette mission a débuté en accord avec différents partenaires. Plusieurs rencontres se sont tenues. Des chargés de mission des Conseils généraux y étaient présents, ainsi que des chargés de mission des Comités départementaux de tourisme, bien évidemment des représentants des institutions sportives, mais également des prestataires de services comme des ALT ou des établissements publics intercommunaux œuvrant dans le cadre du développement des activités de pleine nature.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il des interventions ? Madame Courtillé.

**Mme COURTILLÉ.**- Merci Monsieur le Président. Nous voudrions intervenir à propos du paragraphe C que Madame Auboïs vient de commenter longuement, intitulé « conventions avec les ligues sportives ».

Nous nous interrogeons à propos de l'Agence pour le Développement des Activités de Pleine Nature. Rappelons qu'au budget 2007, il était prévu la création d'un organisme regroupant quatre structures à vocation régionale : Chamina, l'Association pour le développement du tourisme en montagne du Massif Central, l'Association pour la promotion du tourisme d'espace (APTE) et le Comité régional de tourisme équestre d'Auvergne.

Cette décision du budget 2007 était prise dans le cadre des programmes touristiques de la Première Commission, au titre de l'aide aux structures à vocation régionale, ce qui correspond à la vocation réelle de cette agence plus touristique que strictement sportive. Telle qu'elle a été créée, il nous semble donc incohérent d'intégrer cette agence à la liste des structures pouvant bénéficier de notre programme Conventionnement avec les ligues sportives. Telle n'est pas sa vocation.

En revanche, nous soutiendrions volontiers le principe de l'organisation des 4<sup>èmes</sup> Rencontres nationales du tourisme et des loisirs de nature prévues en mars 2009, si l'attribution de cette subvention n'était pas liée au principe de conventionnement avec les ligues sportives, encore que le budget nous paraît assez démesuré par rapport aux 800 participants attendus. Je tiens à préciser par ailleurs que les retombées des précédentes Rencontres furent plus que modestes, que ce soit dans le Doubs ou à Millau.

Rappelons aussi que le budget global d'aide aux ligues est d'environ 700 000 €, ce qui prouve la disproportion de cette subvention. À titre d'exemple, la Ligue d'Auvergne de Football touche 60 000 € pour 58 224 licenciés. C'est pourquoi nous nous abstenons en l'état actuel du rapport et de cette présentation d'une agence qui nous fait largement penser à un Transfo sportivement cloné.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Madame Auboïs pour une réponse synthétique.

**Mme AUBOIS.**- Nous sommes tombés d'accord en commission sur le fait qu'il existait peut-être un problème de forme sur la présentation et sur le fait que nous l'ayons intégré au conventionnement avec les ligues sportives. Étant donné que c'était une session, nous aurions pu en profiter pour créer un paragraphe spécifique sur les Rencontres nationales des sports de loisirs et du tourisme sportif.

Il s'agit d'un problème de forme uniquement. Les 220 000 € sont destinés aux 4<sup>èmes</sup> Rencontres et non à l'agence. Il ne s'agit pas de fonctionnement mais d'événementiel qui nous permet, à nous Auvergne, d'être enfin reconnus comme un espace de pratique des sports de nature et de loisirs sportifs. Je ne vois pas pourquoi Millau ou le Doubs auraient l'exclusivité de cette reconnaissance en France.

**M. LE PRÉSIDENT.**- D'autres observations ? Madame Courtillé, vous n'allez pas faire un duo !

**Mme COURTILLÉ.**- Non, je voudrais seulement vous faire remarquer que les 220 000 € pour cette manifestation ne sont même pas indiqués de façon précise dans le cartouche. Madame Auboïs m'a dit hier : « évidemment si vous regardez ce qu'il y a dans le cartouche ! » Je ne sais plus à quoi il faut se référer. J'estime que ce rapport n'est pas présenté de façon claire et nous nous interrogeons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce n'est pas Madame Auboïs qui rédige le rapport, mais les services. Faites attention, s'ils sont mis en cause, ils ne vont pas apprécier. Il est possible que la rédaction ne soit pas parfaite, mais la finalité est très claire, il s'agit de 220 000 €.

**Mme AUBOIS.**- Je rajouterai que la convention entre l'agence et le Conseil régional est très claire sur la façon dont les sommes seront versées : 50 000 € tout de suite, puis une autre partie de 100 000 € et la fin du crédit quand la manifestation aura été réussie. Étant donné la convention qui est en place entre l'agence et le Conseil régional, je trouve la réflexion un peu déplacée.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vous invite à regarder ce que fait le Conseil général du Cantal comme rassemblement autour des sports de pleine nature au printemps prochain. Vous apprécierez le coût qui s'élève *a minima* à 100 000 € de plus.

**Mme AUBOIS.**- Il faut surtout savoir qui porte le projet ; c'est ASO soit Amaury Sport Organisation.

**M. LE PRÉSIDENT.**- L'organisateur du Tour de France.

**Mme AUBOIS.**- Tout à fait, l'organisateur du Tour de France qui vient faire de l'événementiel sportif qui n'a pas de logique de développement durable. C'est l'occasion d'inviter des personnalités très connues en France, mais il ne s'agit pas d'une manifestation grand public.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non seulement c'est ASO, mais c'est une manifestation de pleine nature qui coûte beaucoup plus cher. Il ne faut pas faire de procès d'intention. Le cartouche est très clair quand on lit bien : « d'attribuer une subvention

de 220 000 € à cette structure. Cette somme sera engagée de la manière suivante : 50 000 € en 2008, le solde, soit 170 000 €, en 2009 ».

Nous n'allons pas épiloguer plus longtemps sur le sujet. Madame Montfort.

**Mme MONTFORT.**- Ne pourriez-vous pas retirer l'intitulé « conventionnement avec les ligues sportives » avant le vote, comme vient de le suggérer Madame Auboïs ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si Madame Auboïs en est d'accord ?

**Mme AUBOIS.**- Cela ne me gêne pas.

**Mme MONTFORT.**- C'est une question de forme, cet intitulé ne nous satisfait pas.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous obtenez satisfaction. Sous quel intitulé le ferons-nous apparaître ?

**Mme AUBOIS.**- « Soutien à l'Agence de développement dans le cadre des 4<sup>èmes</sup> Rencontres nationales ».

**Mme MONTFORT.**- Parfait.

**M. LE PRÉSIDENT.**- « Soutien à l'Agence pour le Développement des Activités de Pleine Nature dans le cadre des 4<sup>èmes</sup> Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature. » Le secrétariat a bien noté. C'est fait. Je mets aux voix.

**Mme MONTFORT.**- Parfait.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il unanimité sur le rapport ? Oui, je vous en remercie. Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 27 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons aux rapports de la Sixième Commission. Monsieur Mairal pour le rapport n° 28.

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION  
présidée par M. Jean-Claude MAIRAL

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

*Rapport n° 28 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.-** Ce rapport n° 28, page 119, concerne la déprogrammation de Fonds européens que nous retrouverons au budget 2009, notamment par rapport à Futourisme. L'importance de la somme – plus de 430 000 € – est liée au fait que nous sommes la structure porteuse des financements dans le cadre d'INTERREG. Un de nos partenaires étrangers n'ayant toujours pas transmis un certain nombre de documents au secrétariat technique de Valence, nous n'avons pas reçu l'argent pour payer les différentes opérations. C'est donc un problème essentiellement technique. Nous retrouverons les financements en 2009. Le rapport a reçu l'unanimité de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 28 est adopté à l'unanimité.*

Gestion déléguée des Fonds européens, rapport n° 29.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) 2000-2006

*Rapport n° 29 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.-** Le rapport n° 29, page 123, concerne le FSE 2000-2006. Il s'agit là encore de déprogrammations à hauteur de 2 M€.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 29 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant.

## SUBVENTION GLOBALE FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) 2007-2013

*Rapport n° 30 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.**- Le rapport n° 30, page 125, concerne le FSE 2007-2013. Nous avons inscrit une certaine somme au budget primitif. Compte tenu du retard intervenu dans la signature du document de programmation avec l'Union européenne, ces crédits ne seront pas consommés. Il nous est proposé de les déprogrammer pour les programmer à nouveau en 2009.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 30 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 31.

## SUBVENTION GLOBALE FEDER

*Rapport n° 31 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.**- Rapport n° 31, page 127. Nous sommes en fin de parcours pour le FEDER 2000-2006 puisqu'il sera clos à la fin de l'année. Le comité de programmation a souhaité utiliser les fonds au maximum. La déprogrammation des fonds est proposée afin que, lors du prochain comité de programmation, d'autres programmations nous permettent d'utiliser pleinement les fonds. Nous vous proposons des avenants pour modifications et déprogrammations liées à la consultation écrite des membres du comité de programmation.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 31 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant.

## SUBVENTION GLOBALE FEDER OBJECTIF COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

*Rapport n° 32 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.**- Rapport n° 32, page 139. Une réunion du Comité de programmation pluri-fonds s'est tenue avec le Préfet de Région le 3 octobre 2008. Certaines opérations ont reçu un avis favorable, d'autres ont été refusées, d'autres encore ont été ajournées ou déprogrammées. Il s'agit de procéder aux affectations de crédits, diminutions et mise en synergie d'autres financements.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 32 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport n° 33.

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX –  
GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE (SRI)  
INTÉGRATION DE PUBLICATIONS

*Rapport n° 33 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.**- Rapport n° 33, page 163. De nombreuses publications ont été éditées par l'association « Étude du Patrimoine Auvergnat ». L'ensemble de ce patrimoine écrit nous est légué. Il est assez important. Il est proposé d'accepter de la part de l'association « Étude du Patrimoine Auvergnat » le don d'un stock de publications dont vous avez la liste, pour une valeur globale. C'est essentiellement une procédure technique pour en négocier la vente et permettre la diffusion. Ce stock de publications sera cédé par lots.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Madame Courtillé.

**Mme COURTILLÉ.**- Merci. Je ferai une remarque et poserai une question.

On nous a dit ici il y a quelque temps, au moment où l'inventaire est devenu régional, que les personnes n'étaient pas toujours très efficaces et prenaient beaucoup de temps pour faire « pas grand-chose ». Nous constatons le résultat tangible de ce travail avec 25 ouvrages !

Comment le diffuseur sera-t-il choisi ? Comment cela va-t-il se passer pour le transfert de ces ouvrages ? Merci.

**Mme HENRI-MARTIN.**- Un travail est engagé au niveau national pour savoir comment un diffuseur sera chargé de diffuser toutes les brochures.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 33 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant.

DOMAINE ROYAL DE RANDAN  
TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DU FONDS MOBILIER  
INTÉGRATION À L'ACTIF RÉGIONAL

*Rapport n° 34 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.**- Dans le rapport n° 34, page 166, il s'agit du transfert de propriété du fonds mobilier et de son intégration à l'actif régional. Il s'agit donc d'inscriptions en recettes et en dépenses. C'est encore une démarche très technique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 34 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 35.

ANNULATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

*Rapport n° 35 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.**- Dans le rapport n° 35, page 168, il s'agit de l'autorisation de procéder à la désaffectation et à l'annulation des reliquats d'autorisations de programme correspondant à 21 opérations listées.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 35 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 36, virement de crédits entre chapitres.

VIREMENT DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRES

*Rapport n° 36 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.**- Dans le rapport n° 36, page 170, il s'agit de jouer sur les virements de crédits entre chapitres, tout cela étant validé par le Payeur régional en toute légalité. Les opérations sont annexées.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 36 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 37 sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers : mise en œuvre de la modulation régionale en 2009.

TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS :  
MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION RÉGIONALE EN 2009

*Rapport n° 37 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.-** Ce rapport n° 37, page 176, ne présente rien de nouveau. La majorité de la commission a voté pour et l'opposition a voté contre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le groupe UPA. Le rapport est adopté.

*Le rapport n° 37 est adopté : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Rapport n° 38.

RECETTES

*Rapport n° 38 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.-** Dans le rapport n° 38, page 178, les recettes concernent la formation professionnelle et l'apprentissage. Ces crédits sont inscrits à la DM2.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 38 est adopté à l'unanimité.*

HÔTEL DE RÉGION  
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE  
POUR LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DE RÉGION AUVERGNE  
À CLERMONT-FERRAND

*Rapport n° 39 présenté par M. René Souchon*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Dans le rapport n° 39, page 179, il s'agit d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre par rapport aux travaux déjà faits. Y a-t-il des observations ? Madame Courtillé.

**Mme COURTILLÉ.-** Ce n'est pas une observation sur le fond. J'ai été interpellée, il y a deux jours, par les riverains du terrain qui se plaignent énormément.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ils ont raison.

**Mme COURTILLÉ.-** Ils se plaignent de la poussière et de l'aspect désastreux pour l'image de la région. Ils craignent que la petite montagne ne soit remplie de déchets d'amiante. Je n'ai pas d'opinion personnelle sur la question. Ils ont entendu,

assez catastrophés, que les travaux risquaient d'être différés. Ils aimeraient que cela soit arrangé. Je vous suggérerais bien volontiers d'aller semer quelques graines pour que quelques fleurs poussent au printemps.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Les riverains ont raison. Pour l'instant, c'est inesthétique et comme nous retardons la réalisation, nous devons prendre des mesures conservatoires.

Je suis en mesure de vous dire que le tas sera évacué très rapidement. J'ai donné des instructions pour qu'une palissade esthétique soit dressée. Sur cette palissade sera représenté l'Hôtel de Région sous ses différents aspects. Cela prend du temps parce que nous sommes soumis à une procédure de marché. Les instructions sont très claires et je demande au Directeur général des services et à Madame Bompard de veiller à ce que cela soit fait dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, dans le cadre de notre méthode de recherche de dialogue et de démocratie, nous organiserons une réunion avec les riverains, à programmer assez rapidement, pour leur présenter le projet définitif de l'Hôtel de Région et pour leur expliquer les raisons du retard et ce qui se passera dans l'intervalle. Je demande là aussi au service et au cabinet de la programmer dès que cela sera possible.

L'avenant que nous avons ici est purement technique et relève de l'application du contrat que nous avons avec la maîtrise d'œuvre.

**Mme NOUHEN.**- Je voulais faire remarquer qu'avec Madame Courtillé nous nous retrouvons, puisque je vous ai adressé la même remarque aujourd'hui en disant qu'en tant qu'élue clermontoise, il me paraissait nécessaire de construire très rapidement une palissade. Je constate que nous nous retrouvons sur la défense de notre ville.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 39 est adopté à l'unanimité.*

Nous passons au rapport n° 40 sur la Grande Halle.

## GRANDE HALLE D'Auvergne

*Rapport n° 40 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.**- Le rapport n° 40, page 181, est essentiellement technique. Il est proposé le retrait de 175 000 € suite à un décalage de quelques dépenses qui seront mises en service en 2009.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 40 est adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 41.

#### AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES : AXE INTERNE TIC ET SYSTÈMES D'INFORMATION

*Rapport n° 41 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.-** Le rapport n° 41, page 182, présente des ajustements budgétaires en plus et en moins concernant l'axe interne TIC et le système d'information.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des observations ? Des avis contraires ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

*Le rapport n° 41 est adopté à l'unanimité.*

Rapport suivant sur les dépenses de personnel.

#### DÉPENSES DE PERSONNEL

*Rapport n° 42 présenté par M. Jean-Claude Mairal*

**M. MAIRAL.-** Vous nous proposez d'inscrire les mouvements que vous avez dans le rapport n° 42, page 184, de virement de crédits au titre de la DM2 concernant le personnel pour l'exercice 2008.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur Malhuret.

**M. MALHURET.-** Monsieur le Président, je voudrais parler des dépenses de personnel pour les agents du siège pour lesquels une inscription de 686 000 € est proposée. Lors de la DM1, nous avons déjà inscrit environ 700 000 €, ce qui signifie qu'entre la DM1 et la DM2, nous avons une inscription supplémentaire d'environ 1,4 M€ dont on nous explique que cette demande provient de l'incidence des recrutements décidés en 2007 non suffisamment anticipés au budget primitif 2008. Étant donné que 1,4 M€ représente environ 35 personnes, cela paraît être un manque d'anticipation très étonnant. Pouvez-vous nous fournir quelques explications ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne peux pas vous les donner parce que Monsieur Bossard, le nouveau Directeur général des services, a pris ses fonctions récemment, mais je vous les ferai parvenir par écrit dans les huit jours. Tout est transparent, il n'y a aucun problème. Nous enverrons à l'ensemble des Conseillers le

détail de la somme, à quoi elle correspond et les raisons pour lesquelles cela n'avait pas pu être anticipé.

Je peux vous assurer que je freine autant que je le peux les recrutements. Je vous annonce avec beaucoup de gravité que nous sommes en déficit de personnel, notamment de cadres A capables de faire de l'ingénierie. Je résiste ; hier encore, nous avons travaillé sur un nouveau programme que nous vous soumettrons en décembre, sur l'innovation en particulier. Aujourd'hui, le personnel qui travaille dans le secteur de l'innovation est sous-dimensionné en nombre et en qualité ; ils n'y arrivent plus. Si, en cette période de crise économique, nous souhaitons insister sur l'innovation, il faudra s'en donner les moyens. Je pense que nous arriverons à créer le poste nécessaire mais c'est un poste de docteur. J'ai demandé en contrepartie à ce que l'économie soit trouvée ailleurs. Nous ferons donc cette création quand nous le pourrons – elle n'est pas décidée – à condition qu'une économie soit trouvée en face. Cela vous explique l'esprit dans lequel nous travaillons.

Vous recevrez une réponse écrite, précise sur le montant de la somme.

Au bénéfice de ces observations, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Abstention du groupe UPA. Le rapport est adopté.

*Le rapport n° 42 est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.*

#### ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2008

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il reste un vote formel sur la DM2 comme les textes obligent à le faire. Je mets aux voix la DM2. Y a-t-il des avis contraires ? Abstention du groupe UPA. La DM2 est adoptée.

*La décision modificative n° 2 est adoptée : 29 votes pour de l'Intergroupe ; 16 abstentions du groupe Union Pour l'Auvergne.*

#### DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Tout le monde est-il d'accord pour prendre acte du Débat d'orientations budgétaires ?

*Il est donné acte du Débat d'orientations budgétaires.*

Je demande maintenant la présentation du SRADDT (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire d'Auvergne) par Messieurs Guerre et Péraldi.

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION

présidée par Mme Dominique BRU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE  
(SRADDT) ET VALIDATION DE SA CHARTE  
+ ANNEXE

*Rapport n° 19 présenté par M. Jean-Michel Guerre*

**M. GUERRE.**- Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots de présentation de la Charte de notre SRADDT.

Je vous rappellerai brièvement les différentes étapes. Nous avons collectivement adopté le diagnostic il y a six mois, au mois d'avril dernier. Nous vous proposons aujourd'hui la présentation – et j'espère l'adoption – de la Charte, avant de passer à la consultation légale.

Ce travail de préparation de la Charte a donné lieu à une trentaine de réunions sur les territoires, au niveau du CESR, du SEPAC de l'agglomération clermontoise. Le comité de pilotage et le comité technique ont beaucoup œuvré, aidés par un certain nombre d'experts et un comité scientifique animé par Monsieur Dulbecco.

Après ce travail, nous n'aurons pas terminé. Nous devons engager la phase de consultation légale qui devra prendre de nouveau en compte les propositions des quatre Conseils généraux et du SEPAC. Il y aura une consultation publique puisque les citoyens pourront s'exprimer sur ce projet de Charte, pour parvenir au mois de juin 2009 à l'adoption définitive de ce Schéma.

Monsieur Péraldi va vous présenter les trois volets.

Cette Charte compte en réalité cinq grandes orientations : l'idée d'un espace régional encore plus vivant dans l'objectif de conforter la démographie, mieux qualifier les fonctions urbaines *via* des politiques urbaines et des villes qui rayonnent sur leur territoire autour des agglomérations de manière à tirer et à aider le développement durable du territoire, et enfin deux éléments piliers de ce Schéma que sont la consolidation et la diversification du socle économique et bien sûr, l'environnement et les ressources naturelles qui font partie intégrante du SRADDT. Monsieur Péraldi va vous présenter l'ensemble de ces points avant d'ouvrir le débat si vous le souhaitez.

**M. PÉRALDI.**- Merci, Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président. Le SRADDT est une stratégie à l'horizon 2030 qui se décline dans le diagnostic et dans la Charte. Vous votez aujourd'hui le projet de Charte qui sera ensuite mis à la consultation.

Il se décline en trois volets : la stratégie, les orientations et la gouvernance.

- La stratégie

Elle porte principalement sur la démographie. Les projections de l'INSEE au fil de l'eau placent l'Auvergne à l'horizon 2030 dans une réduction de population de moins 0,2 %. Si nous nous fions aux prévisions de l'INSEE, sans décision volontariste de l'Auvergne, celle-ci perdrait 0,2 % de sa population, ce qui ferait moins 6,2 % par rapport à la progression de la population française. Ce constat a paru inadmissible à l'ensemble des partenaires de l'aménagement du territoire. C'est la raison pour laquelle une première simulation a placé l'objectif de population à l'horizon de 2030, à plus 5 %. Nous avons travaillé sur ces propositions avec le bureau d'études. J'insiste sur le fait que ce sont des propositions volontaristes qui n'ont aucune ambition scientifique. Il s'agit bien d'une projection dans l'avenir d'une volonté et non d'un acte scientifique.

Ces premières propositions étaient considérées par différents partenaires comme insuffisantes. Ils ont demandé à la Région de revoir ces propositions en hausse à plus 6 % pour maintenir le poids démographique de l'Auvergne par rapport à la France métropolitaine. L'axe principal de la stratégie consistait donc à dire que l'on ne pouvait pas accepter que l'Auvergne perde de la population par rapport à l'évolution nationale. Cette demande nous a été adressée par le Grand Clermont, par le Département du Puy-de-Dôme, par celui de l'Allier, par le CESR et par des partenaires qui considéraient que notre objectif, qui était pourtant très volontariste au départ, n'était cependant pas assez ambitieux.

Parmi les trois objectifs prioritaires, deux s'affirment, dont celui de l'accessibilité à la grande vitesse. Il apparaît assez évident que sans accessibilité à la grande vitesse dans des délais relativement raisonnables, l'objectif de 6 % ne pourra certainement pas être tenu. C'est une condition du maintien de l'objectif. Nous voyons là que le SRADDT et le SRIT (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports) ont été élaborés conjointement. Du fait du poids de la faiblesse des infrastructures en Auvergne, le SRIT commande largement le SRADDT.

Le deuxième objectif prioritaire porte sur la solidarité territoriale. Elle fait partie de la culture de l'Auvergne et de la volonté politique de faire en sorte qu'aucun territoire, quelles que soient ses difficultés, ne soit abandonné par rapport au développement de l'ensemble de l'Auvergne. Ce sera le débat que vous aurez au mois de décembre sur la nouvelle génération des Contrats de Territoire que Monsieur le Président et le Monsieur le Vice-Président ont voulu plus discriminants par rapport à l'ancienne génération des Contrats de Territoire qui s'achève.

- Les cinq orientations : l'espace vivant, les villes rayonnantes, les territoires durables, une économie robuste, un environnement exceptionnel.

## 1<sup>ère</sup> orientation - Un espace vivant

Un espace vivant est d'abord un espace peuplé. C'est la raison pour laquelle la première priorité de la Région est l'accueil des nouvelles populations, qui a été développé avec la création d'une nouvelle offre d'accueil, notamment par l'ARDTA.

Un deuxième aspect très important par rapport à ce SRADDT concerne l'investissement massif dans les technologies numériques. Monsieur le Président annonçait que l'Auvergne se situe en tête de ces investissements, c'est exact. Les autres territoires du Massif Central ne réalisent pas les investissements à la même hauteur et sur les mêmes priorités que le fait l'Auvergne. Ce chapitre est le chapitre dominant des actions, c'est le chapitre transversal. Grâce à cet investissement numérique très important, l'Auvergne se démarque des autres territoires du Massif Central.

Un espace doté de services. Dans le scénario du SRADDT, en particulier dans la synthèse, vous constatez le poids fort du service et du maintien de son développement, de sa modernisation, sur les espaces non denses. Dans le cadre de nos Contrats de Territoire, nous avons créé plus d'une dizaine de maisons de service public. Ce poids des services comme condition de développement de l'Auvergne et d'accueil des nouvelles populations est un aspect extrêmement important. Cet espace vivant se situe au niveau de la Région, mais aussi au niveau du Massif. Il existe une tradition Massif et une histoire du Massif Central, c'est une politique qui nous a été rappelée par les partenaires. Au cours d'une des premières rédactions, le CESR et un certain nombre de partenaires nous ont demandé de rajouter l'échelle du Massif, considérant que nous ne l'avions pas suffisamment traité, car il existe une spécificité des espaces non denses dans l'Auvergne et le Massif Central. L'une des caractéristiques de l'Auvergne et du Massif Central est d'offrir des espaces non denses, des espaces préservés et des espaces bien équipés. Voilà la caractéristique du Massif Central.

## 2<sup>ème</sup> orientation - Des villes rayonnantes

Je passe la parole à Monsieur le Vice-Président qui a mené les négociations avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Clermont.

**M. GUERRE.**- J'ai participé aux négociations avec le SCOT du Grand Clermont. C'est un concept assez nouveau que nous faisons évoluer.

Le précédent document d'orientation et d'aménagement du territoire s'appuyait d'une manière forte sur les caractéristiques rurales de l'Auvergne. Rassurez-vous, celui-là ne les oublie pas non plus. En revanche, il prend en compte d'une manière plus importante « la métropolisation » comme un moyen de développement de l'ensemble de la Région. Nous savons que sur ces questions, des tendances européennes et même mondiales s'imposent à nous. Si nous n'avancions pas dans la métropolisation raisonnée, nous risquons de nous voir marginalisés dans une sorte de fonction d'espace récréatif qui ne correspond pas à la dynamique que nous souhaitons donner à ce territoire.

Quand nous parlons de métropolisation raisonnée, il ne s'agit pas exclusivement de l'agglomération clermontoise. Nous parlons en réalité de la plaque urbaine et d'une manière encore plus large, de l'ensemble du secteur des agglomérations qui constituent cette armature territoriale. C'est cela le concept de métropolisation raisonnée.

Nous ne pouvons pas travailler sans penser à ce que peuvent apporter Clermont et son agglomération sur ces questions, notamment en matière de tertiaire supérieur, d'enseignement, de recherche, de communication ou de culture, mais nous devons également nous appuyer sur une mise à niveau des agglomérations d'équilibre, les trois de l'Allier et bien sûr Le Puy et Aurillac. Chacune de ces agglomérations possède d'ailleurs ses forces et ses spécificités : l'agglomération de Vichy par exemple dans le domaine du sport ou de la santé, celle de Moulins au niveau administratif, celle de Montluçon qui a plutôt une tradition industrielle, Le Puy qui détient un patrimoine exceptionnel et des politiques culturelles susceptibles de se développer, ou encore l'agglomération d'Aurillac qui est tournée vers le sud et vers Toulouse. Chaque agglomération a ses spécificités mais aucune n'a le poids ni la pertinence nécessaire pour pouvoir s'en sortir seule. Cela remet au-devant de la scène la question du réseau d'agglomérations pour parvenir à cette métropolisation raisonnée et un bon équilibrage entre l'urbain, le rural et toutes les zones mixtes qui doivent participer au développement de l'Auvergne.

Une philosophie anime la Région sur ces questions. Nous avons une vocation de chef de file en matière d'animation de l'aménagement du territoire pour le compte de l'ensemble des collectivités, et nous entendons bien l'exercer, mais nous n'avons pas et ne voulons pas nous donner une compétence pour imposer nos vues aux quatre Départements ou aux collectivités territoriales infrarégionales, que ce soit *via* le SRADDT ou *via* le SRIT. Ce n'est pas la manière que nous envisageons d'utiliser. Cette position est inversée par rapport à certaines Régions qui envisagent, pour l'application de leur SRADDT et de leur SRIT, d'engager de véritables directives régionales d'aménagement du territoire qui s'imposeraient aux autres collectivités, comme cela se fait dans d'autres États d'Europe où les Régions sont dotées d'une compétence réglementaire légale. Nous ne sommes pas dans cette optique. Nous souhaitons irriguer, jouer notre rôle de locomotive en matière d'animation du territoire. Cela se traduira notamment dans les négociations que nous aurons avec les Pays sur les SCOT puisque nous travaillerons à ce niveau sur les Schémas de Cohérence Territoriale, en prenant aussi en compte les Agendas 21 des territoires quand ils existent, de manière à préserver la plus grande cohérence possible à ce dispositif.

### 3<sup>ème</sup> orientation - Des territoires durables

**M. PÉRALDI.**- Dans l'ensemble des consultations, nous avons été surpris par la prise en compte de la notion de développement durable et de territoires durables, ainsi que par la prise de conscience que l'espace devenait une denrée rare. En conséquence, une stratégie de densification des investissements et des logements est ressortie de toutes les réunions, y compris des réunions départementales, alors qu'il n'était pas évident que cette position y soit tenue. Cette position ressort également des échanges d'avis que nous avons avec les différents SCOT qui s'orientent vers une densification de l'occupation de l'espace, pour tenir compte des

impératifs du développement durable et de la dérive du coût de l'énergie. Nous observons une prise de conscience de l'impératif de régulation de l'espace après des dizaines d'années de stratégie de mitage de l'espace.

#### 4<sup>ème</sup> orientation - Une économie robuste

Une économie robuste basée sur la tradition économique et industrielle de l'Auvergne, qui fait la force de ce territoire, et doit utiliser l'ensemble des vecteurs qui lui sont offerts, mais prenant également en compte la tendance de la tertiarisation de l'économie, du développement des services et de l'économie présentielle telle qu'elle a été développée théoriquement par le Professeur Davezies. Il s'agit de la force pour occuper des espaces, qui sont peut-être moins denses et qui possèdent moins de potentiels économiques, autour de l'économie des services en connaissant les limites de cette économie. C'est le premier SRADDT qui théorise l'opportunité que peut présenter l'économie de services et l'économie présentielle.

Toutes ces économies sont évidemment basées sur le fil rouge de l'innovation ; innovation dans l'économie traditionnelle, innovation dans l'agriculture avec la priorité donnée sur les formes les plus avancées d'agriculture biologique, innovation dans les services par recours aux techniques numériques les plus avancées.

#### 5<sup>ème</sup> orientation - La valorisation d'un patrimoine d'exception

Nous connaissons le potentiel de la Région Auvergne et la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages, de son patrimoine bâti. Nous avons conscience qu'il faut valoriser ce potentiel car il reste des gains de valorisation. Nous savons que 27 % du territoire est couvert par des parcs naturels régionaux qui détiennent une ingénierie particulière du développement durable et du développement autour des formes patrimoniales. Il faut utiliser l'ensemble de ces forces pour faire progresser l'Auvergne.

- La gouvernance

La gouvernance a donné lieu à un débat d'envergure avec l'ensemble des SRADDT avec lesquels nous travaillons, qui s'orientent vers une adoption au mois de juin. La gouvernance est d'abord interne. Elle se situe dans la cohérence interne de nos politiques régionales. Il faudra bien sûr nous poser la question de savoir comment appliquer dans nos dispositifs et dans les meilleures conditions, les orientations de la Charte dans les dix ans.

Deux éléments sont à prendre en compte :

- les Contrats de Territoire deuxième génération qui seront les vecteurs principaux d'application sur les territoires en liaison avec les structures territoriales des orientations du SRADDT ;

- l'évaluation des politiques sectorielles mises en place depuis deux à trois ans qui arrivent à la première phase d'évaluation et qu'il faudra faire évoluer pour être en cohérence dans l'application de nos dispositifs par rapport au SRADDT.

Concernant la gouvernance à l'extérieur, il faut d'abord prendre conscience que sans un effort de solidarité exceptionnelle de l'Europe et de l'État pour la mise en œuvre de ce SRADDT – mais surtout du SRIT qui est le volet transport du SRADDT –, nous aurons beaucoup de mal à atteindre les objectifs.

Il y a également une approche partenariale entre tous les acteurs de l'aménagement du territoire et en particulier avec les Conseils généraux. Nous avons bien signalé dans la Charte que les Conseils généraux possédaient un rôle central en matière de développement local, de développement territorial, de microprojets, en partenariat avec la Région, peut-être plus proche que celui que nous sommes susceptibles de fournir.

Monsieur Guerre a commencé à prendre des contacts, car nous avons le projet de faire des conventions conjointes avec les Territoires entre la Région et chaque Conseil général pour que l'ensemble des forces soit mobilisé autour d'un projet de développement mobilisant l'ensemble des acteurs.

La gouvernance sera recentrée autour de deux institutions :

- la Conférence des Territoires qui a été créée pour la préparation du CPER 2007-2013. C'est une des rares Régions où elle a perduré après la négociation du CPER. Le SRADDT prévoit de pérenniser cette Conférence des Territoires comme lieu de débats et d'échanges sur tous les enjeux d'aménagement du territoire de l'ensemble des partenaires du développement des territoires ;
- le CESR qui est la deuxième assemblée de l'institution régionale.

Ce SRADDT va être maintenant mis à l'enquête vis-à-vis des partenaires. La consultation des partenaires commencera en décembre 2008, lorsque le SRIT aura été présenté à la Session de décembre afin de ne mener qu'une seule consultation conjointe SRADDT/SRIT car l'exercice est difficile et il est plus cohérent de mener les deux en même temps. La consultation de la population se fera de mars à avril 2009, le vote en session les 22 et 23 juin 2009, puis la Conférence des Territoires, au mois de juillet 2009 sans doute.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci Monsieur Péraldi. Madame Nouhen, vous avez la parole.

**Mme NOUHEN.**- La présentation rapide et la lecture du document m'amènent à trouver ce travail très intéressant dans son anticipation, sa programmation, la transversalité qui lui est manifeste, la recherche de cohérence et je voudrais remercier le Vice-Président et les services qui ont réalisé un travail remarquable de projection jusqu'en 2030.

Je voudrais, en tant qu'élue clermontoise, insister particulièrement sur la notion de ville rayonnante, levier majeur pour attirer de nouvelles populations et sur le souci de faire de Clermont une véritable métropole d'équilibre. C'est bien notre préoccupation d'être la locomotive de la région.

Je souhaiterais insister sur l'idée qui rejoint tout à fait les projets urbanistiques que nous pouvons avoir, sur la notion de densification de l'espace pour tenir compte du développement durable et de l'évolution des modes de vie. Lutter contre le mitage fait partie des objectifs dans lesquels nous ne pouvons que nous retrouver, tout comme développer l'économie de services pour avoir un véritable fil rouge. Je ne peux que me retrouver dans les propositions faites, sans oublier les autres volants, en particulier le volant rural sur lequel j'aurais peut-être moins de compétences pour m'exprimer, mais que je trouve très bien présenté.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci. Madame Petit.

**Mme PETIT.**- Monsieur le Président, l'exercice entamé depuis quelques mois déjà est un exercice difficile, puisqu'il s'agit de se projeter dans les 30 ans. Je crois que chacun, ici ou là, l'a reconnu et cela a été dit en réunion, cela bouge et cela bouge vite. Nous l'avons encore entendu hier soir au Comité syndical du Parc Livradois-Forez où il nous a été dit que des chartes étaient en révision, que des schémas d'aménagement du territoire étaient à l'étude, mais que dans quatre à cinq ans, il faudrait revoir sa copie.

Néanmoins, vous avez engagé un travail de large consultation avec des partenaires nombreux, soit à travers les réunions départementales, soit avec le CESR, le Grand Clermont, les travaux du Comité de pilotage, le Comité technique et la Conférence des Territoires, qui permet aujourd'hui de présenter un projet de cette Charte.

Depuis le début de ces travaux, nous avons pu noter quelques évolutions.

La première est l'ambition affichée par rapport à ce regain démographique, qui n'était pas annoncé tel quel au départ – Monsieur Péraldi l'a justement rappelé plus haut. Le chiffre de 6 % est aujourd'hui affiché à la demande du CESR, du Grand Clermont et des Départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Néanmoins, entre les deux propositions d'écriture de juillet 2008 et d'octobre 2008, je n'ai pas vu – et je ne suis pas la seule puisque Madame Mollon en faisait cas hier en commission – ce qui avait changé dans les écrits du SRADDT.

Vous parlez aussi de qualifier les fonctions urbaines en renforçant significativement l'attrait et le rayonnement urbain tout en veillant à l'espace rural, comme Monsieur Péraldi nous l'a rappelé. Néanmoins, Monsieur le Président, au regard du document, les espaces ruraux ne sont pas assez pris en compte, me semble-t-il. Ce point a d'ailleurs été soulevé lors de la dernière Conférence des Territoires par le SMAD des Combrailles, par le Conseil général de l'Allier et celui du Puy-de-Dôme, disant que la valorisation des fonctions de l'espace rural n'était pas uniquement du rôle des parcs naturels régionaux, même si, nous l'avons bien noté, les Contrats « Auvergne + » 1<sup>ère</sup> génération et 2<sup>ème</sup> génération qui vont arriver, sont un vecteur essentiel de ce développement. Je rappelle que dans le cadre de l'évaluation de ces contrats, 80 % des subventions sont affectées à 20 % des projets ; la règle des 80/20 s'applique donc ici aussi.

Une autre évolution porte sur tout ce qui concerne la dynamique Massif Central. Monsieur Péraldi l'a rappelé, ce n'était pas inscrit dans la version de juillet 2008. La nouvelle écriture proposée aujourd'hui dans le chapitre II de ces orientations concerne la façon dont l'Auvergne est au cœur de ce dynamisme Massif Central. Nous comprenons bien pourquoi, même si nous avons vu hier en commission que c'était complexe avec tous ces outils : Comité de pilotage, Comité de suivi et demain le GIP pour lequel nous venons de désigner un représentant.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Deux.

**Mme PETIT.**- Oui deux.

D'autres points pourraient être abordés ou auraient pu être anticipés. Afin d'amplifier le rebond démographique de l'Auvergne, la Ligne Grande Vitesse est un outil précieux. Je crois cependant qu'il y a un manque en matière de liaison d'intérêt régional pour achever le désenclavement interne de l'Auvergne, de manière à profiter d'un maillage des territoires suffisamment percutant pour ce rayonnement.

Par ailleurs, comme vous l'avez souligné, le développement économique relève de la compétence de la Région. Des propositions plus audacieuses auraient pu nous être faites pour cette économie que vous souhaitez robuste, même si nous avons bien entendu qu'elle reposait sur l'économie de production et l'économie présentielle.

Sur le tourisme, il y a à faire. Permettez, Monsieur le Président, que je reprenne vos propres mots de la dernière Conférence des Territoires : « Le tourisme c'est le bordel, arrêtons cette dispersion extraordinaire ». Ce n'est pas moi qui le dis. C'est vrai qu'il y a à faire, mais je trouve – et nous trouvons – que ce schéma n'est pas assez percutant sur l'aspect tourisme, si ce n'est que l'allongement de la saison touristique sera encouragé. La notion d'allongement touristique dénote que nous ne changeons rien. Mieux vaut parler d'offre touristique à bâtir en toute saison et dans laquelle votre projet Nattitude peut trouver toute sa place.

Un autre point concerne l'agriculture, sur lequel d'autres collègues interviendront certainement. Nous avons lu, et Monsieur Péraldi nous l'a rappelé, que l'agriculture bio est l'axe majeur de l'agriculture. Attention, il ne faut pas oublier l'ensemble de l'agriculture et notamment l'ensemble des produits de qualité dont le bio, bien sûr, doit être consolidé. Dans ce contexte agricole qui pourrait nous laisser penser à une mouvance de mono production, veillons à garder la diversité de notre richesse agricole qui est quand même la spécificité de cette agriculture auvergnate. C'est une réelle politique de structuration des filières qui nous permettra d'atteindre les consommateurs.

Un autre point porte sur la politique d'accueil, qui est le vecteur transversal ô combien premier et précieux dans ce SRADDT. Nous avons appris que nous avons rattrapé la Région du Limousin en termes de dynamique de politique d'accueil. Si nous avons insufflé un grand axe de travail sur nos politiques d'accueil dans le cadre du Massif Central et notamment dans le cadre de la Convention Massif, il n'en reste pas moins que ce projet collectif d'accueil doit encore faire ses preuves, dixit le Directeur général du Conseil général de l'Allier lors de la dernière Conférence des Territoires. Pourtant, il existe des investissements importants en

ingénierie, en fonctionnement des structures, en formation des élus et des agents de développement, de même que des outils de communication, des portails Internet, des offres qualifiées, mais quels sont les résultats ? Il y en a certes, mais ils ne sont pas assez percutants, alors que quand le Département du Cantal, *via* sa Chambre de commerce, prend à bras-le-corps le problème de l'accueil d'actifs et va chercher des entrepreneurs à Paris, cela fonctionne, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Tant mieux.

**Mme PETIT.**- Un autre point porte sur la gouvernance. On nous annonce une gouvernance clarifiée car il n'est pas possible de continuer ainsi. Bien sûr ! C'était justement l'occasion d'écrire quelque chose, de réorganiser, de répartir les pouvoirs et là, je crois sincèrement que vous n'avez pas été assez loin.

Nous pouvons également nous interroger au sujet de la consultation de la population. Quelle consultation allez-vous mettre en place auprès de la population ? Allez-vous prendre votre plume pour écrire aux Auvergnats et leur demander leur avis ? La consultation aura-t-elle lieu dans le cadre d'une démocratie participative comme les Assises territoriales ? Vous nous direz certainement comment vous allez vous y prendre.

Le dernier point porte sur la méthode. Nous avons un peu marché à l'envers en Auvergne, cela nous a même été rappelé hier en commission. Vous avez mis en place des programmes et des outils sectoriels : PRDF, SRDE, COTEF, Contrats « Auvergne + », Schéma de développement touristique, Politique de la ville, Contrat de projets, Agenda 21. Par ailleurs, la division du SRADDT pouvait se faire dès 2004 mais vous avez choisi de procéder autrement. Nous sommes en retard, ce qui vous amènera à vérifier si aujourd'hui et demain, vos programmes sectoriels seront en phase avec le SRADDT.

La réponse, Monsieur le Président, sera vite trouvée. Quand on parcourt ce document ligne par ligne, il n'est autre que ce que vous faites déjà et ce que vous allez faire. Monsieur Péraldi l'a souligné plus haut : des Contrats « Auvergne + » un peu plus discriminants, des projets de maisons de santé, une économie innovante. Bref, c'est ce que vous faites déjà.

Il est vrai qu'au moment où l'Assemblée devra se positionner en juin 2009, ce sera pour vous un bel outil politique à présenter aux Auvergnats. Sur ces différents points, tant sur le fond que sur la forme, le groupe UPA s'abstiendra.

*Applaudissements dans les rangs de l'opposition.*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Aulagnier, votre groupe s'est exprimé puisqu'une explication de vote vient d'être apportée.

**M. AULAGNIER.**- Le projet est tellement important que l'on pourrait admettre une pluralité d'expressions.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Allez-y pour la pluralité d'expressions.

**M. AULAGNIER.**- Nous voulons participer au débat et être une opposition qui propose, qui soumet et participe à la réflexion commune, surtout sur un sujet aussi intéressant que l'aménagement du territoire. Le sujet vaut la peine de s'exprimer quelques minutes. Certaines observations iront dans votre sens alors que d'autres seront plus réservées.

D'abord sur le plan de la projection démographique, vous affichez une volonté politique d'un résultat de plus 6 % de population. Certes, les données démographiques ne vont pas dans ce sens. Vous allez au-delà pour traduire le volontarisme politique et économique que vous voulez conduire pour arriver à un résultat plus satisfaisant. Nous aurions aimé, bien que cela soit difficile, que ce chiffre soit plus affiné entre une croissance de la population appartenant au milieu urbain et celle appartenant au milieu rural. N'oublions pas que les données de l'INSEE annoncent moins 6 % de population dans les zones rurales, mais le chiffre reste plus positif dans les espaces à dominante urbaine. Il serait intéressant de présenter vos préoccupations et vos ambitions de maintien d'une population dans les zones rurales.

Je crois que votre projet – Monsieur Guerre l'a d'ailleurs dit précédemment – fait la part belle à la fonction urbaine dans le territoire Auvergne. Il a été souligné que nous subissons un peu les évolutions internationales et mondiales, que nous voulions hisser Clermont au rang d'une métropole européenne pour être capable de résister à la concurrence, et que nous rejoignons des territoires voisins ou européens. Nous manquons peut-être là d'originalité. Nous sommes tombés dans une proposition de développement qui frise la banalisation, dans la mesure où nous nous soumettons à l'ambiance générale que nous subissons, même si nous tentons de la subir avec pertinence et intelligence, mais nous ne cherchons pas à la contrarier et à dessiner un projet quelque peu différent. J'aurais préféré un rééquilibrage un peu plus fort. Dans l'autre Schéma, l'espace rural était peut-être trop dominant, un rééquilibrage était nécessaire dans la valorisation de la fonction urbaine.

Quand vous parlez de l'image de l'Auvergne, vous nous dites que nous allons nous tourner résolument vers une agglomération clermontoise porteuse de la dynamique économique. Certes, Clermont doit jouer un rôle important. Pour autant, doit-on se concentrer encore plus sur Clermont-Ferrand ? Pour prendre l'exemple de la fonction universitaire, il aurait été intéressant d'affirmer les choix politiques antérieurs de maintien d'une activité universitaire forte dans des centres urbains comme Le Puy, Aurillac, Montluçon. Plus que l'affirmer, il faudrait le renforcer.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce n'est pas la politique nationale.

**M. AULAGNIER.**- Peu importe, c'est la nôtre, ne subissons pas. Vous nous invitez en permanence, Monsieur le Président, à nous positionner vis-à-vis des politiques nationales. Pour une fois, pardonnez-moi, je réagis. Les orientations que nous avons choisies tous ensemble ces dernières années sont les bonnes orientations car l'idée de fusionner les universités est un mauvais débat. L'intérêt de l'opération n'est pas l'université unique mais plutôt que cette université joue son rôle de développement sur l'ensemble des territoires. Elle doit être présente là où elle se trouve et peut-être encore en d'autres lieux. En revanche, il serait bon de concentrer

les moyens dans les centres de recherche. C'est l'identification de centres de recherche forts qui est importante, et cette identification est indépendante de l'existence d'une ou deux universités. Elle est fonction essentiellement de la capacité des professeurs à mobiliser autour d'eux des équipes de recherche qui permettront de qualifier cette université sur le plan européen, voire mondial.

Nous avons là une affirmation qui pourra être reprise, mais c'est un choix. Affirmons tous ensemble que la politique régionale en matière d'université telle que nous la conduisons est la bonne et que c'est celle-là que nous voulons obtenir.

Le rapport contient de très bonnes idées, notamment sur le plan de l'aménagement urbain au-delà de la concentration sur Clermont. Je partage totalement certaines idées, notamment sur la partie organisation-développement autour des agglomérations. La création des beaux quartiers, leur développement, sont très intéressants. Rappelons néanmoins que la création des beaux quartiers n'est pas liée à la dimension de la ville ; ils peuvent se trouver dans des bourgs ruraux, dans des villes moyennes. Il faut que cette ambition soit partagée par beaucoup des communes investies sur ce territoire. L'idée d'encourager les PLU intercommunaux est excellente. On ne peut que partager de telles affirmations.

Je suis surpris et heureux en même temps de voir que vous revenez sur l'importance de la qualification des lieux de vie dans les bourgs, et notamment suite au débat qui nous a opposés autour de « Auvergne + », où vous disiez que la politique de subvention de la Région pour l'aménagement intérieur des bourgs n'était pas de la compétence de la Région. Or, vous affirmez aujourd'hui en page 34 que la Région pourrait apporter un accompagnement financier aux politiques qui doivent être menées par les communes sur ces territoires.

Ce sont quelques observations dispersées. Je suis convaincu – et je souhaiterais que vous m'en donniez acte – que le débat qui va s'ouvrir enrichira ce document qui n'est actuellement qu'un projet. J'espère que ce bon projet de réflexion pourra être amélioré et être soumis d'ici six mois à notre décision définitive après avoir entendu la réaction des Auvergnats.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je vais répondre globalement.

**M. GUERRE.**- Je souhaite m'adresser à notre collègue Madame Petit. Je me félicite qu'elle intervienne plus dans cette Session que dans la commission d'hier où ces remarques n'ont pas été formulées. Cela tient sans doute au fait que nous n'étions pas dans la même réunion. Je n'ai pas de volonté de polémique.

Je répondrai à trois points particuliers qui ont été abordés.

La question d'une sous-entendue faiblesse du SRADDT en matière de territoires ruraux, je n'y crois pas. En revanche, il existe une conception différente de la manière dont territoires ruraux et territoires urbains doivent travailler ensemble. C'est peut-être à ce niveau que ce SRADDT marque une évolution dans notre comportement, dans notre manière d'envisager les territoires ruraux. Nous avons bien écouté ce que nous ont dit les Conseils généraux sur cette question et avons entendu que l'équilibre qui découle de ce texte est prometteur, me semble-t-il.

Quand j'entends dire que nous agrémenterions des évolutions mondiales, il est vrai qu'il y a des évolutions. Soit nous les acceptons en essayant de les maîtriser, de les orienter, de les organiser correctement – c'est le parti que nous prenons dans ce document –, soit nous faisons comme si elles n'existaient pas, mais si cette voie était choisie, nous risquerions de nous retrouver dans une vingtaine d'années sans la métropolisation et sans les territoires ruraux. J'en suis convaincu.

Ensuite, il est vrai que nous avons réintégré dans ce texte la dimension Massif Central d'une manière plus forte, parce que cela correspond à une nécessité ; l'Auvergne n'est pas fermée sur elle et elle doit regarder différemment et s'ouvrir sur un certain nombre d'espaces. Nous travaillons avec les autres Régions qui nous entourent. Nous devons prendre en compte ce paramètre. C'est la raison pour laquelle le SRADDT fait appel à cette notion.

Pour terminer, Madame Petit a fait allusion à l'ARDTA, l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne. Elle remplit un travail considérable dans la région. Je vous invite à étudier de plus près ses comptes rendus et le travail fourni. La politique en matière d'accueil d'actifs dans cette région est très dynamique. Nous avons beaucoup progressé, et nous sommes l'une des Régions de France qui travaillons le plus et j'espère le mieux sur cette question. Cela ne se fait pas non plus au détriment de la formation, de l'animation ou encore de l'ingénierie territoriale sur laquelle nous allons engager plus de moyens.

Je terminerai mon intervention par les territoires ruraux. Vous verrez que dans la prochaine génération de Contrats « Auvergne + », non seulement l'aide aux territoires ruraux ne diminuera pas, mais au contraire, elle augmentera. Il y a une logique : métropolisation raisonnée d'un côté, augmentation de l'aide de la Région aux territoires ruraux de l'autre côté ; c'est tout l'esprit de ce SRADDT et de la politique que nous menons au Conseil régional.

**M. LE PRÉSIDENT.** - Merci. Monsieur Mairal.

**M. MAIRAL.** - La première remarque que je voudrais faire est qu'il est toujours intéressant de se poser, de prendre le temps et de réfléchir à la prospective. Ce travail réalisé avec les Conférences des Territoires, les rapports avec les différentes institutions, permettront de faire un diagnostic ainsi que des préconisations comme cela a été fait tout à l'heure.

Je pense aussi qu'il faut être modestes et lucides, tout en ayant de l'ambition, de comprendre que nous appartenons à un monde extrêmement mouvant. En écoutant Monsieur Péraldi et en lisant le document, je crains que ce qui est vrai aujourd'hui ne le soit plus demain. Sur les questions économiques, notamment avec les problématiques de développement durable, il y aura des démarches de relocalisations économiques. On ne peut plus penser l'économie comme c'était le cas il y a vingt ou trente ans, en concevant un produit à un endroit, en le faisant fabriquer à 10 000 kilomètres et en le vendant à 15 000 kilomètres. Une démarche de relocalisation territoriale va se faire jour. Je sais qu'il est difficile d'intégrer cela dans un schéma, mais c'est un schéma qui ouvre des perspectives et qui peut être évolutif.

Mon autre remarque porte sur la gouvernance. Je crois profondément que l'on ne va pas assez loin dans la citoyenneté. Je suis d'accord avec ce qui est dit sur le CESR, sur la Conférence des Territoires, mais si l'on veut qu'un schéma soit pertinent et se mette en œuvre, il faut trouver le moyen d'impliquer les citoyens. Si ce n'est pas le cas, nous risquons de nous trouver dans une situation que nous avons déjà connue par le passé. J'ai eu l'occasion de le dire. Un schéma comme celui-là qui aura nécessité de nombreuses réunions et concertations, ne devrait pas être seulement le Schéma régional du Conseil régional comme c'est le cas jusqu'à présent. Il devrait irriguer l'ensemble des politiques publiques sur un territoire, Conseil généraux, intercommunalité et État.

Comme nous sommes dans une démarche de co-élaboration, il faudrait que nous créions les conditions d'une co-mise en œuvre et que chacun se sente coresponsable des décisions qui seront mises en œuvre. Je crains que ce ne soit pas le cas, pas par la faute du Président ou du Conseil régional, mais parce qu'effectivement, chaque collectivité locale est autonome.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Madame Mollon.

**Mme MOLLON.**- C'est le rôle du Conseil régional de penser et de coordonner les politiques publiques sur le territoire auvergnat. Le SRADDT est la quintessence de tous ces schémas et celui dont découlent tous les autres.

Le document que nous avons sous les yeux a beaucoup évolué depuis sa première rédaction. Il n'est certes pas celui que nous aurions écrit, mais il prend en compte la plupart des remarques que les Verts ont formulées tout au long de son élaboration. Comme le disait Monsieur Mairal, ce n'est pas le document d'un parti ou d'une collectivité, il doit devenir le document de tous les partis et de toutes les collectivités de la Région.

Ce SRADDT affirme bien que l'Agenda 21, qui n'est pas un schéma sectoriel, est la ligne directrice des politiques régionales. Ce SRADDT est inscrit dans la stratégie régionale de développement durable et il en reprend les préconisations.

Ainsi, nous nous félicitons de la volonté de construire des éco-quartiers, des éco-logements, de maîtriser l'étalement urbain en développant l'offre résidentielle dans les centres-villes, de coordonner les transports, d'inciter au développement du covoiturage, de développer les activités économiques liées au développement durable, en particulier à l'éco-construction, la prédilection pour les circuits courts, le soutien à l'économie sociale et solidaire, la prise en compte des risques liés aux OGM, etc.

Nous serons capables de mettre en œuvre une offre de formation qui assure le maillage du territoire, qui maintient l'ensemble des lycées publics et qui anticipe les mutations économiques. C'est un axe qui permet de mettre en œuvre une autre offre économique adaptée aux enjeux du futur.

En revanche, nous émettons des réserves sur le soutien à l'irrigation ou au drainage des zones humides – même si cela est inscrit dans l'amélioration de

l'attractivité du métier d'agriculteur –, sur le soutien aux liaisons aériennes – qu'en sera-t-il des avions en 2030, comme le faisait remarquer Monsieur Mairal – et sur les améliorations des performances du réseau routier. Que dire du projet Transline qui laisse à penser que l'on va relier les ports de l'Atlantique à Vladivostok en passant par Clermont-Ferrand et Budapest ? On dit que les Verts aiment bien rêver, alors nous vous le laissons. En bons Auvergnats, nous rajouterons : pourvu que cela ne coûte rien !

Le projet de Charte met en lumière deux outils pour consolider les fonctions de service : les points visio publics – une grande réussite régionale – et les Contrats « Auvergne + ». Ceux-ci prévoient des schémas de services à l'échelle des bassins de vie et ces schémas devront dire comment est envisagée la mobilité sur ces territoires à une époque où les déplacements seront, n'en doutons pas, encore plus onéreux. Il faudra développer la coopération entre les villes d'Auvergne et Lyon, Saint-Étienne, la Méditerranée, favoriser l'installation des étudiants en Auvergne, développer la recherche en lien avec l'entreprise. Oui, mais aussi et surtout, soutenir les programmes de recherche publics et amplifier les recherches en sciences humaines et l'interdisciplinarité. Pourquoi pas un programme de recherche sur l'adaptation aux changements climatiques ?

La répartition du territoire entre plaques urbaines, villes d'équilibre et pôles structurants, nous semble pertinente. Elle permet de positionner Clermont comme locomotive régionale sans oublier le territoire rural, mais la déprise démographique le menace. Le rebond démographique serait favorisé par le maillage des services au public, l'offre de santé, les TIC, une meilleure image de l'Auvergne, l'insertion économique, l'accès à la grande vitesse, la qualité de vie avec l'accès à la culture et au sport. Saurons-nous à la fois attirer de nouveaux habitants et accepter les nouveaux venus qui fonctionnent souvent d'une façon différente de celle ancrée dans leur terroir ? Car le déficit démographique ne sera pas uniquement comblé par de bons Français catholiques et blancs depuis 30 générations. C'est encore plus ce paramètre qu'il faudra intégrer si nous voulons démentir les prévisions INSEE qui voient notre population baisser de 0,2 % alors que nous souhaiterions l'augmenter de 6 %. L'avenir que nous prévoyons ne sera possible que si cette Charte est partagée, si nos partenaires sont d'accord sur les mêmes priorités, voire peuvent améliorer notre travail. C'est maintenant à eux de se prononcer et nous comptons sur le dynamisme et la force de conviction de notre Président pour porter ce schéma dans les autres collectivités.

Néanmoins, un effort important sera à apporter à la gouvernance car la mission de la démocratie locale reste trop institutionnelle dans ce SRADDT. Rappelons que l'esprit de la loi Voynet était le renforcement de la démocratie locale.

Monsieur le Président, votre tâche sera plus ardue là où il n'y a pas d'élus Verts pour préparer le terrain, mais vous pourrez compter sur les Verts pour faire avancer ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Quelques éléments de réponse en complément de ce qu'ont pu dire Monsieur Guerre, Madame Mollon et Monsieur Mairal.

Je dirai à Madame Petit, qui a d'ailleurs commencé par l'explication de vote, que je trouve son intervention très sévère et très injuste. Nous sommes en retard, nous aurions dû faire le SRADDT en 2004. Sciemment, je ne l'ai pas proposé en 2004 parce que, quand j'étais sur les bancs de l'opposition ici même, j'avais pris une part active à l'élaboration du précédent schéma 1999 et j'estimais qu'il était toujours d'actualité en 2004 – même si personne ne le lisait – et qu'il n'y avait pas de raison de fond, si ce n'est de politique, de le reprendre. Nous l'avons donc simplement actualisé à travers un programme pour l'Auvergne, diffusé à tous les élus pour leur montrer ce qu'il faudrait essayer de faire dans les Contrats de Territoire.

La situation est maintenant différente. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé l'année passée d'élaborer un nouveau SRADDT. Comme par hasard et sans concertation aucune avec nous, d'autres Régions en ont fait de même. Il s'agit de Régions voisines : le Limousin, le Languedoc Roussillon et Rhône-Alpes. Nous avons quasiment tous démarré en même temps.

Le travail réalisé jusqu'à présent est certes relativement institutionnel, mais c'est un sacré travail de consultation et de concertation. Nous vous avons rappelé le nombre de Comités de pilotage, le nombre de Conférences de Territoire. Je m'étonne, Madame Petit, que les observations formulées ce soir ne l'aient pas été avant. Nous arrivons au bout du processus et j'ai ressenti dans votre intervention, à tort ou à raison, des relents d'approches politiciennes alors que c'est un document fondamental pour l'ensemble des Auvergnats et des territoires. Si nous devons en faire un enjeu de politique politicienne, c'est une erreur.

J'en viens à rural/urbain. Des débats d'envergure ont eu lieu avec les Conseils généraux et notamment avec l'Allier et le Cantal. Je suis un rural, j'ai écrit deux ouvrages sur le rural « Le défi rural » et « Le projet rural ». Cela fait 30 ans que je me bats pour le rural. Ce que nous avons fait pour soutenir l'espace rural nous a été reproché ce matin. Les Contrats « Auvergne + » sont d'abord pensés pour la zone rurale. La fragilité, c'est la prise en compte des territoires ruraux, et derrière la fragilité, ce sont des politiques différenciées. Ce matin, Monsieur Hortefeux nous a dit qu'il fallait prévoir de grands équipements, de grandes infrastructures et Madame Petit ainsi que Monsieur Aulagnier nous demandent de nous occuper du rural. Voilà une fois de plus la contradiction et l'incohérence. Je le regrette parce que le rural n'est pas négligé ; le rural, ce sont les 1 296 projets que nous avons initiés, ce sont les efforts à travers les Contrats de Territoire comme aucun effort n'a jamais été fourni auparavant. Évidemment, cela ne se remarque pas beaucoup, mais sur le terrain, c'est une réalité. Quand vous aurez pris connaissance de l'évaluation des Contrats de Territoire, vous constaterez que bien que tout ne soit pas parfait, nous avons énormément avancé. Si nous vous avions écoutés en 2004, ce travail n'aurait pas été mené.

Je vais sans doute décevoir Monsieur Aulagnier, mais il n'est pas question que nous nous remettions à aider les communes pour leur voirie ou leur place. Le législateur a décidé en 2004 – et que je sache, vous aviez la majorité au Parlement – que l'aménagement rural serait une compétence des Conseils généraux. Que l'on ne vienne pas encore demander à la Région d'assurer le travail des Conseils généraux. Ce n'est pas à nous de le faire.

Nous prenons le rural en considération à travers des projets dont vous estimez qu'ils sont trop dispersés, ce sont les Contrats de Territoire. Quant au vrai développement aujourd'hui à l'échelle d'une Région, qui peut dire ici que ce ne sont pas les métropoles et les villes qui le portent ? Cela rejaille ensuite sur les territoires ruraux et sur leur environnement. À nous de bâtir une vraie politique pour l'aire urbaine métropolitaine. À nous de bâtir l'aire métropolitaine Clermont/Saint-Étienne/Lyon, c'est tout à fait fondamental. À nous de trouver les complémentarités avec les villes moyennes que sont Moulins, Montluçon, Vichy, Aurillac, Le Puy. Nous allons mettre en place la Conférence des villes. J'ai eu, voilà 15 jours, un débat avec le Maire de Clermont-Ferrand pour montrer combien il est important que la métropole, les villes moyennes et les villes moyennes entre elles travaillent de concert dans un certain nombre de domaines, comme celui de la culture. Nous avons bien réussi le Prisme à Aurillac puisque cette deuxième plus grande salle d'Auvergne tourne avec des spectacles de variétés, ce qui n'aurait pas été possible sans s'être adossé à la programmation du Zénith. Si nous n'avions pas cherché cette complémentarité Clermont/Aurillac, cela n'aurait pas été possible. Il faut travailler de la sorte dans de nombreux secteurs. Ce réseau de villes reste à bâtir.

Pour les bourgs, nous intervenons à travers nos Contrats de Territoire et nous avons trouvé de meilleures complémentarités avec les Conseils généraux. Lors d'une réunion qui s'est tenue hier avec le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme, Monsieur Guerre a œuvré utilement avec son homologue, le Vice-Président Mestre, puisque les Contrats de Territoire « Auvergne + » vont se superposer aux Contrats de développement du Puy-de-Dôme dans le calendrier et dans la complémentarité des actions. Si nous arrivons au même résultat avec l'Allier, où le Président Dufrègne montre une grande ouverture et dans le Cantal où il y a une totale fermeture du Président Descoeur – dans la Haute-Loire, le sujet n'a pas encore été abordé –, les résultats seront encore plus performants pour l'espace rural.

Monsieur Aulagnier, vous demandez que nous précisions ce que nous attendons en matière de progression démographique dans l'espace rural et dans l'espace urbain, mais c'est impossible. Mon sentiment personnel est que nous n'arriverons pas aux plus 6 %. Pourquoi l'avons-nous mentionné ? Nous l'avons indiqué à la demande des Conseils généraux, et notamment ceux de l'Allier et du Cantal. Pour afficher un objectif volontariste, il faut être réaliste. Si vous vous basez sur les territoires ruraux et sur la réalité des Communautés de communes, pourquoi certaines sont-elles en progression alors que d'autres sont en baisse ? Leur situation joue un rôle, cela va de soi, mais le dynamisme des élus entre aussi en jeu ainsi que les politiques qui sont conduites ou qui ne le sont pas. Comment voulez-vous qu'à l'échelle de la Région, sur une addition de micro-territoires, nous décrétons que nous allons atteindre tel niveau de progression de la population ? Il faut se battre à travers tous les outils à notre disposition pour rendre l'Auvergne plus attractive et nous aurons des résultats.

J'en reviens à Madame Petit qui fait un procès à l'ARDTA. Il faut être clair.

**Mme PETIT.**- Non, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Franchement Madame Petit, vous citez l'exemple du travail de la CCI et du Conseil général du Cantal sur la prospection de population

alors que c'est une caricature de ce qu'il ne faut pas faire et que les résultats de la démographie dans le Cantal sont accablants. Tout sauf cela ! C'est le département dont le vieillissement est le plus marqué. Certes, quelques personnes arrivent, mais il en arrive en plus grand nombre dans le Puy-de-Dôme, dans l'Allier, dans la Haute-Loire, fort heureusement. Ne citez pas cet exemple-là qui est le pire de ceux que l'on peut trouver. Je vous annonce très clairement que nous ne nous laisserons pas entraîner sur quelque chose qui n'a qu'un aspect médiatique. On lance un coup médiatique pour tant de milliers d'euros pour en retirer un article de presse et le problème est résolu ; mais c'est faux !

L'ARDTA effectue un travail de fond, de fourmi. Les résidences de créateurs qui sont une originalité de l'Auvergne n'existent nulle part ailleurs : résidences courtes et maintenant résidences longues avec un objectif de 50 résidences longues que nous ne pouvons pas faire faute de crédits. Nous prenons des créateurs avec un projet puis nous les accompagnons après évaluation en leur proposant jusqu'à une année de salaire. C'est du travail durable qui donne des résultats.

La campagne de communication réalisée par l'ARDTA, la campagne des urbanophiles qui, elle aussi, nous a valu plusieurs prix de la communication, ont marqué bien au-delà de l'Auvergne. Il faut interpeller ceux qui sont à l'extérieur. Cela contribue énormément à l'image de marque de l'Auvergne et donc à son attractivité.

Sur l'ARDTA, il y a également le travail de l'ingénierie et celui de la formation. Quand on forme bien des agents de développement, eux-mêmes expliqueront à leurs élus dans les petites collectivités, qui n'ont pas forcément les compétences adéquates, comment bâtir un projet de développement. C'est ainsi que l'on avance et que l'on a des projets de meilleure qualité.

J'enchaîne avec ce que nous ferons en décembre avec les Contrats de Territoire « Auvergne + » qui seront plus sélectifs parce qu'ils doivent s'orienter davantage sur les stratégies de développement.

Je dirai un mot sur la consultation à venir. Nous avons réalisé un important travail institutionnel de concertation. Je suis très ouvert aux propositions qui pourraient nous être faites pour que le travail à venir mobilise au maximum la population auvergnate. N'hésitez pas à émettre des propositions parce que ce n'est pas facile. Nous savons le faire par Internet. Nous avons déjà eu beaucoup de mal à mobiliser les Conseillers généraux sur le Schéma régional de l'aménagement et de développement du territoire. Je le dis en toute modestie : nous sommes ouverts à vos suggestions pour mobiliser le plus grand nombre.

Pour terminer, Monsieur Aulagnier a indiqué que nous avons un bon projet, mais si j'ai bien compris, Madame Petit va quand même s'abstenir sur un bon projet. C'est un petit problème. J'espère que vous allez évoluer.

**M. AULAGNIER.**- Nous avons tout le temps pour cela.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets la Charte aux voix.

**M. GUEYDON.**- Je regrette, je pensais que c'était un débat démocratique, j'aurais voulu m'exprimer. Personnellement, je ne voterai pas ce rapport pour des raisons différentes de l'opposition.

Je trouve que ce rapport comporte une idéologie sous-jacente « développementiste » dans le mauvais sens du terme ; une idéologie teintée de productivisme. Je trouve à ce document des aspects intéressants, notamment un très beau programme environnement. Néanmoins, à quoi cela sert-il d'avoir le plus beau programme du monde, si les conditions pour l'appliquer ne sont pas remplies ? On dit souvent que l'argent est le nerf de la guerre, j'ai envie de dire que l'économie est le nerf de la guerre, et je ne vois rien de nouveau dans ce programme, notamment en matière économique, qui pourrait laisser penser que l'on remette en cause durablement l'économie actuelle, libérale, productiviste, dont nous avons abondamment parlé ce matin. Nous savons où cette économie nous amène aujourd'hui, vers un désastre à la fois social et écologique.

Si nous allons au fond du problème de ce document, on ne fait que se projeter dans les 20 ans à venir avec les mêmes vieilles recettes. Il y a 25 ans, en faculté de Sciences économiques à Lyon, on nous expliquait qu'il fallait développer les pôles et qu'automatiquement les périphéries se développeraient d'elles-mêmes. Cela n'a pas été prouvé. Je dirai même que depuis 30 ans, l'inverse s'est passé, quand on observe aujourd'hui les inégalités de richesse à travers le monde ou en France. Or, ce document nous dit qu'il faut développer les pôles, développer l'économie, ancrer l'économie auvergnate dans une économie mondialisée, capitaliste, libérale. Si cette économie se casse la figure, que fait-on ? On ne peut pas ne pas se poser la question. Même si l'économie actuelle repart, à recette identique, les disparités régionales seront accrues comme cela se produit depuis 30 ans. Nous aurons toujours une augmentation de la richesse pour certains et un accroissement de la pauvreté pour les autres. Nous aurons également un pillage de nos ressources en Auvergne au profit d'autres et l'environnement s'en trouvera dégradé.

Encore une fois, ce n'est pas en rajoutant le mot « développement durable » que l'économie est forcément plus durable. J'ai participé attentivement aux travaux de cette commission à plusieurs reprises, notamment au Comité de pilotage du SRADDT. Je suis intervenu à plusieurs reprises. J'ai plusieurs fois déploré que l'on ne soutienne pas suffisamment l'économie relocalisée dans ce document ; elle serait beaucoup moins soumise aux aléas de l'économie mondialisée libérale qui se fissure de toutes parts. Je l'ai dit au mois de juin sans penser si bien dire à l'époque. Au cours d'une séance du Comité de pilotage, j'ai même demandé, avant l'été dernier, à ce que l'on nous présente un scénario avec l'hypothèse d'un autre cadre économique, moins libéral, moins financier, moins mondialisé, plus orienté vers la satisfaction des besoins économiques non satisfaits, une économie plus sobre, un monde plus sobre, plus convivial, plus écologique. Malheureusement, je n'ai pas été entendu, même si certains aspects ont évolué depuis six mois. Sur le fond, j'estime ne pas avoir été entendu, malheureusement.

Je pense aujourd'hui que plus que jamais nous avons besoin d'une réflexion plus riche, plus diverse, plus approfondie sur l'économie actuelle avant de se projeter dans les 20 ans à venir, une réflexion sur les capacités actuelles à répondre aux grands défis et sur les moyens d'y parvenir. Une réflexion sur quelle économie pour

arriver à ces résultats ? Je trouve que ces interrogations manquent terriblement dans l'exercice qui nous est présenté aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai.

Le document qui nous est présenté aujourd'hui a surtout le défaut d'opérer dans le grand classicisme de l'économie actuellement libérale. Pour terminer, je dirai que ce document est devenu obsolète avant d'avoir été voté. Je vous laisse à vos illusions, à des illusions trompeuses. L'économie est désastreuse et ce document n'amène aucune réflexion susceptible de la changer.

**M. MALLOT.**- Monsieur le Président, juste une phrase sous forme de rappel au règlement. Je voulais demander s'il était prévu que chacun d'entre nous explique son vote individuellement parce que je viens d'assister à une explication certainement intéressante, mais nous sommes 47, cela peut prendre du temps. J'avais compris que nous nous exprimions dans le cadre de groupes politiques. Les modalités d'organisation peuvent être différentes, mais il faudrait en discuter.

**M. GUEYDON.**- Je n'appartiens plus au groupe des Verts, ce commentaire est donc mal à propos.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je mets le rapport aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Aucun. Y a-t-il des abstentions : Monsieur Gueydon et les élus de l'UPA. Des avis favorables ? La majorité.

*Le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire ainsi que sa Charte sont adoptés : abstention de Monsieur Yves Gueydon et du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Je regrette que ce document qui a demandé tant de travail et de concertation ne fasse pas l'objet d'un vote unanime. Je m'adresse à l'UPA parce que Monsieur Gueydon est un cas particulier.

Nous passons à l'examen de la motion puis des vœux. Monsieur Mallot.

## MOTION ET VŒUX

### MOTION

relative à la politique française et européenne d'intégration  
déposée par l'Intergroupe PS, PC, et Vert  
présentée par M. Jean Mallot

**M. MALLOT.**- Monsieur le Président, cette motion nous a donné l'occasion d'un certain nombre d'échanges ce matin, parfois un peu vifs. Elle a le mérite de poser des éléments qui, selon nous, doivent constituer la base d'une politique de l'immigration digne de notre République et elle rappelle en particulier que celle-ci doit être fondée sur le respect de la vie de famille, le travail et le droit d'asile. Cette motion conclut en regrettant la diminution des crédits consacrés à l'intégration des

migrants dans le budget de l'État et mentionne l'opposition du Conseil régional à la politique mise en œuvre par l'actuel Gouvernement, politique de sélection des origines et des savoir-faire des migrants qui aboutit au pillage intellectuel et économique des pays en voie de développement.

Le dernier élément qui fait écho à la politique conduite par notre Région – Monsieur Mairal pourrait le développer si nous en avons le temps – est le co-développement. Le Conseil Régional affirme que la politique de co-développement et des financements doit être amplifiée pour assurer les conditions d'un mieux-vivre dans les pays les plus déshérités et permettre notamment d'anticiper les catastrophes climatiques des années à venir.

Il nous a semblé qu'il fallait exprimer la position du Conseil régional compte tenu du contenu de la Conférence européenne qui s'est tenue à Vichy il y a quelque temps. C'est la politique exprimée et adoptée par les « 27 » à cette occasion qui est en jeu et rien d'autre. Il nous a semblé qu'il fallait, notamment au regard des réactions et des contre-propositions et positions prises à cette occasion, que nous, Conseil régional, exprimions notre position. C'est l'objet de cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qui souhaite intervenir ? Madame Mollon.

**Mme MOLLON.**- Les Verts militent pour la régularisation globale de tous les sans-papiers. Ils refusent pour la France et pour l'Europe une politique d'immigration dite « choisie ». C'est en fait une immigration triée qui nie même le droit fondamental de vivre en famille. Il s'agit bien sûr d'une politique conçue uniquement pour répondre aux intérêts économiques des pays riches.

Nous réaffirmons que l'enjeu aujourd'hui n'est pas de faire de l'Europe un espace militairement gardé entouré de barbelés électrifiés, par ailleurs d'aucune efficacité. Attiser de vieux réflexes racistes et xénophobes est un moyen simpliste d'éviter les vraies questions. Malheureusement, nous savons que l'immigration est contrainte : il s'agit pour les milliers de personnes qui mettent leur vie en péril de fuir les guerres. Nous venons d'ailleurs de voir que Monsieur Hortefeux avait renoncé à expulser les 48 Afghans qui devaient prendre un avion.

**M. GUERRE.**- Sous la contrainte de la justice européenne.

**Mme MOLLON.**- Cela permet de fuir les famines provoquées par la spéculation, de fuir les États liberticides avec lesquels notre pays n'hésite pas à entretenir des relations amicales et commerciales.

Chacun sait aussi que le dérèglement climatique entraînera des migrations de grande ampleur, mais nos dirigeants font comme si de rien n'était, et continuent à initier des politiques d'un autre âge. Il est encore temps de changer de cap, de s'attaquer à la source des problèmes, de poser les bases d'une politique basée sur le respect et les droits de tous les habitants de la planète, du droit de vivre où on le veut au droit de se déplacer librement. Poser enfin les bases du co-développement pour avoir la possibilité de vivre là où l'on veut et ainsi se déplacer ou migrer par choix.

Une politique progressiste de l'immigration est pourtant possible, réaliste. Il faut lutter contre les réseaux criminels de trafic d'êtres humains, mais notre objectif politique doit être de restaurer une image positive de l'immigration car l'Europe a besoin de flux migratoires positifs pour des raisons démographiques, économiques, mais aussi parce que ce brassage migratoire fait partie de son ADN historique et culturel.

Nous proposons en particulier de faire du droit à la mobilité une valeur fondamentale de l'Union. Les libéraux prônent la liberté de circulation pour tout, les capitaux, les entreprises, les biens et les services. Pourquoi les hommes en seraient-ils privés ?

**M. MAIRAL.**- Nous voterons cette motion. Ces migrations subies de la misère ne sont-elles pas simplement les migrations de la guerre ? Ce sont des migrations économiques puisqu'il y a, à travers le monde, des millions et des millions de paysans qui quittent leurs terres parce qu'ils ne peuvent plus y vivre. Ils ne sont plus dans la capacité d'acheter les semences et de continuer à vivre sur leurs terres, ce qui nécessiterait une véritable démarche au titre de l'aide publique au développement.

Or malheureusement, quel discours entend-on ? Avec la crise mondiale, nous ne pourrions pas faire face au 0,7 %. Pire encore, la ligne budgétaire au niveau du ministère des Affaires étrangères consacrée à l'Afrique subsaharienne sur les subventions est divisée par trois envers des territoires qui auraient vraiment besoin de moyens pour éviter ces migrations. Il est dommage que le Ministre Hortefeux soit absent parce que je l'aurais interpellé à ce sujet. Veut-on vraiment freiner l'émigration de la misère et donner les moyens à toutes ces personnes de continuer à vivre sur la terre de leurs ancêtres ou veut-on continuer à favoriser l'émigration de la misère ? Telle est la question que je vous pose, vous de la majorité présidentielle.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. La motion est mise aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Le groupe UPA. Y a-t-il des avis favorables ? L'intergroupe. Je vous en remercie. La motion est adoptée.

*La motion relative à la politique française et européenne d'intégration est adoptée : vote contre du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Je suis saisi d'un premier vœu déposé par le groupe Socialiste relatif au devenir de l'Atelier Industriel Aéronautique et d'un vœu portant sur le même sujet déposé par le groupe Communiste. Je pensais que nous les avions fusionnés. Monsieur Dubourgnoix, vous avez la parole.

VŒU N° 1

relatif au devenir de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA)  
de Clermont-Ferrand/Aulnat  
déposé par le groupe Socialiste

VŒU N° 2

concernant l'avenir de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA)  
de Clermont-Ferrand  
déposé par le groupe Communiste

présentés par M. Éric Dubourgnoix

**M. DUBOURGNOUX.**- Je vous propose une synthèse des deux versions. Nous pourrions partir du vœu émis par le groupe Socialiste et intégrer une conclusion supplémentaire dans trois considérants.

D'abord par rapport à la politique extérieure nationale où l'on a des impératifs de maintenir nos aéronefs en situation opérationnelle. Le 2<sup>ème</sup> considérant est relatif à la révision générale des politiques publiques et du Livre Blanc sur la défense où l'externalisation des activités de maintenance conduit à un transfert d'activités vers le secteur privé. Le 3<sup>ème</sup> considérant est lié aux mesures territoriales d'accompagnement des restructurations qui ne comportent pas les pertes induites, mais en plus ne permettent pas de prendre en compte les externalisations industrielles comme cela est justement le cas pour l'AIA.

Le vœu du groupe Socialiste formule une exigence. Nous en rajouterions une : que le Conseil régional demande un plan de charge pour le développement des activités du site pour garantir la maîtrise publique de notre système de défense.

Comment cela peut-il se matérialiser dans le vœu ? Je fais une proposition claire, j'espère que tout le monde pourra suivre. Je pars du vœu proposé par le groupe Socialiste et après le premier paragraphe, je vous propose d'introduire la première phrase du troisième paragraphe du vœu du groupe Communiste, puis d'introduire les deux premières phrases du quatrième paragraphe du vœu du groupe Communiste. Ensuite, après le deuxième paragraphe du vœu socialiste, je vous propose d'intégrer le cinquième paragraphe du vœu présenté par le groupe Communiste. Enfin, dans le dernier considérant « Le groupe Socialiste appelle le Gouvernement à revoir ses positions et à proposer un nouveau modèle économique... », je vous propose de rajouter « Le Conseil régional d'Auvergne demande qu'un plan de charge capable d'envisager un véritable développement des activités du site soit rapidement présenté, c'est la seule garantie d'une maîtrise publique de notre système de défense ».

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Mallot.

**M. MALLOT.**- Monsieur le Président, Monsieur Dubourgoux a présenté le vœu qui rejoint la version proposée par le groupe Socialiste et celle du groupe Communiste. Les deux vœux ont été soumis aux délibérations des commissions. Je tiens à la disposition du service la version que Monsieur Dubourgoux vient de présenter. Les trois considérants et l'élément supplémentaire de dispositif sont effectivement inclus dans ce texte pour présenter l'analyse que nous faisons de la situation de l'AIA, le contexte dans lequel cette évolution malheureuse se situe et la position du Conseil régional sur deux points, pour appeler, d'une part le Gouvernement à revoir ses positions et d'autre part, pour qu'un plan de charge capable d'envisager le développement de l'activité soit rapidement présenté.

Je tiens donc à votre disposition la version compilée de ce vœu remanié et amendé.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Bien sûr, merci. Madame Montfort.

**Mme MONTFORT.**- Il est surprenant que les deux groupes présentent des vœux proches, mais non identiques et que vous arriviez à une synthèse au moment de la Session. Vous auriez pu faire la synthèse préalablement. Peu importe !

Nous nous abstiendrons sur ce vœu. Je signale que la décision provient de la direction de l'AIA et non du Gouvernement. Par ailleurs, le Ministre et notre collègue Monsieur Hortefeux a écrit récemment au Ministre de la Défense. Nous attendons la réponse. Nous nous abstiendrons pour aujourd'hui.

**M. MALLOT.**- Nous sommes heureux qu'un ministre écrive à autre ministre !

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une pratique devenue courante entre les ministres auvergnats, ils s'écrivent entre eux sur des décisions prises collectivement.

**Mme MONTFORT.**- Monsieur Morin n'est pas un ministre auvergnat !

**M. LE PRÉSIDENT.**- Non, mais il est membre du Gouvernement. Ils se rencontrent tous les mercredis et ce type de décision se prend dans un endroit commun. Il est possible d'abuser l'opinion publique, mais on ne peut pas nous abuser.

Quand vous dites que c'est l'AIA qui a pris cette décision et non pas le Ministre, c'est le Gouvernement qui l'a prise. Si une décision illustre la politique gouvernementale, c'est bien celle-ci. Je suis allé visiter l'AIA de mon propre chef au mois de septembre. Ils étaient très inquiets et ne savaient pas ce qui allait se passer pour eux. Quand on regarde la qualité de cet outil, on voit bien que son fond de commerce est l'entretien du Transall, lequel est totalement en fin de course ; on le prolonge car on n'est pas capable de sortir le A400 qui se prépare à Toulouse. Il est même probable que l'on renonce à faire le A400 et que l'on loue des avions en fonction de ce que les Américains pourront nous vendre.

Le Mirage entretenu aussi à Clermont est un avion en fin de vie. Maintenant c'est le Rafale. Le Rafale est entretenu chez Dassault, il n'est plus entretenu à l'AIA. Où les Alpha Jets sont-ils entretenus ? Concurrence oblige, ils sont entretenus au

Portugal. Voilà pourquoi c'est symbolique de la politique du Gouvernement. L'entretien est externalisé. Nous avons à Clermont et ailleurs, comme à Bordeaux par exemple, une capacité extraordinaire, mais on supprime des emplois au profit du jeu de la concurrence qui amène les avions à être entretenus à l'étranger. Je trouve cela très préoccupant. Je ne considère pas comme étant un problème secondaire la décision prise par la direction de l'AIA et le fait qu'un ministre écrive à un autre ministre. C'est une décision qui est tout à fait dans la politique du Gouvernement qui ne s'attache qu'à la concurrence. C'est exactement le même problème que la mise en concurrence de la formation qui nous a amenés à nous pencher sur le cas de l'AFPA.

L'explication est donnée, nous voyons bien que l'UPA ne vote pas, c'est normal, je ne vois pas pourquoi l'UPA condamnerait la politique du Gouvernement qu'il soutient, mais au moins tout est clair.

Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Le groupe UPA et le groupe Vert. Avis favorables ? La majorité y compris Monsieur Gueydon.

*Le vœu concernant l'avenir de l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne et du groupe Vert.*

Nous passons au vœu n° 3, concernant l'avenir de l'AFPA, présenté par Madame Arlette Arnaud-Landau.

### VŒU N° 3

concernant l'avenir de l'AFPA  
déposé par l'Intergroupe PS, PC et Vert  
présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

**Mme ARNAUD-LANDAU.**- Monsieur le Président, dans ces moments de crise financière sans précédent, avec l'augmentation du chômage que nous connaissons et qui ne fera que progresser, nous avons véritablement un besoin de renforcer le service public de formation professionnelle continue. Le vœu interpelle le Gouvernement pour lui demander de mettre fin à ses projets qui conduiraient à la privatisation et même à la disparition du service public de formation qu'est l'AFPA.

Vous savez tous que nous sommes concernés par le transfert de l'AFPA aux Régions, mais beaucoup d'inconnus subsistent dans ce transfert, que ce soit dans l'immobilier ou dans le service d'orientation. Les personnels de l'AFPA ne savent pas ce qui sera transféré, mais ils voient bien que des coups sont portés, notamment dans le projet de loi de finances de 2009 dans lequel le désengagement de l'État est bien affiché en retirant les formations destinées aux publics spécifiques qui avaient été données sous forme de subventions à l'AFPA, en retirant également la moitié des investissements qui lui étaient accordés quotidiennement pour son immobilier, et en retirant l'instruction de demandes d'agrément des organismes de formation qui délivraient les titres du ministère de l'Emploi pour l'AFPA.

Nous avons rédigé ce vœu avec une grande inquiétude. Nous avons besoin d'obtenir une réponse sur tous les territoires, surtout dans des régions comme les nôtres. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé d'élaborer un SIEG sur la Région Auvergne. Ce vœu est là pour interpeller le Gouvernement afin qu'il revienne sur ses décisions. Il a reçu 5 voix pour et 3 abstentions de la Deuxième Commission.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Madame Blazy.

**Mme BLAZY.**- Comme vous tous, notre groupe est parfaitement conscient des nombreux atouts de l'AFPA et de sa grande expérience en matière de formation qualifiante et certifiante des demandeurs d'emplois. L'AFPA a toute sa place au sein du service public de l'emploi, mais l'AFPA est appelée à évoluer.

Nous ne considérons pas sa soumission aux règles de la concurrence comme un affaiblissement de l'AFPA, mais comme une chance pour elle de se réformer vers une efficacité encore plus grande et une réponse encore meilleure aux attentes et aux besoins des demandeurs d'emplois. Ces règles de la concurrence sont imposées par les règles communautaires et n'empêchent pas, à titre subsidiaire, un complément de financement par voie de subvention. Donc, entretenir l'espoir très illusoire que l'AFPA pourrait s'affranchir de ces règles ne nous semble pas lui rendre service. Nous devons au contraire accompagner l'AFPA dans ses mutations afin que celles-ci se déroulent dans les meilleures conditions à la fois pour les personnels et les stagiaires, et plus généralement pour le service public de l'emploi. C'est pourquoi nous ne vous suivrons pas sur ce vœu et nous nous abstiendrons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce n'est pas l'Europe qui impose la mise en concurrence de l'AFPA puisque l'Europe reconnaît les services d'intérêts économiques généraux et les services sociaux d'intérêts généraux. Dans ces cas, il n'y a pas de mise en concurrence si le Gouvernement le souhaite. L'Europe a toujours bon dos dans ce pays ! Chaque fois qu'un problème se pose, l'Europe est incriminée.

Là encore, ce n'est pas surprenant, le choix politique est de mettre les organismes de formation en concurrence. Vous le soutenez, c'est normal. Que la majorité de cette assemblée soutienne un autre point de vue me paraît aussi normal et important. Vous devrez assumer vis-à-vis des personnels de l'AFPA et vous constaterez qu'ils ne partagent pas votre sentiment.

**M. MALLOT.**- Les débats qui se tiennent ici sont intéressants. Comme beaucoup d'entre nous ici, je suis un adepte du débat puisqu'il fait progresser la pensée des uns et des autres et l'élaboration collective des positions.

La réflexion de Madame Blazy est intéressante à observer. Elle appuie l'évolution de l'avenir de l'AFPA vers une forme de privatisation d'une part, et d'autre part, elle ne récuse pas cette idée assez étrange que l'on peut subventionner le privé. Nous retrouvons dans son propos, par ailleurs tout à fait respectable, ce souhait de mettre en place des mécanismes du privé – débrouillez-vous, c'est le jeu de la concurrence –, en même temps que la puissance publique apporte le produit de l'impôt collectif pour aider, pour socialiser les pertes, et laisser les bénéfices de

l'entreprise au bénéfice du privé. Ce mécanisme est à l'œuvre sous la houlette du Président de la République Sarkozy. C'est une position que l'on peut défendre et qui est respectable, mais ce n'est pas la nôtre et nous considérons qu'il s'agit d'une aberration économique et politique, donc nous la combattons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le vœu est mis aux voix. Avis contraires ? Pas d'avis contraires. Abstentions ? Le groupe UPA. Avis favorables ? La majorité.

*Le vœu n° 3 concernant l'avenir de l'AFPA est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.*

Nous allons aborder le vœu n° 4 relatif à la défense et à la promotion des énergies renouvelables. Monsieur Pommarel, vous avez la parole.

#### VŒU N° 4

pour la défense et la promotion des énergies renouvelables  
déposé par le groupe Vert  
présenté par Monsieur Pierre Pommarel

**M. POMMAREL.**- Le titre doit être remplacé par un titre plus conforme avec sa teneur. Il se positionne en faveur de l'énergie éolienne et non pas de l'énergie renouvelable en général.

La nécessité de développer des sources d'énergie n'émettant pas de gaz à effet de serre et plus respectueuses de l'environnement a conduit la France à se lancer enfin dans le développement de l'énergie éolienne qui est une des rares énergies aujourd'hui ne produisant aucun déchet ni aucune pollution. Curieusement, un projet gouvernemental veut faire classer les installations éoliennes selon la procédure des installations classées pour la protection de l'environnement. Voilà une bien curieuse orientation lorsque l'on sait que les installations sont classées pour la protection de l'environnement lorsqu'elles présentent un risque pour la santé humaine ou pour la pollution de l'environnement. Visant de telles installations qui sont respectueuses, cela ne nous paraît pas adapté.

Le réel problème posé par les éoliennes est celui de l'intégration paysagère. Celle-ci doit être traitée par d'autres voies. Le fait qu'elles soient soumises à l'avis de la Commission des sites nécessite une étude d'impact, et elles doivent désormais être intégrées dans le cadre d'élaboration de zones de développement éolien qui doivent prendre en compte cet aspect.

Ces remarques nous conduisent à penser que cette procédure actuellement prévue par le Gouvernement n'est pas adaptée à l'implantation des éoliennes et qu'elle risque de retarder inutilement le développement de cette énergie. Entre six et sept ans sont nécessaires pour qu'un projet éolien voit le jour, ce qui nous place dans le peloton de queue des pays européens pour le développement de cette énergie.

**M. MALLOT.**- Monsieur le Président, ce vœu dans sa version d'origine s'intitule « pour la défense et la promotion des énergies renouvelables ». Nous l'avons examiné. Il nous a semblé que la question des énergies renouvelables ne se résumait pas à la question de savoir si les moyens éoliens devaient être soumis à telle ou telle procédure administrative. C'est pourquoi nous avons souhaité qu'une réflexion plus complexe soit élaborée sur ce que sont les énergies renouvelables et sur la question de l'aspect économique dans le cadre de la réflexion du Grenelle de l'Environnement qui a donné lieu à l'adoption, en première lecture à l'Assemblée nationale, d'un projet de loi – cadre fixant des objectifs intéressants. Il restera néanmoins des lois sur le financement et les mécanismes à mettre en place pour que l'action se déroule effectivement. Ce débat est encore devant nous.

Par conséquent, nous avons souhaité des réflexions complémentaires sur le vrai caractère renouvelable de ces différentes sources d'énergie et sur l'aspect économique du recours à ces énergies, notamment sous l'angle du subventionnement ou pas de la puissance publique pour les amorcer et les développer.

Ces débats sont encore sur notre table, nous y travaillons les uns les autres. Dans l'immédiat, sous réserve que le titre du vœu soit celui de la proposition de nos collègues Verts « *Vœu pour la défense et la promotion de l'énergie éolienne* », nous le voterons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur Bergougnoux.

**M. BERGOUGNOUX.**- Monsieur le Président, je n'étais pas programmé pour exprimer notre position. Néanmoins, hier en commission, notre collègue qui s'est exprimé en notre nom avait plutôt émis une position négative. Après réflexion, nous nous abstiendrons.

Nous nous abstiendrons en retenant qu'il s'agit de l'éolien et non pas des énergies renouvelables en général, pour les deux raisons suivantes. D'une part, si sur le principe nous ne sommes pas contre l'éolien, il ne constitue pas en lui-même une source d'énergie indépendante. Elle a nécessairement besoin d'une autre source d'énergie puisqu'elle ne permet pas en toutes circonstances d'assurer la sécurité énergétique.

D'autre part, étant donné la multiplicité et le foisonnement des projets, il est important de voir plus clair dans ce genre de décision et que les décisions soient prises de manière plus cohérente. Par conséquent, nous ne pouvons pas, sur le principe d'un projet de décret dont nous ne connaissons pas le contenu, prendre une position d'opposition. Nous ne sommes pas d'accord pour voter cet amendement, mais nous nous abstiendrons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, Monsieur Bourduge.

**M. BOURDUGE.**- Notre groupe s'abstiendra également, je vous en expose les raisons. Il y a besoin de cadrer, sans l'alourdir, le dispositif de mise en place des éoliennes et des parcs éoliens. Je ne suis pas certain que cela doive se faire dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), quoi

qu'il y ait peut-être plusieurs étages comme dans le cadre de Seveso. Il faut un cadre mieux défini. Nous sommes dans des dérives libérales pour l'implantation des éoliennes. Il ne s'agit pas de spéculation financière, mais de spéculation immobilière. Nous voyons apparaître aujourd'hui des démarcheurs qui interviennent auprès des territoires et des collectivités, en particulier auprès des communes, pour les retombées financières pour la collectivité.

Il faut absolument trouver le moyen de stopper ces dérives commerciales et se pencher plutôt sur un véritable développement des énergies renouvelables en ce qui concerne les énergies éoliennes. Cela ne peut pas se faire autrement que dans le cadre d'un pôle public, seul garant d'un aménagement équilibré et surtout de la maîtrise des coûts de l'énergie pour les usagers.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le vœu est mis aux voix. Avis contraires ? Pas d'avis contraires. Abstentions ? Le groupe UPA et le groupe PC. Avis favorables ? La majorité. Le vœu est adopté.

*Le vœu n° 4 pour la défense et la promotion de l'énergie éolienne est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne et du groupe Communiste et Républicain.*

Il nous reste un vœu concernant la défense du service public de la statistique, présenté par Monsieur Mallot.

#### VŒU N° 5

relatif à la défense du service public de la statistique  
déposé par l'Intergroupe PS, PC et Vert  
présenté par M. Jean Mallot

**M. MALLOT.**- Monsieur le Président, ce vœu n° 5 porte sur le devenir de l'INSEE et commence par exprimer et confirmer notre attachement à un grand service statistique public, indispensable pour que le débat démocratique soit de qualité et notamment pour qu'il puisse s'appuyer sur des données objectives.

Nous considérons nécessaire l'implantation régionale de cet organisme à Chamalières parce que cela permet de répondre aux besoins d'expertise des territoires.

La présence en région parisienne d'un tiers du personnel de l'INSEE permet aux interlocuteurs nationaux de disposer desdites analyses et expertises avec un savoir-faire et un personnel de grande qualité. La cohérence de cet organe réparti sur le territoire permet d'éclairer en toute indépendance les grands débats de notre société et nous y tenons.

Voilà pourquoi ce vœu propose que le Conseil régional d'Auvergne s'oppose à toute décision prise sans concertation puisque nous savons qu'existent des projets de délocalisation d'une partie de l'INSEE – à Metz notamment. Nous nous opposons

à cette décision récente de créer un prétendu « pôle national de la statistique publique » qui ferait craindre un démantèlement des activités assumées jusque-là par ce grand service tant en régions qu'à Paris. En cohérence avec ce premier point, nous demandons qu'avant toute décision, le Gouvernement réunisse l'ensemble des acteurs de la statistique publique, notamment les salariés, pour en discuter et débattre de l'avenir de ce grand service auquel nous sommes tous attachés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ? Monsieur Aulagnier.

**M. AULAGNIER.**- Le groupe UPA s'abstiendra sur ce vœu relatif à des bruits. « Nous entendons dire » sans que rien ne confirme de manière très sérieuse la volonté de réorganisation et de centralisation. S'il s'agit de transférer l'organisation parisienne à Metz, nous y sommes favorables dès lors qu'elle maintiendrait sur chacun des territoires régionaux une présence indispensable – comme vous l'avez notée – et souhaitable de l'INSEE au vu de son importance sur le plan économique. Nous ne sommes pas contre, nous nous abstenons.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Pas d'observations ? Monsieur Mallot.

**M. MALLOT.**- Je comprends les propos de Monsieur Aulagnier sans comprendre la conclusion qu'il en tire. D'après ce que j'ai compris, il est en accord avec le vœu qui demande qu'aucune décision ne soit prise sans concertation. Nous tenons à ce que l'INSEE demeure un grand service dans sa cohérence.

C'est le moment, avant la décision, d'attirer l'attention car après, il sera trop tard. J'avoue que si je comprends l'analyse de Monsieur Aulagnier, je ne saisis pas sa conclusion.

**M. AULAGNIER.**- Je vous l'expliquerai.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le vœu est mis aux voix. Des avis contraires ? Pas d'avis contraires. Des abstentions ? Le groupe UPA. Le vœu est adopté par la majorité.

*Le vœu n° 5 relatif à la défense du service public de la statistique est adopté : abstention du groupe Union Pour l'Auvergne.*

La séance est terminée. Je vous rappelle que nous nous retrouverons les 15, 16 et 17 décembre pour trois jours, pour le vote du budget primitif.

Je vous remercie.

*La séance est levée 17 heures 49.*

*Le Président du Conseil régional d'Auvergne*

*Signé : René Souchon*



Ce document est disponible au  
Secrétariat de l'Assemblée  
Conseil régional d'Auvergne  
13/15, avenue de Fontmaure – BP 60  
63402 CHAMALIÈRES CEDEX